

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 7 décembre 2018

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

On va procéder à l'appel. Je passe la parole à Mme la benjamine, Mme HELDERLÉ, pour l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Mme la Présidente

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à cette séance publique de notre assemblée qui, à travers l'examen de la DM3, lui permettra de mener à son terme, le cycle budgétaire de l'année 2018.

Avant cela, permettez-moi d'adresser nos félicitations les plus chaleureuses à notre collègue Marc MUNCK dont la commune d'OTTMARSHEIM figure parmi les lauréats de la 1ère édition du Trophée des Maires qui s'est déroulée hier soir.

Son "Festival Européen des Chants et des Lumières" s'est en effet vu attribuer le "coup de cœur croisé" du Département du Bas-Rhin. Grand bravo à toi, cher Marc, et à l'ensemble des organisateurs de cette belle manifestation.

Bravo également aux communes de MUNSTER, de BERRWILLER, d'UNGERSHEIM et de GUEMAR, autres lauréates de ce Trophée des Maires.

Je souhaiterais revenir un instant sur la réunion de la commission permanente qui s'est déroulée un peu plus tôt ce matin, pour exprimer toute ma satisfaction suite à l'approbation de la convention de financement de l'étude de faisabilité pour la liaison ferroviaire COLMAR - FREIBURG. Une participation de notre Conseil départemental y est prévue à hauteur de 43 750 €

Ce projet phare dont la première réunion du comité de pilotage s'est tenue hier après-midi à STRASBOURG, semble désormais sur de bons rails, et c'est une excellente nouvelle pour les Alsaciens.

Pour en venir à notre séance publique, les présidents et rapporteurs de commissions détailleront tout à l'heure, les décisions que nous allons prendre au cours de cette séance.

J'aimerais en préambule vous dire quelques mots sur les plus importantes d'entre elles.

Ainsi, deux rapports mériteront plus particulièrement notre attention.

Ils traduisent tous les deux notre détermination à nous mobiliser aux côtés de nos concitoyens qui se trouvent en situation de fragilité, et à leur garantir autant que possible, une vie empreinte de respect et de dignité.

Il s'agit là d'une priorité forte qui inspire toutes nos politiques de Solidarité et qui fait de notre Département, une collectivité naturellement attentive aux préoccupations des Gilets Jaunes.

Le premier des rapports que je souhaite mettre en exergue, nous conduit à adopter le Schéma Départemental de l'Autonomie pour la période 2018 à 2023. Ce schéma est destiné à répondre à un enjeu absolument essentiel, à savoir l'accompagnement des personnes âgées et des adultes en situation de handicap.

A ce stade, je souhaite rappeler que notre département comptera dans une douzaine d'années, 230 000 habitants de 60 ans et plus, avec une proportion de personnes dépendantes plus importante que dans les départements voisins. Les seniors représentent en outre 44% des 60 000 personnes en situation de handicap.

Le nouveau schéma couvre pour la première fois les deux champs, celui de l'âge et celui du handicap, ceci afin de mettre en lumière les points de convergence, tout en garantissant bien-sûr la prise en compte des caractéristiques de chaque public.

Les six axes stratégiques de ce schéma vous seront présentés dans quelques instants par Josiane MEHLEN-VETTER, Alain COUCHOT et Karine PAGLIARULO que je souhaite remercier pour leur très forte implication, ainsi évidemment que tous les collaborateurs autour de Dorothee MARTIN, notre DGA en charge notamment de la Solidarité, et de Christian FISCHER, notre directeur de l'Autonomie.

Ces six axes stratégiques ont tous été construits autour de valeurs profondément humanistes qui font particulièrement écho ici, en Alsace. Dont celle qui consiste à voir en chaque personne âgée ou en situation de handicap, une source de vraie richesse et de réel potentiel pour notre société.

Le deuxième rapport très important soumis aujourd'hui à votre examen, porte approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

A l'instar du Schéma de l'Autonomie, ce Plan couvre la période 2018-2023 et constitue l'aboutissement d'un long travail de réflexion et de concertation mené avec l'ensemble des acteurs concernés. Je tiens à en remercier notre collègue Fatima JENN et les collaborateurs de la Direction Europe Attractivité et Aménagement, ainsi que ceux de la Direction des Territoires de la Solidarité qui y ont collaboré.

Ce document éminemment partenarial a l'ambition de répondre aux difficultés de logement des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles, notamment, les jeunes de 18 à 25 ans, les femmes victimes de violence, les personnes en situation de précarité ou de perte d'autonomie, et celles sortant de structures d'hébergement.

Sa mise en œuvre permettra la poursuite de la lutte contre l'habitat indigne en tendant vers l'amélioration des logements non conformes, insalubres, énergivores ou précaires.

Par ailleurs, il entend prévenir l'expulsion des ménages et diminuer le nombre de procédures contentieuses, en s'appuyant sur la Charte de Prévention des Expulsions Locatives qui sera révisée dans les prochains mois.

Pour conclure mon propos, permettez-moi d'insister sur la méthode suivie pour l'élaboration de ces deux documents importants, et de mettre ainsi l'accent sur la collaboration exemplaire entre notre collectivité et l'ensemble de ses partenaires, en particulier les services de l'Etat.

L'intelligence collective qui a présidé à ces travaux, se prolongera, j'en suis convaincue, lors de la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie et du Plan Départemental pour le Logement.

Elle est emblématique de l'action publique efficace et de proximité qui est attendue par nos concitoyens et qui se situe au cœur des revendications de celles et ceux qui se mobilisent.

Efficacité et proximité, voilà deux promesses que nous nous efforcerons toujours de respecter et qui figureront parmi les valeurs fondamentales de la future collectivité européenne d'Alsace.

Un dernier mot pour vous informer que dans le cadre de la 6ème commission, une motion vous sera soumise par Michel HABIG. Elle porte sur les conséquences défavorables des basses-eaux du Rhin, notamment sur la compétitivité du transport fluvial, et demande la mise en place de certaines mesures.

Applaudissements.

Chers collègues, s'il n'y a pas de demande de prise de parole préalable... Si. Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Madame la Présidente, chère Brigitte, chers collègues,

Je souhaite revenir sur la réunion des deux conseils départementaux du 26 novembre 2018 à Sélestat. Cette rencontre était pour moi symbolique et non une mascarade.

L'intervention du représentant du Parti socialiste, non pas sur le fond mais sur la forme, mais aussi les invectives pendant son intervention ne font pas et ne feront jamais partie de ma façon de prendre part au débat, ces méthodes ne font pas partie de mon ADN.

Oui je suis favorable à cette collectivité comme je l'ai été lors du référendum de 2013. D'aucuns ne peuvent pas en dire autant.

Oui le gouvernement de François Hollande a mis en place des grandes régions auxquelles d'autres avant lui avaient déjà réfléchi.

Oui je n'ai pas été satisfaite du choix du périmètre imposé par le gouvernement socialiste. Une victoire au référendum aurait sans aucun doute conduit à une décision différente. Mais aujourd'hui il s'agit d'avancer parce que le futur de notre territoire le vaut bien. Notre histoire spécifique récente sur près de 150 ans a construit une identité alsacienne particulière héritée des cultures française et allemande. Cette histoire reste insuffisamment connue et comprise par la plupart des Français. Les compétences souhaitées s'appuient sur des points forts de nos spécificités historique et géographique. Elles concernent des compétences de proximité qui sont mieux exercées dans la proximité qu'il s'agisse d'emplois et de développement économique et d'agriculture de proximité, d'aspects transfrontaliers et de bilinguisme, de mobilité locale et de tourisme très important sur notre territoire. C'est pourquoi je soutiens le projet proposé par notre présidente et le président Bierry.

Le président de la République a rappelé que la sortie de la Région Grand Est n'était pas envisageable, dont acte. Il me semble que si la bonne volonté existe, il doit y avoir moyen de mettre en place des modes de coopération et de gouvernance offrant à chacune des 3 anciennes régions, non seulement à l'Alsace mais aussi aux 2 autres régions, la Lorraine et la Champagne-Ardenne, la visibilité et la préservation de l'identité qui sont les leurs avec une valeur ajoutée commune à construire. Je réaffirme que la création de cette collectivité européenne d'Alsace n'est, pour ma part, pas un préalable à la sortie du Grand Est dans le cadre du contexte national actuel.

Oui je suis l'élue d'opposition au conseil départemental du Haut-Rhin, une opposition constructive, merci à toi Lara de l'avoir souligné. Même ayant démissionné du Parti socialiste au début de cette année 2018, je conserve mes valeurs fondamentales de gauche que sont la solidarité, le partage, la tolérance, l'égalité, le refus du libéralisme économique sans limites dont l'objectif principal est la rentabilité et qui ne met plus au centre de ses préoccupations l'homme et les difficultés des citoyens dans la société.

Lorsque le profit des uns se fait au détriment des autres, l'accroissement des inégalités se creuse et aboutit à un déséquilibre tel que la société implose ! C'est l'une des raisons des manifestations que l'on observe aujourd'hui.

Pour finir, je voudrais simplement dire que nos politiques départementales doivent contribuer au bien vivre de l'ensemble de nos concitoyens. La co-construction avec le conseil départemental du Bas-Rhin de la collectivité européenne d'Alsace entre dans sa phase active et chacun sait que l'harmonisation des politiques des deux départements reste un défi important. Comme tout grand projet, les grands principes étant fixés, toutes les expériences montrent que la mise en application va demander beaucoup d'effort, de concertation et de compromis. Je serai particulièrement attentive à cette évolution et j'espère que nous pourrons tous y prendre une part active et que le meilleur de nos 2 politiques départementales puisse être mis en œuvre pour tous les Alsaciens.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue, de votre soutien sur ce projet important pour l'avenir de l'Alsace. Merci aussi d'avoir exprimé publiquement votre position à l'occasion de notre séance d'aujourd'hui. C'est un projet ambitieux. C'est un projet que nous allons construire tous ensemble, élus, mais aussi avec les citoyens, avec les Alsaciens. Puisque c'est un projet, comme vous le savez, que nous voulons dans la proximité, dans l'efficacité, et un projet citoyen. Je vous renouvelle mes remerciements et ceux de l'Assemblée, dont vous avez entendu les applaudissements, pour votre soutien à la construction de ce beau projet pour l'Alsace. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Je ne dirai pas plus que cela. Je voulais juste rebondir, parce que c'est vrai que je n'ai pas eu le temps de le dire publiquement. Je suis d'accord avec Marie-France sur un point. Je suis d'accord avec toi : c'est un projet qu'on doit tenir, tous les partis politiques, toutes tendances politiques, dans cette Assemblée. Moi aussi, j'étais un peu perturbée par ce qui s'était passé envers ma collègue Françoise, qui représentait la République en marche pendant la prise de sa parole. C'était aussi la même chose. Elle était quand même avec nous. Je pensais qu'il fallait... Je voulais le dire.

Mme la Présidente

Merci, Mme JENN. Si vous en êtes d'accord, on passe à l'examen des rapports. On démarre par la 1^{ère} Commission. Mme la Présidente de la Commission des Finances.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. Première délibération. Il s'agit d'une proposition d'admission en non-valeur concernant une taxe d'urbanisme, par rapport à un redevable dont la créance est irrécouvrable – c'est plutôt le redevable qui devient irrécouvrable – pour un montant de 471 €.

Mme la Présidente

Je pense qu'il n'y a pas de problème. Fabienne ORLANDI pour la lecture de la délibération.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme pour un montant de 471 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 471 €, selon l'état joint en annexe.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Rapport suivant.

Lara MILLION

Il s'agit de la Décision modificative n°3. Contrairement aux autres décisions modificatives, la n°1 et la n°2, celle-ci n'a pas vocation à modifier le volume de notre Budget. En fait, il n'y aura pas d'augmentation ou de réduction de crédits affectés aux politiques départementales, mais simplement des virements de crédits à l'intérieur des directions. En fait, il y a trois virements importants : un virement de 209 000 € au sein de l'autonomie, entre les politiques APA à domicile et prestations en faveur des personnes en situation de handicap ; un virement de 8 619 €, entre les chapitres de la Direction des Finances ; et un virement de 85 000 € entre les lignes de la Direction des Ressources humaines, en vue de solder un contentieux portant sur le montant de cotisation.

Mme la Présidente

Donc une toute petite DM3. Pas de question ? Mme ORLANDI, pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 du Département

du Haut-Rhin relatif aux virements de crédits de chapitres à chapitres selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve les virements de crédits de chapitres à chapitres dans le cadre de la DM3 2018 pour le budget principal conformément à l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- Procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci. Vote contre ? Abstention ? Adopté. Merci. C'était le dernier rapport de la Commission des Finances.

Je passe la parole à M. DELMOND pour le rapport de la 2^e Commission.

Max DELMOND

Vous-mêmes avez reçu le rapport annuel de fonctionnement des sociétés d'économie mixte dans le département et actionnaires, à savoir Alsabail, CITIVIA et trois autres organismes, qui sont l'ADAUHR, Colmar Habitat et Habitat de Haute-Alsace. Je vais vous demander de donner acte à la Présidente de la communication relative au rapport annuel de fonctionnement de ces sociétés, ainsi qu'à ses annexes.

Mme la Présidente

Merci, Max DELMOND. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je voudrais simplement souligner la bonne gestion de ces différents organismes, dont certains sont présidés par des conseillers départementaux, en l'occurrence Mme Catherine RAPP et Michel HABIG. Merci à vous pour votre investissement auprès de ces partenaires privilégiés des collectivités locales. Je passe la parole à présent au rapporteur. C'est vous, aussi. Vous faites les deux. Il remplace à la fois Nicolas JANDER et Yves HEMEDINGER. Parfait. Je sou mets donc le rapport aux voix, puisqu'il n'y a pas de demande de parole. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci beaucoup.

La parole est à Alain GRAPPE, Président de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures.

Alain GRAPPE

Deux rapports pour cette Commission. Le premier rapport concerne le barème général des redevances dues par les occupants du domaine public routier départemental. Ce rapport a été débattu de toute façon en 3^e Commission et a fait consensus. Il est bien sûr décliné dans l'intérêt du Département pour les occupations qui nous concernent.

Le deuxième rapport, que je présente tout de suite, concerne la convention de mise à disposition de matériel, lorsqu'on prête du matériel aux communes pour faire des essais de sécurité, notamment à travers des agglomérations.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je passe la parole à Lucien MULLER pour la première délibération.

Mme la Présidente

BAREME GENERAL DES REDEVANCES DUES PAR LES OCCUPANTS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL MISE A JOUR DES TARIFS DE FACTURATION LIES AUX INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR DES DOMMAGES CAUSES AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au barème général des redevances dues par les occupants du domaine public routier départemental et la mise à jour des tarifs de facturation liés aux interventions exceptionnelles pour des dommages causés au domaine public routier départemental, selon les modalités définies en annexe A.

ANNEXE A

- ❖ Approuve le barème général des redevances dues par les occupants du Domaine Public Routier Départemental (DPRD) et son annexe ci-joints, et fixe au 1^{er} janvier 2019 leur entrée en vigueur,
 - ❖ Note que les recettes correspondantes seront imputées au Budget du Département au Programme A638, Chapitre 70, Fonction 621 et Nature 70323.
 - ❖ Abroge, à compter du 1^{er} janvier 2019, les dispositions de l'actuel article 44.10 du Règlement de la Voirie Départementale adopté par délibération du Conseil Général du 24 juin 2005, applicables aux redevances, et approuve la nouvelle rédaction de cet article, à compter de la date précitée, telle que figurant en annexe,
 - ❖ Approuve l'actualisation des tarifs de facturation liés aux interventions exceptionnelles par les Agences Territoriales Routières (ATR), dans le cadre des dommages causés au domaine public routier et à ses dépendances, telle que figurant en annexe à la présente délibération,
- Donne délégation à la Commission permanente pour, le cas échéant, réactualiser les tarifs du barème général des redevances dues par les occupants du DPRD ainsi que les tarifs de facturation liés aux interventions exceptionnelles par les ATR susvisés.

Mme la Présidente

Merci, M. le Rapporteur. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Deuxième délibération.

Mme la Présidente

MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS PROVISOIRES DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la mise en place d'aménagements provisoires de sécurité en traverse d'agglomérations, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve les termes de la convention-type relative à la mise à disposition de matériel de voirie pour la mise en place d'aménagements provisoires de sécurité en traverse d'agglomération jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions établies sur la base de ce modèle et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Mme la Présidente

Merci à vous, M. le Rapporteur. Pas d'intervention ? Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. On en a fini avec la 3^e Commission.

Nous passons à la 4^e, avec le Schéma de l'autonomie. Je passe la parole au Président de la Commission, M. Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Quelques minutes, pour vous présenter ce Schéma de l'autonomie, qui est le premier, comme vous l'avez dit, qui couvre à la fois le champ des personnes âgées et celui des personnes en situation de handicap. L'idée est de mettre en évidence les points de convergence entre les deux secteurs, mais également de reconnaître les spécificités de chacun des champs.

Ce Schéma s'inscrit dans le cadre de la loi d'adaptation au vieillissement qui a été votée en 2015 et qui a considérablement fait évoluer les modes de financement, notamment de la dépendance pour les personnes âgées. Il a été construit de façon participative et partenariale. Cinq groupes de travail thématique ont travaillé pendant plusieurs mois. Au total, plus de 150 personnes ont été concernées. Il s'appuie sur trois principes directeurs, qui sont affichés. La personne est une ressource. Cela veut dire qu'on passe d'une logique d'usagers, de bénéficiaires, à une logique de projet de vie. La personne ne devient pas simplement un consommateur, mais elle est au centre de son projet. L'objectif que nous partageons, aussi bien pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap,

c'est dans la mesure du possible qu'elles puissent vivre comme tout le monde, en fréquentant les lieux et les activités de leur choix. Charge à nous de mettre en œuvre les dispositifs qui leur permettent de se rapprocher le plus de cet objectif. Le dernier point, là aussi dans les deux domaines, est de privilégier le milieu ordinaire, le domicile. Parce que, quelle que soit la qualité de nos établissements, on n'est jamais aussi bien que chez soi.

La philosophie globale sur laquelle nous avons travaillé, c'est de réfléchir de façon approfondie sur ce Schéma, qui va être présenté et validé aujourd'hui, de manière, ensuite, à le décliner, dans une deuxième phase, dans les territoires et de façon très opérationnelle, ce Schéma, qui nous engage sur cinq ans, étant amené à être traduit de façon très concrète en actions, sans rester simplement une série d'intentions.

Quelques chiffres, qu'a déjà rappelés la Présidente : d'ici 2030, nous aurons près de 230 000 personnes âgées de 60 ans et plus dans le département, soit une augmentation de plus de 40 000 personnes par rapport à la situation actuelle. Dans le Grand Est, le nombre de personnes âgées augmentera de 60 % par rapport à la situation d'il y a dix ans. C'est dans nos territoires alsaciens que la progression sera la plus forte, jusqu'à 69 %, voire un quasi-doublement des personnes âgées. Un chiffre qui nous fait également réfléchir, c'est qu'au niveau national, près de 300 000 personnes nouvelles chaque année seront atteintes par la maladie d'Alzheimer. Il est donc important de pouvoir anticiper tout cela, et de prévoir les dispositifs adaptés.

Pour ce qui concerne le champ du handicap, dans notre département, 60 000 personnes sont en situation de handicap, dont 90 % sont des adultes, avec une progression nette des troubles psychiques, notamment ce qu'on appelle les troubles du spectre autistique, qui sont aujourd'hui de mieux en mieux diagnostiqués et de mieux en mieux reconnus, mais qui nécessitent une prise en charge adaptée – ce sur quoi nous sommes extrêmement présents dans le département. Des justifications de la convergence des secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap, c'est que les personnes en situation de handicap vieillissent et que cela pose des problèmes spécifiques, notamment dans les foyers d'accueil pour les personnes en situation de handicap vieillissantes. En 2016, 44 % des personnes en situation de handicap ont plus de 60 ans.

Modalités de construction du Schéma de l'autonomie. On s'appuie sur six axes, que je vais balayer rapidement avec vous. Je n'entrerai pas dans le détail, ni des 19 enjeux, ni des 60 initiatives. Mais c'est la volonté de traduire, dès la conception, ces axes de la manière la plus concrète possible.

Le premier axe est l'inclusion dans la société. C'est un enjeu qui est essentiel, que nous ont transmis les associations et les représentants des personnes âgées en situation de handicap. C'est vivre, c'est s'inclure dans la vie sociale. Il s'agit de faire connaître les initiatives existantes, pour en améliorer la lisibilité, et de favoriser le développement de nouvelles offres accessibles à tous. C'est un point qui est au cœur du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, dont on m'a confié la présidence, qui est extrêmement impliqué dans ces réflexions et qui a rendu un avis favorable à ce Schéma. J'en profite pour le mentionner.

Deuxième axe : une politique active de prévention de la dépendance. Un autre défaut en France, c'est de consacrer beaucoup d'énergie, de moyens aux soins et traitements, mais pas assez à la prévention. C'est ce que nous allons faire évoluer en ce qui concerne la prévention de la perte d'autonomie, grâce notamment aux crédits de la caisse nationale de la solidarité autonomie, le jour férié de carence, qui nous fait bénéficier sur le Département d'un montant de près de 2 M€, qui sera affecté et qui est déjà affecté aux actions de prévention, notamment de la dépendance, mais également en matière de situation du handicap.

Troisième axe : l'aide aux aidants. On a aujourd'hui 48 % des plus de 60 ans qui ne sont aidés que par leur entourage (conjoint, enfants). C'est la première aide apportée au quotidien. Il est important que nous puissions être aux côtés des aidants, d'abord pour repérer les situations d'épuisement, parce que ces aidants sont très souvent dans une situation d'isolement. Ils prennent sur eux, ils vont jusqu'au bout de leur énergie, et à un moment donné ils n'en peuvent plus. Donc c'est à nous d'être présents autour d'eux, de manière à pouvoir les accompagner, par exemple avec des solutions d'accueils de jour temporaires, et de rendre ces accueils de jour temporaires à la fois accessibles sur l'ensemble du territoire départemental, mais également accessibles financièrement. On est très à l'écoute des aidants.

Quatrième axe : la question du maintien à domicile. Deux voies essentielles et complémentaires. L'environnement au domicile. L'idée est de pouvoir simplifier, faciliter l'accès aux aides humaines, de manière à ce que les personnes qui sont à domicile puissent plus facilement avoir recours à des aidants extérieurs. Pour cela, il est nécessaire d'avoir ces aidants. Vous savez qu'on a un problème dans le département – mais pas seulement – de recrutement considérable. Aujourd'hui, plusieurs dizaines d'emplois sont vacants dans les associations d'aide à la personne. Il est important qu'on puisse contribuer à la valorisation des métiers de la personne, ce qui rejoint les préoccupations de la Présidente, que nous partageons en matière d'insertion et d'emploi. Le deuxième axe, parfois le plus utile, mais le plus compliqué à obtenir, c'est de faciliter les aides à domicile. Faire poser une barre de douche, transformer une baignoire en douche, c'est des éléments qui contribuent considérablement à la qualité de vie à domicile, mais qui aujourd'hui sont d'une complexité assez incroyable, notamment parce qu'il y a une superposition de dispositifs locaux et de dispositifs d'État. On s'est fixé un objectif ambitieux de faciliter l'accès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à ces solutions d'aide à domicile.

Cinquième axe : l'évolution des établissements. Parce que si on souhaite maintenir les personnes le plus longtemps possible à domicile, il vient un moment, aussi bien quand on est en situation de handicap qu'en vieillissant, où le passage dans les établissements devient indispensable. Vous savez que c'est un véritable sujet, qui nous préoccupe. On a lancé une étude sur la qualité de ces établissements, sur laquelle on aura l'occasion de revenir avec vous au début de l'année prochaine. Aujourd'hui, sur le département, on a un taux d'équipement qui est considéré comme satisfaisant. Il est légèrement au-dessus du niveau national, avec 7 334 lits. Pour ce qui concerne les adultes en situation de handicap, on est là aussi nettement au-dessus du niveau national. Il faut, de ce point de vue, rendre hommage au travail qui a été accompli par nos prédécesseurs, qui s'étaient emparé très tôt de cette problématique, et à une période où les moyens existaient, en ont consacré de façon significative à la construction, à l'accompagnement des établissements. Aujourd'hui, on a essentiellement un enjeu qualitatif. Les exigences sont différentes. On n'accepte plus dans un EHPAD d'avoir, sauf cas très particuliers, des chambres à deux lits par exemple. Donc il convient d'accompagner l'évolution de ces établissements. Là-dessus, le plan qui a été engagé va nous permettre de faciliter et d'accompagner les investissements, notamment en EHPAD, pour répondre à l'évolution des attentes.

Le sixième et dernier axe est un point important. C'est la logique de parcours. Quand on est en situation de handicap ou en situation de vieillissement, on est confronté à des situations d'hospitalisation, de retour à domicile, de passage en EHPAD. L'enjeu est que tout cela soit fluidifié. La presse s'en est fait l'écho récemment. Il faut pour cela diffuser l'information au bon endroit, au bon moment, pour sécuriser la sortie d'hospitalisation, qui est un enjeu majeur, sur laquelle s'articulent les compétences de l'ARS, de l'État et du Département, et sur laquelle on va travailler en matière de fluidification. Il faut également expérimenter de nouvelles solutions d'accompagnement, par exemple, des formules de collocation, sur lesquelles nous avons récemment été interrogés par des

acteurs émergents, sur le secteur du Haut-Rhin, qu'on regarde avec beaucoup d'attention. On accompagne également de façon très concrète.

Voilà, chers collègues, l'ensemble des axes qui vont nous permettre, si vous acceptez la validation de ce Schéma, de traduire ces priorités en actions concrètes dans les cinq ans qui viennent. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de la Commission de la Solidarité, pour cette présentation et surtout pour le travail qui a été réalisé sous votre houlette, avec les collègues, avec les collaborateurs, mais aussi avec plus de 150 personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce Schéma. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? M. le Premier vice-président.

Rémy WITH

Je voudrais moi aussi, si vous le permettez, Mme la Présidente, saluer le travail remarquable qui a été fait, souvent de longue haleine. Le but est d'associer l'ensemble des associations qui œuvrent sur le terrain. Cela prend du temps, demande beaucoup de réunions, beaucoup d'engagement, beaucoup de patience, parfois, pour pouvoir recenser les attentes des uns et des autres. Mais j'ai eu des retours qui étaient très salués eux aussi, par rapport aux représentants des usagers et notamment du monde associatif, du monde parental surtout, qui est particulièrement en attente de ce Schéma de l'autonomie. Je crois qu'ils ont aussi apprécié avoir des éléments de comparaison avec le Bas-Rhin, qui a un peu de retard sur nous. Vous avez signalé que, dans le Haut-Rhin, nos élus précédents dans ces différentes commissions avaient un peu anticipé les choses et avaient travaillé en bonne harmonie avec le monde associatif. On a pris un peu d'avance par rapport au Bas-Rhin là-dessus. Le Bas-Rhin a choisi de candidater à l'appel d'offre national. Nous ne l'avons pas fait. On pouvait se poser la question : « Pourquoi ? » Mais comme nous avons déjà pratiquement parcouru un bon bout de chemin de notre côté et qu'on avait anticipé certains aspects du Schéma, il était tout naturel que nous propositions cette version du Schéma aux associations, qui en sont reconnaissantes. Je crois qu'ils ont tous compris. Pas la peine de se lancer dans un gros truc, une usine à gaz nationale pour, finalement, conclure sur un simple label, alors que nous sommes en pratique déjà beaucoup plus avancés que la réflexion avec l'appel à projets. Je pense que cela aussi a été bien compris. Ce n'est pas toujours évident de faire partager ces aspects. En tout cas, moi aussi, je tenais à saluer ce travail au travers de ce Schéma et, surtout, l'adhésion de l'ensemble des acteurs du monde de l'autonomie.

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier vice-président. C'est vrai que cela a été un travail intensif, chers collègues. Le résultat est vraiment de très grande qualité. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme MEHLEN.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, je vais peut-être faire une redite, mais moi aussi j'ai besoin de souligner le travail qui a été fait au sein de cette Commission sur les personnes âgées et personnes handicapées, mais d'une façon générale, au sein de l'ensemble des compétences de solidarité qui sont les nôtres. Parce que, si on arrive à des résultats tels que celui-ci, qui a vraiment

allié participation des uns et des autres, et surtout des acteurs de terrain, cette politique participative est très importante pour nous. Si nous arrivons à la faire évoluer, si nous arrivons à ce genre de résultat, c'est parce qu'il y a un engagement très fort, à la fois des élus de la solidarité – c'est un grand plaisir de travailler ensemble –, mais également grâce aux techniciens, à toutes les personnes qui sont sur le terrain, qui sont à l'écoute des problématiques de nos aînés, de nos jeunes, des personnes à mobilité réduite, et toutes ces populations qui sont des personnes que nous côtoyons au quotidien et qui sont parfois fragilisées par la vie. Cette transversalité des actions, la complémentarité et le soutien interne qui sont apportés par les uns aux autres, pour porter une politique que nous voulons efficace, proche de la réalité que vivent nos concitoyens parmi les plus fragiles, toujours à l'écoute des acteurs de notre territoire, c'est quelque chose qui est extrêmement précieux. C'est quelque chose qui n'est pas facile à gérer au quotidien. Nous veillons aussi à travailler toujours dans ce respect des contraintes budgétaires qui s'impose à nous. Faire mieux avec des moyens contenus, ce n'est pas facile. Mais on y arrive, simplement parce qu'on le fait ensemble et parce que la démarche qui est la nôtre, à la fois politique et technique, est vraiment empreinte de beaucoup d'humanisme et d'humanité. Donc merci, vraiment, à tous.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Deuxième vice-présidente. M. COUCHOT.

Alain COUCHOT

Juste un mot, Mme la Présidente, pour m'associer à vos remerciements déjà faits aux services, sous la houlette de Mme MARTIN, mais également à mes collègues, membres de la Commission de la Solidarité. C'est toujours une Commission très active, très participative. Un coup de chapeau tout particulier à ma vice-présidente Karine PAGLIARULO, qui est bien plus qu'une vice-présidente, puisqu'elle est totalement investie dans le champ du handicap. Nous fonctionnons complètement en binôme sur cette Commission. On a choisi de parler à une seule voix pour une question d'efficacité, mais sur le champ du handicap, c'est vraiment elle qui est à la manœuvre. Il fallait le dire.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. C'est vrai, on le sait, notre collègue Karine PAGLIARULO est non seulement investie sur le champ du handicap, mais aussi reconnue, et au-delà des limites du Département. Karine PAGLIARULO.

Karine PAGLIARULO

Merci. N'en dites pas trop. Juste ajouter un mot par rapport à tout ce qui a été dit sur la solidarité. On est là dans notre cœur de mission, dans notre cœur de métier. Remettre de l'humain au service des autres, c'est vraiment notre action importante. C'est également un enjeu sociétal. Ce Schéma de l'autonomie a été coconstruit avec les associations. Je crois que c'est vraiment enrichissant. Bravo aussi à tous les techniciens qui ont permis cela, parce que, seul, on ne fait évidemment rien. Est-ce que je passe à la délibération, Mme la Présidente ?

Mme la Présidente

Juste avant la délibération, je voudrais apporter un autre élément d'information, très vite. Ce Schéma nous permettra aussi de préfigurer le Plan sénior, qui sera l'un de nos plans d'actions prioritaires dans le cadre de la politique en faveur des aînés, que nous évoquerons vendredi prochain à l'occasion de la séance budgétaire – Plan sénior que nous mettrons en œuvre en 2019. Voilà ce que je souhaitais rajouter. S'il n'y a pas d'autres interventions : la délibération.

Karine PAGLIARULO

SCHEMA DE L'AUTONOMIE 2018-2023

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Approuve le rapport relatif au schéma de l'autonomie 2018-2023 selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Prend acte de l'avis rendu par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie le 24 septembre 2018 sur le projet de schéma départemental de l'autonomie 2018-2023, joint en annexe 2.

- Adopte le schéma de l'autonomie 2018-2023, joint en annexe 1.

Mme la Présidente

Je mets le Schéma de l'autonomie aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Bravo et merci à tous pour ce beau travail.

Qui présente le rapport suivant ? Tout de suite la délibération ? Mme PAGLIARULO.

Karine PAGLIARULO

OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2019, selon le détail énoncé en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Adopte les principes de tarification pour la campagne 2019, lesquels s'inscrivent notamment dans le cadre des dispositions de l'article R.314-25 du code de l'action sociale, tels que figurant dans le rapport ci-joint,

- Fixe, pour l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire de la Présidente du Conseil départemental, à l'exception des 4 services d'aide à domicile autorisés auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap et habilités à l'aide sociale, un taux d'évolution maximal de + 0,50 % pour l'hébergement,
- Reconduit, pour les établissements et services du champ Personnes en situation de handicap, le principe de convergence tarifaire, par application d'un taux de reconduction nul, le seuil de déclenchement étant le dépassement des coûts hors immobilier / mobilier moyens départementaux, tels que figurant en annexe 1,
- Fixe, pour les forfaits « Dépendance » des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un taux d'évolution de + 1,2 %,
- Fixe, pour les dotations « Dépendance » des établissements de soins et de longue durée (ESLD), un taux d'évolution nul,
- Précise que les taux de reconduction fixés :
 - o s'appliquent sur les dépenses nettes autorisées dans les budgets 2018, hors mesures non reconductibles, hors mesures nouvelles, hors incorporation de résultats antérieurs, le cas échéant, et hors dotations aux amortissements et frais financiers retenus pour leur montant réel sur la base des investissements et emprunts autorisés,
 - o se basent sur un niveau de capacité constant et qu'en conséquence, la fixation des principes de tarification pour la campagne 2019 ne présage en rien de modifications éventuelles dans la capacité des établissements et services ou dans le périmètre d'activité qui seront pris en compte dans le cadre de la tarification 2019,
- Fixe, en matière de dépenses relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), et pour la part impactant le budget de la Collectivité, les enveloppes départementales de crédits limitatifs, opposables aux établissements pour la tarification 2019. Ces enveloppes s'élèvent globalement à 148 091 227 € pour l'année 2019 selon le détail figurant en annexe 2, hors dépenses relatives à l'aide sociale à l'hébergement et à l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile,
- Fixe pour 2019, un tarif horaire plafond de 23,37 € pour les prestations APA/PCH facturées par les services d'aide à domicile autorisés et habilités à l'aide sociale,
- Précise que le taux d'évolution applicable au prix de journée aide sociale des EHPAD sortis du dispositif de la tarification contrôlée correspondra au taux le moins élevé entre :
 - o le taux de reconduction fixé annuellement par le Conseil départemental (+0,5% pour 2019),
 - o le taux d'évolution des tarifs fixé annuellement par arrêté des ministres chargés des personnes âgées et de l'économie et s'appliquant aux résidents payants déjà présents.
- Met fin au moratoire actuel et approuve la reprise du dispositif d'aide à l'investissement aux EHPAD sous tarification contrôlée, en conditionnant l'octroi de toute subvention à ce titre :
 - o à la mise en place par l'établissement d'un comité de pilotage dédié à l'opération architecturale associant les directions compétentes du Département (Direction de l'immobilier, Direction de l'Autonomie et Direction Ressource de la Solidarité),
 - o à la validation préalable par la Présidente du Conseil départemental d'un avant-projet sommaire au plus tard au 31 décembre 2020.

Les modalités de versement des subventions qui seront octroyées dans ce cadre seront celles prévues par le règlement financier départemental, en vigueur au moment de leur octroi.

Mme la Présidente

Merci à vous. Vote contre ? Abstention ? Rapport adopté.

Il y a le troisième et dernier rapport.

Karine PAGLIARULO**BILAN DES AUTORISATIONS DE CREATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Prend acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2018 et des suites qui leur ont été données, tel que présenté en annexe n°1 à la présente délibération.

ANNEXE A**BILAN DES AUTORISATIONS DE CREATION DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

PROMOTEUR	LOCALISATION DU SIEGE	ACTIVITES	DECISION DU DEPARTEMENT
Société "AMABILIS SAS"	PARIS	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Dossier déposé en 2017, complété en 2018 Autorisation accordée
Société "DOMITYS EST"	PARIS	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Autorisation accordée
Société "SAS AVS BESANCON" (AGES&VIE SERVICES, Groupe KORIAN)	BESANCON	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Refus pour non-conformité à plusieurs prescriptions du CASF, notamment au regard du mode de facturation forfaitaire d'un ensemble de prestations obligatoires, sans libre choix pour le bénéficiaire, ni corrélation entre les tarifs et les volumes horaires des différentes prestations consommées par chaque personne.

Mme la Présidente

Merci. Des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Nous pouvons à présent passer à la 10^e Commission, avec Mme Fatima JENN, sa Présidente.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. C'est vrai qu'en ces temps très difficiles, d'ailleurs, pour notre pays et pour les citoyens, il était vraiment très important pour nous, Département, dont les compétences obligatoires sont la solidarité, de redynamiser nos plans d'actions, qui sont bien sûr des compétences obligatoires, parfois des compétences partagées avec l'État. C'est le cas du Plan départemental d'aide au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées.

Avant de vous expliquer la mise en place de ce Plan, j'aimerais juste lire le propos, que nous avons accueilli dans le Comité régional de l'hébergement et du logement, qui a salué l'élaboration exemplaire de notre Plan en matière de concertation et de travail avec les différents acteurs et sa forte dimension partenariale. Il a pu noter combien les travaux avaient été bien documentés par l'Observatoire départemental de l'habitat et de l'ADIL, qui sont bien sûr financés par le Département. Le Comité régional de l'hébergement et de l'habitat a souligné aussi l'exemplarité de notre Département. Le lien hébergement et logement est fort. Tous les enjeux du Plan logement d'abord sont pris en compte, et les publics prioritaires visés par le Plan pauvreté sont bien pris en compte.

Je rappelle que le Plan est établi pour une période de six ans. Il vise à définir les objectifs et les mesures à mettre en œuvre, pour permettre aux personnes en difficulté, sans abris, mal logées, d'accéder à des logements adaptés à leurs besoins. Ce nouveau Plan 2018-2023 a effectivement été élaboré grâce à un large travail de concertation de l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement, qui ont fait preuve d'une importante mobilisation. Je tiens à les remercier. Ils étaient 120 personnes, qui se sont investies dans les cinq groupes de travail, avec une gouvernance réorganisée et plus opérationnelle, avec de nouveaux acteurs tels que les EPCI, qui ont été associés. Ce Plan départemental d'aide au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées a l'ambition de répondre aux difficultés des personnes les plus vulnérables.

Pour ce faire, je tiens à insister sur les points marquants de ce Plan. Tout d'abord, il cible de nouveaux publics prioritaires, auxquels une attention plus particulière sera portée. Il s'agit non seulement des personnes sortant de structures d'hébergement, mais aussi des jeunes de 18 à 25 ans vulnérables, des personnes présentant des problèmes de santé, des femmes victimes de violence, des personnes sortant de détention, des gens du voyage sédentarisés ou en voie de sédentarisation et des personnes précaires ou en situation de perte d'autonomie.

Cinq axes de travail sont forts. Le premier sert à consolider et adapter l'offre de logement à vocation sociale. Le deuxième sert à mobiliser le parc privé en faveur des publics du Plan. Le troisième, à adapter l'offre d'hébergement et de logement accompagnés. Le quatrième, à renforcer les actions de prévention des ruptures de parcours et adapter les accompagnements. Le cinquième, à favoriser l'accès et le maintien dans le logement.

Se sont déclinées de ce Plan douze affiches d'actions contre vingt dans le précédent Plan, dont quatre dédiées aux publics cibles prioritaires et une action spécifique pour répondre aux objectifs du logement d'abord. Avec bien sûr des thématiques bien précises, telles que : la réorientation de l'offre et les dispositifs existants pour mieux répondre aux objectifs du logement d'abord ; mieux assurer la mise à l'abri et l'accès au logement aux femmes victimes de violences conjugales ; répondre aux besoins spécifiques des jeunes de 18 à 25 ans, qui sont vulnérables ; améliorer l'accès au logement et à l'hébergement des sortants de détention. La dernière thématique est améliorer la réponse aux situations relevant d'un cumul de problématiques médico-psycho-sociales. Pour favoriser l'opérationnalité du Plan et maintenir la dynamique impulsée par la démarche d'élaboration, une priorisation des actions dans le temps a été décidée.

Ainsi, cinq actions prioritaires démarreront dès la première année de ce Plan. Les autres actions seront traitées au fur et à mesure, telle que la mise à l'abri, comme je l'ai dit, des femmes victimes de violences – et cela sera fait très rapidement – ; le développement des offres d'hébergement ou de logements qui équilibrent le besoin d'autonomie et la sécurisation des jeunes de 18 à 25 ans, qui sont vulnérables, toujours ; la prévention des risques de rupture de parcours des personnes sortant de détention dans le cadre d'une fin de peine ou d'un aménagement de peine ; le renforcement des partenariats entre les opérateurs associatifs, les bailleurs sociaux et les secteurs médico-social et sanitaire pour répondre aux situation relevant d'un cumul de problématiques médico-psycho-sociales. Il s'agit aussi d'une intervention précoce auprès des ménages, et du renforcement de la prévention visant à éviter les expulsions. L'animation de ce Plan – la communication a été revue autour de ces actions – sera également un volet important. D'ores et déjà, un site internet destiné au partage d'informations et de documentation, intitulé Abri'toit, a été mis en place par le Département. Il facilite l'accès aux documents et aux informations pour tous les acteurs de ce Plan.

Je conclurai en disant que c'est grâce à l'investissement de tous que ce Plan permettra bien de mettre en œuvre le droit au logement pour tous, un logement décent, adapté à la composition et à la situation de la famille, et à ses ressources surtout, et de veiller à la protection de l'enfance, et à l'adaptation des logements aux handicaps et au vieillissement des personnes les plus pauvres. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de Commission. Est-ce qu'il y a des interventions avant l'approbation de ce Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ? Si cela n'est pas le cas, je voudrais vraiment remercier tout le travail qui a été effectué par la Présidente de la Commission...

Fatima JENN

Et les services aussi.

Mme la Présidente

... tous les collègues, les services, pour l'élaboration de ce Plan, qui est – vous l'avez dit, Mme JENN – issu d'un partenariat important (plus de 130 personnes, des services de l'État aussi). Le Département – on le voit plus encore peut-être qu'ailleurs – est une collectivité chef de file en matière sociale et une collectivité de proximité. Nous nous sommes fortement mobilisés, élus, services, avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement, pour élaborer ce Plan départemental. Ce que je voudrais dire également, c'est que, dans le contexte actuel, il est important aussi que les actions prioritairement ciblées soient traitées efficacement et dans les meilleurs délais pour répondre aux besoins réels de nos concitoyens qui, quelquefois, sont dans des situations urgentes lorsqu'il s'agit de situations de précarité, lorsqu'il s'agit de nos concitoyens les plus fragiles. Je souhaitais vous informer aussi que la signature avec l'État, avec M. le Préfet, du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées est prévu le 19 décembre prochain. S'il n'y a pas d'autre intervention, je passe la parole à Mme BOHN pour la délibération.

Patricia BOHN

APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD) 2018 - 2023

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'approbation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 joint à la présente délibération.
- Autorise la Présidente à signer le Plan avec le Préfet.

Mme la Présidente

Merci, Mme BOHN. Je sou mets ce rapport aux voix. Qui est pour l'adoption du Plan ? Merci. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

Nous arrivons au dernier rapport. C'est Mme ORLANDI qui nous le présente.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 19 octobre 2018, joint en annexe de la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je ne pense pas. Votre contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Je redonne la parole à M. GRAPPE au sujet de la motion que j'évoquais en introduction.

Alain GRAPPE

C'est une motion relative aux conséquences des basses eaux du Rhin. Les choix alsaciens, tant industriels qu'agricoles, ont privilégié la voie fluviale dès les années 50 et ont mis en avant ce mode de transport alliant performance économique et environnementale. Ce parti pris a permis de faire des ports rhénans d'Alsace les tous premiers ports fluviaux de France. Ce choix a été conforté par la

saturation des réseaux routiers et ferroviaires alsaciens, qui ne peuvent remplacer dans de bonnes conditions les flux très importants transportés par voie fluviale. Le développement du fret fluvial sur le Rhin et de l'activité des ports alsaciens passe également par la nécessité d'interconnecter le Rhin et la Saône par l'Alsace et de continuer à développer en synergie le fret ferroviaire sur l'axe Rhin-Rhône.

Or, il est constaté depuis plusieurs années que la période des basses eaux du Rhin devient un problème récurrent, avec une année particulièrement difficile en 2018. En effet, les basses eaux empêchent une navigation normale et mettent à mal le dynamisme économique de notre industrie et de notre agriculture. Les filières suivantes sont en particulier touchées : l'agroalimentaire et la filière céréalière en particulier ; la chimie, qui assure plus de 70 % de son transport par voie fluviale ; l'industrie, dont les pièces à fort gabarit sont transportées par voie fluviale ; le bâtiment et les travaux publics, que ce soit pour le transport de graviers ou l'approvisionnement en ciment ; la plasturgie ; la pétrochimie ; sans oublier l'approvisionnement en carburant et combustibles pour nos deux départements alsaciens.

Cette problématique entraînera une réduction de la compétitivité du transport fluvial rhénan à moyen et long termes, avec un impact commercial fort pour les acteurs économiques alsaciens. Ce phénomène pourrait également être un frein pour les futurs investisseurs, eu égard aux conséquences négatives de l'évolution climatique sur le niveau d'eau du Rhin. Enfin, la production d'électricité est également concernée puisque les basses eaux ralentissent la production hydroélectrique.

C'est pourquoi, le Conseil départemental du Haut-Rhin demande : la mise en place de stratégies pérennes afin que le transport fluvial puisse rester la solution de transport privilégiée pour les années à venir ; le lancement de travaux portés par les pays utilisateurs, à savoir la France, la Suisse et l'Allemagne, afin d'assurer la navigabilité tout au long de l'année ; l'inscription aux SRADDET des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté de l'interconnexion navigable du Rhin et de la Saône par l'Alsace ; l'engagement fort des services de l'État concernés ainsi que de l'Europe pour mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. Est-ce qu'il y a des interventions suite à cette présentation ?
M. STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

En fait, c'est tout à fait visible sur nos routes. Regardez la noria de camions, qui remplacent les péniches, notamment pour les céréales. Il y a beaucoup de camions, actuellement. Enfin, on en a déjà parlé longuement. Mais c'est vraiment très visible. Notamment, il y a plus de transports la nuit, par exemple. Il y a plus de transporteurs qui circulent la nuit. Donc on espère aussi trouver une solution à l'avenir, avec la mise en place d'une écotaxe au moins régionale pour la nouvelle collectivité ou les deux départements. J'ai saisi le gouvernement à ce sujet il y a quinze jours. On peut éventuellement aller assez vite, s'il y a une volonté politique. On n'a pas besoin d'attendre le Conseil d'Alsace. C'est un sujet qui peut nous fédérer. Il faut savoir aussi que, même lorsque le Rhin est élevé, le coût du transport sur une péniche est un peu plus élevé qu'en camion. Cela prouve bien que le coût du transport poids-lourds reste quand même très compétitif. Le contexte politique actuel va être compliqué pour mettre en place une taxe. On l'a bien compris. Ils ont décidé de le retirer du projet de loi concernant les déplacements. Mais cela reste un sujet très aigu chez nous, en Alsace.

Mme la Présidente

Merci. Philippe.

Philippe TRIMAILLE

Merci, Mme la Présidente. Je voulais simplement également ajouter qu'il s'agit là d'un vrai sujet d'avenir : des transports susceptibles de contribuer à la transition écologique. Il va de soi que le fluvial et le ferroviaire, de ce point de vue, sont tout à fait vertueux par rapport au routier. Dans cet objectif, le fluvial et le ferroviaire sont complémentaires et sont des alliés pour pouvoir diminuer la part des transports qui sont assurés par le routier, avec les conséquences qu'on connaît. Et cela, tout particulièrement sur l'axe nord-sud, où les infrastructures sont inachevées. On en a parlé. C'est d'abord, effectivement, la jonction navigable entre le Rhin et la Saône, qui n'a plus rien à voir avec ce qu'était le grand canal Rhin-Rhône. Il y a d'autres solutions qui, là aussi, sont beaucoup plus respectueuses de l'environnement. Mais il est fondamental d'achever cet axe européen, qui permet de relier la mer du Nord à la Méditerranée, mais en passant par l'Alsace, c'est-à-dire en faisant en sorte que les flux du Rhin supérieur soient captés par les ports alsaciens, parce que si cette jonction n'était pas réalisée, alors ce serait les ports du Bénélux qui les capteraient. Également, il s'agit de l'infrastructure de fret ferroviaire, qui n'est pas encore achevée et réalisée sur l'axe Rhin-Rhône, sachant qu'il y a effectivement les voies ferrées – elles existent – mais qu'il y a quelques points de blocage, que sont les tunnels en particulier, qu'il faudrait adapter, sans que cela coûte extrêmement cher. C'est une cause, à mon avis, qu'il faut développer, d'autant plus que le transport de fret ferroviaire sur l'axe Rhin-Rhône serait susceptible de permettre le développement des plateformes intermodales que sont les ports alsaciens, tout en augmentant l'utilisation du fleuve à travers cette activité des ports, et en justifiant d'autant plus que soit achevée la jonction entre le Rhin et la Saône.

Mme la Présidente

Merci, Philippe TRIMAILLE, pour cette contribution au débat. Je crois qu'on est tous d'accord pour dire aujourd'hui qu'aujourd'hui, il faut raisonner autrement que « juste la route », et qu'il faut entrevoir d'autres modes de transports. Pour ce qui est de la route et de la réflexion d'Éric STRAUMANN tout à l'heure, évidemment, le 29 octobre dernier à Matignon, lorsque nous avons négocié les accords sur la collectivité européenne d'Alsace, la question de l'axe routier nord-sud a été abordée et plus qu'abordée, puisque c'est du fait de la densité de poids-lourds sur cet axe très accidentogène, avec des accidents meurtriers aussi, que nous avons réussi aussi à obtenir pour la collectivité européenne d'Alsace le transfert des routes nationales et des autoroutes non concédées, ce qui n'était pas gagné d'avance. Mais nous avons réussi à expliquer que, dans le bassin rhénan, il y avait une situation là aussi particulière, à savoir cette autoroute allemande d'un côté du Rhin, la mise en place de la Maut, qui a fait que, sur l'axe parallèle qui est l'axe alsacien, que nous connaissons bien, il y a eu un transfert de poids-lourds important, qui fait qu'aujourd'hui la circulation telle qu'elle se présente est juste inacceptable. Vous l'avez vu : nous avons obtenu dans l'accord de Matignon la possibilité de la mise en place d'un mécanisme de régulation du trafic. À cette occasion, j'ai insisté auprès du Premier ministre sur le fait qu'on ne peut pas attendre jusqu'en 2021 pour solutionner la question du trafic sur l'axe routier nord-sud. J'ai réaffirmé cette position hier lors de la réunion du COPIL de la liaison ferroviaire Colmar-Fribourg auprès du Préfet de Région pour vraiment les sensibiliser au fait que, dès que la loi relative à la collectivité européenne d'Alsace sera votée, avec les compétences qui vont avec, on puisse rapidement mettre en place ce mécanisme de régulation du trafic de transit poids-lourds. J'ai d'ores et déjà demandé à nos services – je sais que le Préfet planche

dessus aussi – qu'on examine concrètement ce qu'on pourrait mettre en œuvre le moment venu. Voilà ce que je souhaitais ajouter au débat. S'il n'y a pas d'autre prise de parole... Si. M. le Premier vice-président.

Rémy WITH

Juste un petit mot pour, peut-être, prolonger la réflexion de Philippe TRIMAILLE. Effectivement, on peut adhérer, il faut adhérer à ces voies de communication qu'on a ignorées ou qu'on a balayées pendant plusieurs décennies, qu'on ne voulait pas faire pour un tas de raisons, alors qu'on avait peut-être les moyens de les réaliser à un moment donné. Parler du ferroviaire et du fluvial, et notamment des liaisons Rhin-Rhône, que ce soit ferroviaires pour la nouvelle ligne de TGV Rhin-Rhône qui ne s'est pas faite et qui, finalement, aujourd'hui, sature l'axe actuel Rhin-Rhône, la voie ferrée actuelle, avec le fret, les voyageurs, sur laquelle on a basculé les TGV, ce qui fait qu'on ne peut plus imaginer augmenter le fret sur cette ligne. Le fluvial, on ne l'a pas réalisé, que ce soit le canal à grand gabarit ou les versions un peu plus modestes de ce canal. On l'a carrément abandonné sur le plan national. Aujourd'hui, on ne peut pas apporter de solutions réelles pour diminuer le trafic routier. Si on avait voulu encourager le trafic routier par voie routière, on n'aurait pas mieux fait. C'est vrai que, si le TGV avait sa ligne propre, on pourrait davantage augmenter le fret ferroviaire sur la ligne actuelle. C'est un choix qui n'a pas été suivi, qui n'a pas été appliqué. Je ne sais pas si, demain, on reviendra sur ces positions et si on peut apporter des réponses significatives à cette problématique. Mais je crois qu'elle se pose de façon criante un peu partout, dans différentes régions de France. Malheureusement, je pense qu'on a loupé des coches à un moment donné, on a loupé des opportunités qui ne se présenteront plus de la même manière aujourd'hui et qui coûteront beaucoup plus cher si on voulait trouver des solutions satisfaisantes.

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier vice-président. Pas d'autre intervenant ? Je mets la motion aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Vote contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Notre séance est terminée. Je vous invite à passer à table. Deux informations. La Commission de la Voirie se réunira à 14 h, compte tenu des obligations des uns et des autres. Vendredi prochain, nous nous retrouverons à 9 h, en salle de séance – les travaux seront terminés à 9 h en Commissions réunies – et à 10 h 30 en séance publique pour notre séance budgétaire. La Commission de la Voirie cet après-midi aura lieu ici même, en salle Europe. Merci à vous, chers collègues. Merci aux représentants de l'administration. Bon appétit et bonne journée.

La séance est levée.

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 14 décembre 2018

La séance est ouverte.

Il est procédé à l'appel.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Chers collègues, je vous prie de bien vouloir prendre place. Merci à tous pour votre présence. Merci à la presse pour sa présence. Je propose à notre benjamine, Mme HELDERLÉ, de procéder à l'appel.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner et débattre notre budget primitif pour l'année 2019.

Mais avant cela, je tiens à ce que nous puissions toutes et tous, partager une pensée profonde et attristée pour les victimes de l'attaque perpétrée à STRASBOURG mardi soir, et nous associer à la douleur de leurs proches.

Je tiens aussi à ce que nous exprimions notre entière solidarité avec la Ville de STRASBOURG et l'ensemble de ses habitants, afin de les aider à surmonter ces dramatiques instants, ainsi qu'avec les forces de l'ordre, dont le précieux engagement ne cesse d'être sollicité en cette fin d'année et qui, hier soir, ont su neutraliser l'assaillant après une longue traque.

Je souhaite en particulier rendre hommage aux militaires du 152ème Régiment d'Infanterie de COLMAR qui, dans le cadre de l'opération Sentinelle, ont été directement confrontés à l'assaillant mardi soir, et ont fait preuve, à cette occasion, d'un sang-froid et d'un professionnalisme qui méritent notre respect et notre reconnaissance.

Je vous propose à présent de nous lever et d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de cet odieux attentat.

Je vous remercie.

La trêve de Noël a donc été tragiquement rompue sur notre terre d'Alsace, si attachée aux valeurs de paix, de solidarité et de fraternité.

Cet acte, ainsi que celui des profanations de tombes au cimetière israélite de HERRLISHEIM dans le Bas-Rhin, nous laisserons forcément un arrière-goût très amer durant les Fêtes qui se profilent.

Cet acte démontre une nouvelle fois, hélas de façon meurtrière, l'extrême fragilité des équilibres qui nous régissent. Il doit surtout, plus que jamais, nous conforter, nous, élus départementaux, dans notre volonté de conclure un véritable "pacte social" avec tous nos concitoyens.

Un "pacte" qui agirait en prévention des atteintes susceptibles d'être portées aux valeurs qui représentent les piliers de notre société. Mais aussi un "pacte" qui agirait en réparation des souffrances endurées par les plus vulnérables d'entre nous.

C'est la tradition humaniste de l'Alsace qui nous le dicte. Et c'est notre victorieuse détermination à faire renaître l'Alsace dans le paysage institutionnel français, qui nous permet d'y croire.

Car oui, nous sommes parvenus à satisfaire l'immense besoin d'Alsace exprimé par la très grande majorité de nos concitoyens, par leurs représentants élus, par les acteurs économiques et par le monde associatif.

La future "collectivité européenne d'Alsace" sera forcément humaniste par tradition et solidaire par vocation.

Pour construire cette Alsace de demain, nous devons dès aujourd'hui, agir avec force, sans perdre de temps.

D'où ce budget primitif 2019 qui place résolument l'humain au cœur de toutes nos politiques.

Le contexte social dans lequel il intervient s'avère des plus tendus. Le mouvement des "gilets jaunes" en est l'expression la plus tangible et peut-être même, l'une des plus légitimes.

Cette situation est d'autant plus regrettable que les Départements n'ont eu de cesse, dans leur rôle de "sentinelles" des solidarités sociales et territoriales, d'alerter les Gouvernements successifs sur les effets néfastes de certaines politiques recentralisées.

Ces politiques nationales se sont traduites par des décisions prises à PARIS, sans la moindre concertation avec les acteurs locaux, et donc coupées des réalités territoriales.

Des décisions privilégiant le « grand » au détriment de « l'efficace », opposant l'urbain au rural, et ne parvenant pas à concilier les mots "unité" et "singularités".

Dans ce contexte délicat, nous avons réussi, je crois, à construire un projet de budget efficace et fidèle au pacte financier que nous avons conclu avec les Haut-Rhinois, à travers la feuille de route stratégique adoptée le 1er septembre 2017, lors de mon élection à la présidence de cette assemblée.

La présidente de la commission des Finances, Lara MILLION, vous en dira plus dans quelques instants sur ce budget 2019 qui s'élève au total à près de 780 M€, en progression de 4,8% par rapport au budget précédent.

A ce stade, je tiens surtout à souligner la gestion économe et vertueuse que ce projet met en exergue. Une gestion financière "à l'alsacienne", serais-je tentée de dire.

Je qualifie ainsi un budget qui, pour la troisième année consécutive, est marqué par la stabilité fiscale et par un taux d'impôt désormais commun aux deux Départements alsaciens, qui est le plus bas du Grand Est et parmi les 10 taux les plus faibles de France.

Je qualifie également ainsi un budget qui, malgré cette stabilité fiscale, et en complément d'une dette contenue et d'un emprunt limité, parvient à dégager un montant de 112 M€ pour l'investissement opérationnel, soit une augmentation de 50% d'une année sur l'autre.

Je rappelle qu'il s'agit là d'un montant très important qui profitera, à la fois, à nos grands projets d'avenir et à des équipements de proximité. Un montant qui aura un impact direct sur l'activité économique et donc sur l'emploi.

Enfin, notre projet de budget prévoit également des économies de fonctionnement très conséquentes, qui viennent s'ajouter à celles déjà réalisées durant les trois derniers exercices, notamment dans le domaine des ressources humaines.

Ces performances de gestion sont à mettre au crédit de chacune et de chacun d'entre vous, chers collègues, ainsi qu'à celui de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs. Soyez en très chaleureusement remerciés.

Ces indicateurs favorables constituent la condition indispensable pour que puissent être mises en œuvre, les priorités et les nouvelles politiques que je voulais impulser avec vous.

Ces priorités et ces politiques représentent au total, près de 565 M€, toutes dépenses d'investissement et de fonctionnement confondues.

Elles tendent, pour certaines d'entre elles, à faire de chaque Haut-rhinois, un citoyen à part entière. Et pour les autres, à faire de chaque territoire, un champ d'action publique de proximité.

En ce qui concerne le sentiment de "citoyenneté", il me paraît découler notamment de deux facteurs qui sont bien pris en compte dans ce budget primitif 2019.

Premier facteur de citoyenneté : Il faut que chaque Haut-rhinois soit en mesure de trouver sa place dans notre société.

Parmi eux, il y a d'abord les jeunes. Nous leur faisons totalement confiance et tenons à leur donner toutes les chances de réussite, en accélérant l'année prochaine, la mise en œuvre de notre stratégie PRÊT :

- Doublement des crédits destinés à la modernisation des collèges,
- Intensification du renouvellement des équipements informatiques dans les établissements,
- Lancement de nouvelles actions pour favoriser le bilinguisme,
- Accueil de jeunes en apprentissage ou en service civique dans notre administration.

Il y a ensuite les personnes en recherche d'emploi. Notre politique d'insertion mobilise plus de 108 M€, et multiplie les démarches originales, volontaristes et innovantes. Parmi elles, je citerai :

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA auprès des employeurs, afin de faciliter leur embauche,

Mais aussi le dispositif RSA et vendanges dont nous avons pris l'initiative cette année, et qui a permis à 164 bénéficiaires de cumuler leur allocation avec leur salaire de vendangeur.

- Il y a enfin, bien évidemment, les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables. Nous leur consacrerons en 2019, près de 273 M€.

Parmi elles, il y a notamment nos aînés à qui nous tenons à prouver notre respect et à garantir leur dignité.

Ce budget 2019 prévoit ainsi un plan d'aide exceptionnel de 8 M€ sur 6 ans pour améliorer la qualité de vie de nos seniors dans les EHPAD, mais aussi pour favoriser leur maintien à domicile.

Il faut que chaque Haut-rhinois puisse se déplacer en toute sécurité et communiquer en toute liberté.

- Pour cela, nous allons consacrer plus de 50 M€ aux investissements routiers, soit une augmentation de 36% par rapport au BP 2018, tout en développant les solutions alternatives : itinéraires cyclables et parkings de co-voiturage.

- Nous poursuivrons également le déploiement du réseau Très Haut Débit en apportant notre contribution au programme ambitieux qui concerne 700 communes alsaciennes et qui génère 450 M€ de travaux, ainsi que 500 emplois directs.

Cette citoyenneté, notre Conseil départemental l'encourage aussi à travers l'accompagnement de nombreux projets lancés dans les territoires.

En effet, notre collectivité ne cesse de démontrer, au fil des années, sa capacité à appréhender les besoins exprimés à l'échelle locale. Ceci, chers collègues, grâce à notre proximité et à notre excellente connaissance de chacun de nos cantons.

C'est pourquoi, nous allons mettre en place une politique de territorialisation performante et ambitieuse, qui concrétisera notre engagement et notre implication dans les territoires.

Ainsi, outre le Fonds de Solidarité Territoriale que nous abondons à hauteur de 1,7M€, nous ouvrons une nouvelle enveloppe d'investissements de proximité de 12 M€ sur trois ans, afin de pouvoir accompagner les projets des communes et intercommunalités désormais organisées en quatre « territoires de vie ».

Nous lançons également un plan important en faveur de la préservation du patrimoine alsacien. Doté de 9 M€ sur dix ans, il permettra de préserver une bonne partie de la mémoire de nos villes et villages. Car il est toujours essentiel de se souvenir d'où l'on vient pour savoir qui l'on est. Et qui l'on veut devenir.

J'ajouterai volontiers à ces investissements de grande proximité, les importants moyens que nous allons consacrer à l'environnement et à la transition énergétique.

Je veux notamment parler des 56 M€ qui seront mobilisés pour l'après-FESSENHEIM et qui traduiront notre volonté déterminée de faire du Haut-Rhin, le premier département à énergie positive.

Ces crédits très conséquents permettront de prendre en compte les projets en matière de mobilité qui s'intégreront dans cette démarche essentielle, en particulier la liaison ferroviaire COLMAR – FREIBURG.

Ils rendront aussi possible la transition économique et la reconversion énergétique, grâce à la création de centrales solaires, hydrauliques et géothermiques, ainsi que l'aménagement d'une zone d'activité franco-allemande dont le statut spécifique sera acté dans le Traité de l'Elysée.

Efficacité - Citoyenneté - Proximité : Voilà donc les trois principaux axes stratégiques de notre budget primitif pour 2019.

Ce sont aussi les trois valeurs que les Conseillers départementaux bas-rhinois et haut-rhinois ont posé comme piliers de la future collectivité européenne d'Alsace, le 26 novembre dernier à SELESTAT.

Cette convergence des axes et des valeurs apporte bien la preuve que le Conseil départemental du Haut-Rhin, à travers l'engagement de tous ses élus et de tous ses collaborateurs, s'est résolument mis en marche vers la nouvelle collectivité alsacienne.

L'adhésion pleine et entière des Haut-rhinois à cette démarche ne fait aucun doute.

D'abord, parce qu'elle répond au désir, voire au besoin d'Alsace qu'ils ont très largement exprimé.

Ensuite, et surtout, parce que les valeurs qui fondent nos actions à venir, permettent toutes d'inscrire l'Humain au cœur de nos politiques.

Et donc, de replacer le citoyen au cœur de LA politique.

Je vous remercie.

Je passe la parole à présent à Pierre BIHL, Président du groupe "Unis pour le Haut-Rhin", puis à Nicolas JANDER, président du groupe "UDI et Indépendants".

Nous entrerons ensuite dans l'examen des rapports successifs, avant d'aboutir au vote sur le budget primitif 2019.

Par ailleurs, deux motions vous seront soumises. L'une pour le maintien des services hospitaliers d'ALTKIRCH et de THANN, l'autre sur le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice.

Applaudissements.

Merci, chers collègues. Je passe à présent la parole à Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Madame la Présidente, Mes chers collègues,

Avant de passer à l'examen du Budget primitif 2019, je voudrais exprimer, en mon nom propre ainsi qu'en celui des élus du groupe « Unis pour le Haut-Rhin », la grande émotion et la profonde tristesse qui nous affectent suite aux tragiques événements qui se sont déroulés à Strasbourg mardi dernier.

Les détails de cet acte odieux tenaillent encore nos esprits et nous rappellent avec acuité l'âpreté du monde dans lequel nous vivons et la nécessité de rester plus que jamais vigilants face à toutes les formes d'intolérance et de fanatisme. Nos pensées vont aux victimes, à leurs familles, à leurs proches ainsi qu'à l'ensemble des Strasbourgeois, nous nous associons à leur douleur. L'Alsace a été touchée dans son cœur mais ce qu'elle porte en elle, personne ne peut l'atteindre, ce sont ces valeurs de fraternité et de solidarité, ce patrimoine culturel qu'aucune forme de lâcheté ne peut altérer.

Notre détermination sera toujours totale quand il s'agira de défendre ce qui fait la force, la particularité et l'attractivité de notre territoire. Le vote du budget fait partie de ces actes fondamentaux qui rendent compte de notre engagement et qui traduisent ce vers quoi nous voulons aller.

Permettez-moi donc d'emblée, au nom du groupe majoritaire de cette assemblée, de saluer avec une satisfaction non feinte, non seulement, le travail remarquable et le professionnalisme déployés par l'ensemble des services, agents de la collectivité, à l'occasion de la préparation budgétaire, mais également le bon esprit qui a continuellement habité l'ensemble des élus de notre assemblée lors de l'élaboration de ce projet de budget.

C'est, il est vrai, un défi qu'il nous revient de relever chaque année et je dois dire, qu'une fois encore, le Département du Haut-Rhin a répondu présent en construisant un budget utile en mesure de répondre aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

En effet, face à la situation difficile que traverse notre pays et au mouvement d'exaspération et de mécontentement profond toujours actif, nous avons justement le devoir de marquer notre solidarité et d'apporter des réponses concrètes aux attentes exprimées.

Ce qui fait notre solidité et notre richesse, c'est bien l'intelligence collective et l'intelligence de nos territoires. C'est bien notre connaissance fine du terrain et notre relation étroite avec l'ensemble des collectivités, du monde associatif et des élus qui nous permettent, en effet, de construire des actions et de soutenir les projets indispensables au développement local.

A ce titre le lancement, en 2019, de la nouvelle politique de solidarité au service des territoires dotée d'une enveloppe de 12 M€ sur 3 ans illustre parfaitement cette ambition, à savoir : créer, renforcer partout où il est possible les liens, développer, protéger ou encore moderniser toutes les communes du Haut-Rhin qu'elles soient rurales, péri-urbaines ou urbaines.

Le Conseil départemental, par ses compétences, son héritage, l'implantation territoriale de ses élus, se doit de mobiliser ses moyens pour répondre aux grands enjeux de société : adapter le territoire au vieillissement, accompagner les jeunes vers leur autonomie, avoir une vraie stratégie pour les territoires ruraux, faciliter et améliorer le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Nous retrouvons, Madame la Présidente, cette dynamique et ce courage dans le budget que vous nous présentez et ceci en parfaite résonnance avec les précédents.

En effet, dans le remarquable exposé que vous nous avez fait, nous constatons avec satisfaction la mise en œuvre de choix clairs et l'organisation d'interventions simples et lisibles par nos concitoyens.

Un meilleur service au meilleur coût, voilà la base d'une saine gestion des deniers publics départementaux ; nos concitoyens sauront le constater à la lecture du budget 2019 et leur perspicacité retiendra de la même façon l'ambitieux programme décliné dans chacune des lignes budgétaires présentées et ceci, malgré la conjoncture toujours morose.

Ainsi, non seulement nous n'allons pas, cette année encore, augmenter les impôts mais la diminution concomitante de notre endettement, moins 147 millions d'euros en quatre ans, nous permet d'envisager l'avenir avec ambition et sérénité.

Cette sérénité retrouvée va, en effet, amplifier notre action et nos investissements opérationnels sur des axes qui fondent l'essence même de nos interventions, en premier lieu, notre engagement aux

côtés des plus fragiles, que ce soit envers les personnes âgées, handicapées ou en insertion mais également les plus jeunes qui doivent encore mieux être soutenus.

Il y a, en effet, des priorités auxquelles nous ne dérogerons pas, tout particulièrement celles visant à renforcer la cohésion sociale, grâce à une aide efficace, responsable, ciblée envers ceux qui en ont le plus besoin.

C'est ce message que nous comptons également faire passer à la jeunesse de notre département en faisant la part belle à la réussite éducative grâce à la mise en œuvre de meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement. Plus de 54 M€ investis cette année, 160 millions d'euros sur dix ans en faveur de la modernisation des 57 collèges haut-rhinois, sans oublier le développement d'une stratégie européenne et transfrontalière, sur le bilinguisme notamment, afin de permettre d'ouvrir un bassin d'emploi transfrontalier et de nouveaux débouchés.

Cet engagement nous comptons bien le tenir malgré l'ardeur avec laquelle l'Etat s'échine à réduire l'autonomie des Départements, non seulement au travers de la baisse des dotations, d'un encadrement des dépenses réelles de fonctionnement et bientôt d'une réforme de la fiscalité locale qui limitera encore plus leur marge de manœuvre.

Ces atteintes intolérables à la décentralisation et à notre autonomie fiscale ne nous démotivent pas car nous savons où nous allons ; l'énergie que nous déployons depuis le début du mandat va dans le bon sens et répond parfaitement aux défis de notre temps, à l'Alsace de demain que nous voulons construire !

Oui, ce rendez-vous avec l'histoire, nous y mettons tout notre cœur pour le réussir ; avec nos homologues Bas-Rhinois, nous avons ce désir de construire ce magnifique projet de Collectivité Européenne d'Alsace pour 2021. Nous croyons, plus que jamais, que, réunis, nous sauront encore mieux relever les défis qui se présentent à nous en termes d'attractivité et qu'unis nous parviendrons à mettre en œuvre des projets porteurs d'innovation et de développement pour les Alsaciens.

Madame la Présidente, mes chers collègues, soyons-en fiers, car nous n'avons certainement pas emprunté la voie la plus facile, mais nous faisons chaque jour la preuve de notre exemplarité. Nous dessinons ensemble le Département de demain, une grande collectivité territoriale en mouvement, moderne, parfaitement gérée, capable de bâtir un front républicain de services, d'entraide, de soutien envers tous les habitants et tous les territoires du Haut-Rhin. La pente est parfois raide, il nous arrive de devoir prendre des décisions que nous savons honnêtement difficiles voire douloureuses, mais voici que désormais à mi-mandat, ce chemin nous donne à entrevoir un horizon collectif toujours plus enthousiasmant pour notre département grâce à une situation financière à nouveau assainie.

C'est la raison pour laquelle, le groupe majoritaire de cette assemblée votera sans réserve et avec enthousiasme ce budget, Madame la Présidente, assuré que les 774 M€ budgétés en 2019 seront parfaitement employés.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL, président du groupe « Unis pour le Haut-Rhin ». La parole est à Nicolas JANDER, président du groupe « UDI et Indépendants »

Nicolas JANDER

Mesdames, Messieurs

Chers Collègues,

Le vote d'un Budget Primitif est, chaque année, un moment fort de la vie d'une collectivité comme la nôtre, animée par l'exigence d'amélioration continue de son action. Ce moment qui peut apparaître comme un acte administratif est en réalité la traduction d'une volonté politique forte issue de réflexions collégiales au service de nos concitoyens.

Le vote de ce Budget Primitif 2019, se fait dans un contexte particulier parce que nos territoires souffrent.

Nos territoires souffrent de l'éloignement des pouvoirs décisionnaires, souffrent des effets de seuils, et d'une vision uniquement comptable ou financière des politiques de l'Etat. Une ville qui n'a pas au moins 10 000 habitants n'est pas une ville moyenne et ne peut pas profiter du programme cœur de villes. Une maternité qui n'a pas au moins 300 accouchements dans une année n'est pas une bonne maternité. Bientôt, une brigade de gendarmerie qui n'aura pas dressé 3500 procès-verbaux dans une année ne sera pas une bonne brigade de gendarmerie.

Le gouvernement prétend comprendre le malaise des campagnes, mais supprime en même temps des services publics de sorte que le monde rural est sans cesse opposé aux agglomérations.

La réponse à la nécessaire réforme des services publics sera locale et pragmatique ou sera nationale et guidée par des objectifs financiers et des effets de seuils mortels pour nos territoires ruraux.

Alors le Groupe UDI et Indépendants est fier de la politique que nous menons avec notre Présidente, Brigitte KLINKERT.

Parce que nous n'opposons pas le monde rural aux agglomérations. Parce que nous n'opposons pas la montagne à la plaine. Parce qu'il y a une cohérence entre nos politiques départementales et les enjeux cantonaux.

La territorialisation des actions, c'est la capacité d'agir concrètement pour accompagner des projets structurants à l'échelle d'un territoire pertinent qu'en notre qualité d'élus de proximité, nous connaissons bien.

La territorialisation des actions, c'est la capacité d'agir concrètement pour accompagner nos partenaires sur nos territoires.

De 2019 à 2021, le conseil départemental consacrera pas moins de 15,4 millions d'euros à la solidarité territoriale.

La France a besoin, une bonne fois pour toute, de plus de décentralisation. Dans les institutions c'est comme en géologie, la chaleur elle vient d'en bas.

Alors mesdames, Messieurs, Chers collègues, c'est nous, par nos actions de proximité, qui pouvons faire remonter la chaleur qui nous vient de nos communes. Nos politiques pour l'attractivité du département, pour les solidarités sociales et territoriales, le démontrent.

C'est aussi le sens de notre Collectivité Européenne d'Alsace, faire remonter la chaleur de nos territoires dans une collectivité aux capacités d'actions renforcées, avec une force de frappe retrouvée pour une Alsace chaleureuse, Humaine, Humaniste et novatrice au service des Alsaciens des villes et des campagnes.

Je vous remercie

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue, monsieur le Président, pour votre intervention. J'ai une demande de prise de parole de Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, Mesdames, Messieurs. Notre session plénière d'aujourd'hui s'inscrit dans un moment très particulier, très tendu, très angoissant, pour tous nos concitoyens. Cette semaine restera dans nos mémoires pour toujours comme celle où la fête de Noël a été endeuillée par la folie meurtrière d'un individu s'attaquant, dans son obscurantisme, à la ville où il a grandi. Triste époque faite de violence et de sauvagerie.

Et puis, il y a cette colère sociale, bien sûr légitime, bien sûr compréhensible. Cette semaine a commencé par l'intervention du Président de la République, qui a apporté des réponses d'urgence. Ces réponses ont-elles été à la hauteur des enjeux ? Elles ne le sont jamais assez ; elles ne peuvent l'être, puisqu'un Président de la République, quoi qu'en pensent beaucoup de manifestants sur les ronds-points, n'a pas toutes les clés pour répondre à toutes les attentes. Un effort collectif est attendu ; les banques, par exemple, ont fait un pas ce mardi, en plafonnant les frais sur les découverts et incidents de paiement. Les entreprises sont sollicitées pour accorder des primes défiscalisées et exonérées de charges sociales ; certaines pourront le faire, d'autre pas, ce qui va encore créer de nouvelles inégalités, malheureusement. La prime de Noël pour les plus démunis est versée aujourd'hui ; elle était attendue avec impatience par les ménages concernés.

Mme la Présidente

Vous allez parler de la politique départementale, je pense ?

Fatima JENN

Oui. Nous, Département, avons les clés en main pour agir, et nous le faisons ; nous utilisons du mieux que nous pouvons nos outils contre la précarité, en faisant en sorte qu'ils aident les personnes qui en ont le plus besoin. Nous avons voté la semaine dernière le Plan départemental d'aide au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées. Nous votons aujourd'hui un budget d'action, dans un contexte, qui, on le comprend bien, n'est pas vraiment favorable. L'État a finalement validé son appui au Département, qui a à faire face à un nombre important de mineurs non accompagnés. C'était pour nous une question essentielle.

Chers collègues, les citoyens nous interpellent ; répondons à leurs attentes avec responsabilité, mais en renouant la confiance et en retissant les liens. Voilà ce qui est attendu de nous. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Y a-t-il d'autres demandes de parole avant que la Présidente de la Commission des finances ne présente le projet de budget 2019 ? Je me permets de vous rappeler que la Présidente de la Commission des Finances va nous présenter le cadre du budget primitif 2019. Ensuite, au fur et à mesure des commissions, chaque président de commission présentera plus particulièrement la politique dans le secteur concerné, et le vote du budget, en toute logique, s'effectuera à la fin de notre séance, après l'examen de l'ensemble des rapports.

Je passe donc la parole à Mme Lara MILLION, pour la présentation du projet de budget 2019.

Lara MILLION

Je vous remercie Mme la Présidente, en particulier pour votre propos introductif, mobilisateur, responsable et ambitieux.

J'ai choisi de traduire notre message par ce proverbe chinois, très révélateur, je crois, de notre état d'esprit commun : « *Nourrir l'ambition dans son cœur, c'est porter un tigre dans ses bras* ». L'ambition que notre Conseil départemental nourrit dans son cœur, à l'aube de cette année 2019, est d'une double nature : une ambition pour nos concitoyens, tous nos citoyens, du plus jeune âge à l'âge le plus respectable, avec une attention toute particulière pour les plus fragiles et les plus vulnérables, conformément à notre compétence principale devenue au fil des années une véritable vocation. Oui, notre collectivité a plus que jamais l'ambition d'être, aux yeux de tous les Haut-Rhinois, la garante de la solidarité, et de toutes les solidarités. Ceci est à la fois une priorité et une urgence, comme cela nous est encore quotidiennement rappelé par une actualité que je trouve des plus préoccupantes. La proximité et la qualité (certains collègues le rappellent toujours) des services que nous rendons à la personne, sont -et resteront- des marqueurs forts de l'action du Conseil départemental du Haut-Rhin, tout simplement parce qu'elles sont gravées à jamais dans notre âme rhénane et dans notre cœur alsacien.

L'autre ambition que nous portons est résolument portée vers notre territoire ; nous nous y investissons (chaque personne qui a pris la parole l'a dit) et nous y investissons, comme nous avons pu le faire depuis plusieurs années, tant dans le champ de nos compétences propres, obligatoires ou volontaristes, qu'en accompagnant les projets de nos partenaires, notamment les communes et les structures intercommunales.

Cette double ambition, à la fois pour nos concitoyens et pour nos territoires, traduit aujourd'hui notre engagement déterminé et passionné pour le Haut-Rhin. Je pense qu'aujourd'hui il faut un message positif, car nous en avons tous bien besoin. Mais cette ambition s'inscrit bien évidemment dans la perspective de notre future collectivité européenne, car cette double ambition, c'est aussi celle que nous avons pour l'Alsace de demain. Cette Alsace dont nous avons décidé d'être l'un des moteurs, voire même le catalyseur, comme en témoigne le taux d'impôt désormais commun aux deux départements alsaciens (et qui résulte d'un alignement sur le taux du Haut-Rhin, le plus favorable aux contribuables).

Vous allez me dire : mais où est donc passé ce proverbe chinois ? Nous l'avons dit, l'ambition que le Conseil départemental du Haut-Rhin nourrit dans son cœur est de celles qui transcendent et galvanisent. Cette ambition agit sur nous comme si nous portions un tigre dans nos bras. Je crois en effet que c'est elle qui nous donne à la fois la force, le courage et la combativité nécessaires pour affronter nos défis, et cela depuis de nombreuses années. Notre force, c'est celle qui nous vient de ce budget solide, aux choix assumés et largement inspirés du pacte budgétaire conclu avec les Haut-Rhinois, comme l'a rappelé la Présidente. Notre courage, c'est celui qui nous conduit à mener des politiques fortes. Notre combativité, c'est celle d'une belle équipe, composée d'élus engagés et de collaborateurs efficaces ; une *dream team*, dans laquelle chacun joue dans l'intérêt de l'équipe, et surtout dans le sens de l'intérêt général. Grand merci à vous toutes et à vous tous pour cette collaboration exemplaire de plusieurs mois et de plusieurs années. Nous étions en difficulté financière et nous l'avons surmontée ; aujourd'hui, grâce à ces économies, nous avons des possibilités, et nous surmontons aussi le choix des politiques ensemble.

Comme l'a bien exprimé la Présidente, nous pouvons -et nous devons- être fiers de ce budget 2019, car il allie sécurité et efficacité, pragmatisme et optimisme, gestion et ambition. C'est pour élaborer ce type de budget que nous avons été élus. C'est pour appliquer les mesures qu'il contient qu'on nous a fait confiance. Oui, c'est pour tout cela qu'un pouvoir nous a été confié. Ce mot, pouvoir, que nous entendons aujourd'hui trop souvent, est trop associé à « décevoir », voire même à « désespoir ». Pour ma part, je sais que nous partageons toutes et tous cette définition qui en a été donnée par Antoine de Saint Exupéry dans son ouvrage *Citadelle* : « *Le pouvoir, s'il est amour de la domination, je le juge ambition stupide, mais s'il est acte de créateur et exercice de la création, alors le pouvoir, je le célèbre* ».

Merci. Je vais maintenant vous présenter le budget. Ce serait bien que l'on puisse mettre le Power Point. Tout le monde l'a ? Entendu.

Un budget d'ambition pour notre territoire : on peut le dire aujourd'hui encore plus qu'hier, c'est le modèle de gestion alsacien. Nous n'augmenterons pas le taux des impôts ; nous diminuons la dette depuis plusieurs années ; nous faisons toujours des économies de gestion, et nous décidons ensemble de nouvelles politiques ambitieuses et de proximité.

C'est donc un budget solide, d'un total de 778,6 M€, un budget qui n'augmente pas depuis trois ans le taux des impôts. À 13,17 %, le taux de la taxe foncière est le plus bas avec celui de nos collègues strasbourgeois du Grand Est. Je vous rappelle que lorsque nous augmentons de 1 point le taux des impôts, nous gagnons 1 M€ ; ne pas augmenter les impôts est un vrai défi financier et une vraie volonté politique. Notre volonté, notre responsabilité, est de préserver le pouvoir d'achat des Haut-Rhinois.

La dette a diminué de 148 M€, soit un tiers de son montant depuis 2014. L'annuité de la dette diminue de 10 M€ ; si nous n'avions pas diminué la dette de 148 M€, nous serions obligés d'inscrire au budget 2019 10 M€ d'annuités supplémentaires de remboursement de la dette, ce qui correspondrait à 10 % d'augmentation des impôts. Il est important de montrer que cette baisse de la dette profite à nos citoyens.

Les économies se poursuivent grâce à la baisse des charges de fonctionnement de 5,1 M€ depuis 2014.

Les dépenses courantes sont passées au crible pour optimiser toutes nos politiques ; la Commission d'appel d'offres, par exemple, présidée par Lucien MULLER, contribue beaucoup à ces réductions

de dépense, par sa stratégie d'achat mise en place. Nous réinterrogeons chaque fois les services, et si leur réponse n'est pas intéressante, nous leur demandons de nous proposer à nouveau les demandes de marché public. En effet, coût, qualité et frais de fonctionnement sont les objectifs que nous poursuivons.

Les ressources humaines représentent 99,5 M€ ; Pierre BIHL vous en parlera en détail tout à l'heure. On observe une diminution des ETP entre 2014 et 2019, due à une réorganisation. Cela nous donne aujourd'hui la possibilité de faire une vraie politique et un effort sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : 1,5 M€ en année pleine, ce qui représente une avancée importante.

En 2015, l'autofinancement atteignait 66,4 M€ ; il s'élève aujourd'hui à 86,5 M€, soit une hausse de 30 %. C'est une possibilité accrue d'autofinancer les investissements ; vous le verrez, cette année encore, l'emprunt est mesuré.

La cartouche que vous voyez en haut à droite est très importante : l'épargne brute est de 86,5 M€, et nous remboursions l'emprunt à hauteur de 41,3 M€. L'épargne nette s'élève donc à 45,2 M€, supérieure aux remboursements d'emprunt, ce qui nous donne une réelle capacité d'investissement. En général, lorsque l'on investit, un cercle vicieux se crée ; on investit, l'épargne brute diminue, et l'on baisse les investissements. C'est ce qui se passait depuis 2014, vous l'avez vu sur les deux schémas que je vous ai montrés ; l'investissement était en baisse parce que l'autofinancement était en diminution. Grâce à toutes nos politiques, grâce à tous nos efforts de gestion, nous sommes désormais dans un cercle vertueux : nous augmentons notre autofinancement et en même temps notre investissement. Cela a été dit : 112,7 M€ d'investissement en 2019, soit une augmentation de 47,5 % par rapport à 2018, ce qui veut dire que nous participons à la croissance, à l'économie, et donc à l'emploi.

Tel est le contexte général. Il est intéressant d'étudier la répartition de ces montants financiers par rapport à nos politiques.

Nos politiques sont fortes, en particulier la politique en faveur de la jeunesse, vous le savez. Le plan jeunesse monte en puissance : + 20,7 %, à 54 M€. Pierre VOGT se réjouit de cette politique en faveur de la jeunesse, avec l'accélération du plan d'investissement pour les collèges : mise à plat depuis un ou deux ans de tous les travaux de restructuration et de rénovation, plan pluriannuel d'investissement, et 16,3 M€ (+ 84 %) d'investissement pour les collèges. À côté des trois opérations phares dont vous parlera Pierre, la maintenance et la réhabilitation continue des collèges se poursuivent sur tout le Département.

Le plan numérique s'accélère : nous passons de cinq ans à trois ans. Il s'agit de 10 M€.

Concernant les équipements sportifs, « S'ouvrir à l'autre, dépasser les frontières », le multilinguisme et la culture, vous voyez les montants consacrés aujourd'hui dans le budget 2019.

Une autre priorité est celle des services aux personnes et aux solidarités : 272,8 M€, sous la houlette de Josiane MEHLEN, avec Alain COUCHOT, Karine PAGLIARULO, Patricia BOHN, Fatima JENN...

Ce sont de nouvelles politiques cette année ; à partir du moment où nous avons des possibilités financières, le comble serait de ne pas les utiliser et de les mettre de côté. Nous sommes élus pour faire de la rigueur budgétaire, bien entendu, mais surtout pas pour thésauriser. Lorsque nous avons les moyens financiers, il faut pouvoir créer de nouvelles politiques. Ce qui est ennuyeux est que bien

souvent la Présidente et vous tous avez une idée à la minute ; il faut pouvoir contraindre cela dans le financement de ces politiques. Toutes ces nouvelles politiques mises en place aujourd'hui sont, bien entendu, financées et finançables, même si elles sont sur plusieurs années. Aujourd'hui, 56 M€ sont consacrés aux nouvelles politiques, qui sont financées, que ce soit dans le budget 2019 ou dans la PPI.

L'aide à l'adaptation des logements est une nouvelle politique ; nous vous en parlerons.

L'aide au plan de restructuration des EHPAD, si chère à Alain COUCHOT, permettra un effet levier sur le prix de journée payé par l'utilisateur.

En ce qui concerne l'enfance protégée, ce sont 90,5 M€ ; les personnes en situation de handicap, 102,4 M€.

Plusieurs chiffres pour les mineurs non accompagnés (MNA). Nous payons la politique de l'État au niveau départemental ; 7,9 M€ en 2019, contre 1,8 M€ en 2015 (+ 438 %). L'État nous a octroyé généreusement un remboursement exceptionnel d'1,5 M€ en 2018, où nous avons payé 5,3 M€. Nous sommes dans l'attente d'une réponse chiffrée. J'aime bien les réponses chiffrées. On nous dit que l'on nous aide pour le financement de ces MNA ; mais pour quel montant ?

L'exigence absolue est en faveur de l'emploi (l'emploi par l'insertion et l'innovation) : 108,4 M€. Josiane le démontrera : le RSA a baissé, grâce à cette procédure de contrôle renforcé. Encore une fois, merci pour le renforcement de cette politique de contrôle. Le RSA bénévolat était défendu par notre ancien président Éric STRAUMANN ; nous avons délibéré, rappelez-vous, malgré les bons conseils de certains qui nous disaient que nous n'aurions pas gain de cause sur le plan juridique. Et pourtant, le tribunal administratif nous a donné raison, il était utile de le rappeler. Ce sont plus de 900 contrats d'engagements réciproques aujourd'hui.

L'innovation : cela concerne le très haut débit, pour 700 communes et 380 000 foyers. Toute l'Alsace sera en très haut débit en 2021, l'année de la création de la collectivité européenne d'Alsace.

Les grandes infrastructures : il s'agit des travaux d'extension du tramway de Bâle à Saint-Louis (3,5 M€). Alain GRAPPE est doublement heureux ; nous avons débloqué pour 2019 le montant total attribué. Nous avons déjà financé 200 K€ ; les 3,5 M€ seront débloqués directement. En effet, à travers notre politique financière, nous avons souhaité ne pas développer des annuités (c'est-à-dire donner à des collectivités sur 5 ou 10 ans) mais bien financer ce que nous pouvons financer immédiatement. Cela veut dire qu'aujourd'hui, non seulement nous accompagnons les collectivités mais nous facilitons également leur trésorerie ; nous ne grevons pas les budgets futurs et nous n'endettions pas notre collectivité. Un choix doit être assumé, et financé immédiatement.

L'attractivité du territoire : 88,5 M€. Ce sont de nouvelles politiques ; nous en avons déjà parlé, et Rémy WITH nous explicitera cette politique de territorialisation. Je n'en dirai pas plus ; je mentionnerai seulement le montant : 12 M€ sur 4 ans. Je rappelle que les CTV de 2014 à 2018 représentaient 40 M€. Or, nous avons déjà donné 50 M€ pour cette nouvelle politique de territorialisation.

Le plan patrimoine est le ciment de l'identité alsacienne : mise en valeur du patrimoine remarquable, avec 9 M€ sur 10 ans.

Concernant le réseau routier renforcé et modernisé, nous avons décidé tous ensemble d'inscrire un montant de 51 M€ (+13,5 M€, soit une hausse de 36 %). Alain GRAPPE est très heureux ; il ne cesse

en effet de nous répéter depuis des années qu'il faut maintenir un bon niveau d'entretien et de sécurité du réseau routier. Aujourd'hui, comme nous avons les finances, nous avons inscrit + 36 % sur cette politique importante. Des routes entretenues permettent plus de sécurité, plus de confort ; ce sont surtout des investissements moins coûteux. Alain nous parlera également des nouvelles opérations pour le développement du territoire.

En ce qui concerne le tourisme et le patrimoine, ce sont 4,5 M€, avec l'ADIRA et l'ADT; nous sommes fiers que l'accord de Matignon ait permis de confirmer le rôle majeur de l'ADIRA, n'est-ce pas, Nicolas et Philippe ? L'ADIRA et l'ADT, on ne le dira jamais assez, ont été les prémices du regroupement de nos deux collectivités. Max DELMOND pourra évoquer la stratégie touristique renforcée de l'ADT.

Pour la transition énergétique, 10,8 M€ sont prévus au budget 2019 ; 1,4 M€ pour la montagne. Tout le monde (les autres collectivités et l'État) reconnaît aujourd'hui l'expertise du Département sur la transition énergétique et sur la gestion des inondations. Il fallait le souligner.

Nous en avons parlé tout à l'heure, je vais m'arrêter sur l'après-Fessenheim ; nous savons que nous devons développer des axes stratégiques pour l'après-Fessenheim. Je ne vous parlerai que du volet financier ; il est nécessaire que l'État s'engage financièrement sur ce dossier parce qu'aujourd'hui, nous nous engageons. Dans notre PPI et dans le budget 2019, nous mobiliserons 56 M€ pour réussir l'après-Fessenheim. Nous avons intégré une nouvelle politique : la ligne ferroviaire Colmar-Fribourg, un nouvel axe de 25 M€. Lorsque nous parlons de l'après-Fessenheim, nous avons les moyens d'investir 56 M€, mais nous ne connaissons absolument pas le montant qu'engagera l'État sur ce dossier. Je vous rappelle que l'après-Fessenheim aura des conséquences financières sur notre fiscalité : nous risquons de perdre 3,5 M€ (2,7 M€ d'IFER et 800 K€ de CVAE). J'ai participé il y a une dizaine de jours à une réunion avec l'Association des Départements de France mais aussi avec le délégué interministériel et la DGCL, afin de ne pas perdre ces 3,5 M€. Une évolution positive est constatée, mais nous sommes comme Saint Thomas, nous croyons ce que nous voyons. Un groupe de travail sera créé à la DF. Il s'agit plutôt d'une compensation horizontale ; il n'y a pas pour l'instant de marque de compensation de l'État. Éric STRAUMANN nous a dit qu'il était, en tant que parlementaire, en lien avec la ministre. La ministre s'occupe des projets, mais c'est toujours Sébastien LECORNU et son cabinet qui s'occupent des financements. Il faudra, à un moment donné, que l'État s'engage sur cette problématique. Cependant, cette réunion a été très positive ; j'espère que les faits nous prouveront que nous avons raison d'être optimistes.

Concernant la culture, il s'agit de 8 M€, n'est-ce pas Bernadette ?

Concernant le sport, il s'agit d'1,8 M€ pour un accompagnement fort des associations partenaires qui œuvrent au quotidien auprès de tous nos publics. Nous saluons tous le dynamisme et l'efficacité de ces associations.

Il y aurait beaucoup à dire sur la coopération transfrontalière, mais je pense que Daniel ADRIAN en parlera mieux que moi ; c'est le cœur du projet de la nouvelle collectivité alsacienne. Nos ambitions sont fortes sur ce sujet. Nous en sommes là aujourd'hui grâce à l'engagement de notre administration, à l'engagement des bénévoles et à l'engagement de nos pompiers.

Nous avons salué l'engagement de notre administration ; nous pouvons également saluer son efficacité, son adaptabilité et son innovation. La Présidente a souhaité promouvoir l'engagement ; nous aurons un accueil des étudiants pendant l'été, l'apprentissage sera développé, ainsi que le service civique. Autant de valeurs que nous sommes heureux de promouvoir.

En ce qui concerne la sécurité de tous (le colonel CELLIER est parmi nous, je le salue), l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires n'est plus à démontrer : courage et dévouement. L'activité opérationnelle a augmenté de plus de 20 % ; le colonel a impulsé une nouvelle organisation des services, qui nous permet aujourd'hui de faire face. Nous finançons 23,75 M€ pour le service départemental d'incendie et de secours (soit une hausse de plus de 0,5 %).

C'est maintenant au tour de mes collègues de présenter les politiques départementales, commission par commission.

Mme la Présidente

Merci Mme la Présidente de la Commission des Finances, pour cette présentation, qui était un peu plus large que le cadre. Je pense que les présidents de commission vont avoir à cœur de présenter de manière plus précise les politiques qu'ils portent. Nous voterons le budget à la fin de la présentation des autres rapports budgétaires.

Nous allons commencer par la deuxième commission ; je passe la parole à son Président, M. Nicolas JANDER.

Nicolas JANDER

Merci, Mme la Présidente. Je vous préviens, je n'ai pas préparé de citation de Saint-Exupéry pour vous parler de la politique d'attractivité du territoire et du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement. C'est dommage, j'en conviens.

Au regard du contexte économique et sociétal actuel, l'attractivité du territoire, le tourisme, l'urbanisme et l'aménagement restent des enjeux majeurs de développement, qui positionnent notre Département comme un acteur de proximité incontournable.

Le budget 2019 se traduit notamment par la poursuite de la coopération des deux Départements alsaciens au travers de l'ADIRA et de l'ADT en matière touristique, et au travers de la mise en œuvre de la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace (2017-2021).

L'ADAUHR se trouve également pérennisée, suite à sa transformation réussie en agence technique départementale en 2017.

La 2^e commission comprend trois volets :

- Le budget de la politique attractivité des territoires s'élève en dépenses à 969 389 euros en investissement et à 1 158 569 euros en fonctionnement, avec une autorisation d'engagement de 3 456 000 euros. Nous avons également, en recettes, une autorisation de programmes de 10 000 euros un crédit de 170 000 euros en investissement. Pour l'essentiel, en matière de fonctionnement, il s'agit de la subvention à la DIRA, à hauteur d'1,152 M€. En investissement il s'agit de nos politiques pour l'enseignement supérieur, la recherche et le plan de revitalisation économique de Richwiller, pour un montant total de 969 389 euros ;

- Le budget de la politique de développement touristique et des projets touristiques structurants mobilise en investissement 241 315 euros et 2 174 108 euros en fonctionnement, avec une recette de

320 000 euros, qui concerne la taxe départementale additionnelle sur les droits de séjour. L'essentiel des crédits de fonctionnement est constitué de la subvention « Alsace Destination Tourisme », à hauteur d'1 983 000 euros, sachant qu'il y a également un volet « soutien aux actions et animations touristiques », pour 85 000 euros ;

- Politique de l'urbanisme et de l'aménagement : il est prévu une autorisation de programme de 298 000 euros, 308 000 euros en investissement, et 1,554 M€ en fonctionnement. L'essentiel du fonctionnement est la subvention à l'ADAUHR, à hauteur d'1,522 M€, sachant qu'il y a également pour l'ADAUHR 288 000 euros en investissement. Il s'agit également de la subvention au projet structurant Dreiland : 20 000 euros, et la participation du Département au syndicat mixte du Technoport, à hauteur de 32 000 euros en fonctionnement.

Voilà synthétiquement dressé le budget prévu pour les politiques suivies par la 2^e commission en matière d'attractivité des territoires, de développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Mme la Présidente

Merci M. Nicolas JANDER. Une demande de parole de M. Philippe TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

Merci, Mme la Présidente. Je souhaitais intervenir dans le cadre de cette présentation de l'activité de notre collectivité en faveur de l'attractivité du territoire, sur un point qui nous a occupés pendant un certain temps, à savoir l'ADIRA, et me réjouir à cette occasion de voir que la Région rejoint enfin le tour de table de l'ADIRA selon l'accord de Matignon. Cela contribue à renforcer l'ADIRA dans sa capacité et sa légitimité à intervenir sur notre territoire aux côtés non seulement des collectivités mais également des entreprises. Ce renforcement sera d'autant plus réel que vont s'ajouter aux compétences de l'ADIRA celles de l'animation de la marque Alsace, dont le périmètre pertinent est évidemment l'Alsace. Ce qui fait la force de l'ADIRA -et je souhaite vraiment insister- c'est ce que procure la proximité, à savoir la souplesse et la réactivité. C'est ce que nos deux Départements alsaciens ont veillé à maintenir depuis le début, et c'est ce qu'il faut absolument maintenir. C'est pourquoi je préconise qu'au-delà des évolutions institutionnelles qui sont structurantes, et du financement de l'ADIRA, on veille à lui permettre de travailler selon son organisation opérationnelle, qui est faite de transversalité. En actionnant les différents leviers qu'offrent nos collectivités respectives, ainsi que l'État, les professionnels de l'ADIRA continuent à générer de fait une mutualisation des moyens au service de l'attractivité du territoire, de son développement économique et de l'emploi. Il est bon qu'ils continuent à faire ainsi. Merci.

Mme la Présidente

Merci Philippe TRIMAILLE. Max DELMOND.

Max DELMOND

Je voudrais vous remercier de votre confiance ; j'ai eu l'honneur de présider le laboratoire de la coopération interdépartementale, avec des objectifs d'économie de 10 %. Ce qui est arrivé ; cela

marche, Mme MILLION peut l'attester : plus de lisibilité départementale, plus de cohérence, plus d'efficacité. Je vous remercie de votre confiance parce que finalement je préside le laboratoire de la future coopération avec la Région Grand Est, avec ses évolutions institutionnelles. Merci de votre confiance et merci de votre soutien.

Une nouvelle page s'ouvre. Les accords de Matignon parlent de 2021 ; j'aimerais bien que l'on ne perde pas de temps à attendre 2021 mais que l'on s'organise dès maintenant. Comme j'en ai fait part à mes collègues élus, des élections municipales se dérouleront en 2020, des élections départementales en 2021 ; il ne faut pas attendre 2021 pour bien travailler, et ne pas faire des choses que l'on va défaire dans six mois. Merci de votre soutien par avance.

Mme la Présidente

Merci chers collègues, à la fois Max DELMOND et Philippe TRIMAILLE. Évidemment, 2021, c'est demain ; 2021 se prépare déjà aujourd'hui, notamment à travers le projet de loi qui devrait être déposé fin février, selon les dernières nouvelles. Mais je pense aussi, tout comme vous, qu'un certain nombre de choses peuvent déjà être anticipées, et qu'il faut anticiper ce qui va se passer en 2021, par le rapprochement et la convergence de nos politiques (entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin), mais aussi - comme cela a été le cas dans le travail qui a été fait avec la Région et avec l'État - se mettre autour d'une table et voir comment concrètement un certain nombre d'éléments des accords de Matignon (et qui d'ailleurs ne dépendent pas de la loi) peuvent être mis en place avant 2021.

Je profite d'avoir la parole pour remercier le directeur de l'ADAUHR, Jean RAPP, qui est dans la salle, et le directeur de l'ADT, Marc LEVY ; en effet, ce sont eux qui vont devoir décliner les grands enjeux de la politique qui vient d'être présentée, en suscitant et en encourageant les initiatives en faveur de la promotion du tourisme. Merci à eux et à leurs équipes.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je passe le micro au rapporteur de la commission, M. Yves HEMEDINGER, pour la délibération.

Yves HEMEDINGER

POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 6 406 381,50 € et générera des recettes d'un montant de 490 000 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique en faveur de l'attractivité des territoires :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 159 569 € et un total d'autorisation d'engagement de 3 456 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 969 389 €

- en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 170 000 € et un total d'autorisation de programme de 10 000 €

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique en faveur du développement touristique :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 144 108 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 241 315,50 €

 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 320 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique en faveur des projets touristiques structurants :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 30 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique en faveur de l'urbanisme et de l'aménagement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 554 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 308 000 € et un total d'autorisation de programme de 298 000 €,

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération,

- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.

Mme la Présidente

Merci. Je soumetts le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Approuvé. Je vous remercie. Nous pouvons à présent passer à la 3^e commission. Je passe la parole à son président, M. Alain GRAPPE.

Alain GRAPPE

Merci, Mme la Présidente. Je vais donc décliner ces 51 M€ du budget des routes. Comme l'a dit Lara, c'est un budget conséquent par rapport aux autres années ; 12 M€ seront consacrés au renouvellement des couches de roulement des routes départementales, alors que ce programme n'était que de 7 M€ en 2018 et de 5,5 M€ en 2017. A ce montant, il faut ajouter 2,2 M€ de crédits de paiement inscrits pour les travaux de sécurité des routes départementales en traverse d'agglomérations. À ce titre, je voudrais féliciter les binômes qui ont arrêté les arbitrages dans leurs cantons, ce qui nous a permis de garder l'ensemble des arbitrages. Ce n'était pas facile mais nous y sommes arrivés.

Avec ces budgets, le taux de renouvellement du patrimoine dépasse les 6 %, ce qui signifie que le Département peut remettre à niveau l'état de son réseau routier, tel que c'est prévu dans les travaux.

Dans la même logique, les crédits alloués aux ouvrages d'art augmentent également de plus d'1 M€ ; le Département surveille régulièrement ses ponts. En ayant une connaissance précise de son patrimoine, il peut programmer au mieux les interventions, limiter les grosses opérations de maintenance, et éviter ainsi les fermetures d'ouvrage.

Par ailleurs, en ce qui concerne le renouvellement de la flotte de matériel et d'engins dont disposent les centres routiers pour assurer leur mission d'entretien et d'exploitation du réseau routier, le Département mobilisera l'année prochaine 4,5 M€. Dans ce domaine, l'effort est conséquent, dans la mesure où les années précédentes, le programme n'était doté que d'1 M€. En rajeunissant le parc de matériel, le Département réduit ses coûts de fonctionnement.

Avec le basculement de la radio analogique vers le réseau numérique TETRA, auquel le budget 2019 consacre plus d'1 M€, le Département modernise ses outils de communication. Cet outil garantira la fiabilité des communications entre agents, en période de crise ; Par ailleurs, il permettra de déployer des applications pour l'information en temps réel des usagers.

Enfin, le budget d'investissement sera pour une part importante consacré aux nombreux projets d'aménagements routiers et cyclables du Haut-Rhin, en priorisant toujours les opérations ayant un effet de levier sur l'économie. Après un étiage de 3 M€ en 2017, ce seront plus de 12 M€ qui seront consacrés en 2019 aux travaux neufs. Pour ne citer que les principales opérations :

- La déviation de Ballersdorf : 5 M€ ;
- La liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt, avec une première réalisation de 600 K€ pour l'aménagement du carrefour giratoire dit « du capharnaüm », particulièrement dangereux ;
- 900 K€ pour la poursuite des études sur l'aménagement de l'échangeur entre l'A35 et la RD 35 à Saint-Louis, dans le cadre du projet Euro3lys Technoport ;
- Le démarrage en fin d'année de la liaison RD 66/RD 35 à Vieux-Thann, pour 800 K€ ;
- Le remplacement d'écrans acoustiques à Houssen pour 910 K€.

Le Département poursuit également ses engagements en faveur de la mobilité durable, avec l'aménagement d'aires de covoiturage à proximité des échangeurs de Niederentzen, de Niederhergheim, et à Bollwiller (pour 300 K€), la mise en place d'une nouvelle politique cyclable, dont nous avons déjà beaucoup parlé en commission, en particulier la jonction entre Rixheim et Riedisheim pour un nouvel itinéraire cyclable de 500 K€, et la reprise complète de l'Euro-Vélo route n°6 à Valdieu-Lutran.

Enfin, pour l'avenir du territoire de Fessenheim, le Département participe à une étude mobilité multimodale ; cette réflexion, qui associe nos partenaires allemands, l'État et la Caisse des Dépôts, a pour objectif de présenter les besoins en mobilité, en particulier transfrontalière, et surtout d'analyser la faisabilité de la future liaison ferroviaire entre Colmar et Fribourg.

En synthèse, ce budget traduit pour les routes la volonté de la collectivité d'investir fortement pour la sécurité, et de préserver son patrimoine, tout en démarrant de nouvelles opérations d'envergure.

Quelques mots sur la politique en faveur des grands équipements et infrastructures de communication :

- Le projet très haut débit (Mme la Présidente en a déjà parlé dans son introduction) représente 450 M€ en faveur du réseau d'initiative publique. Ce sont surtout tous les habitants de notre département, et de la région Alsace, qui seront dotés du très haut débit avant 2022. L'état d'avancement de ce projet est conforme au calendrier : 93 communes, dont 38 prioritaires, sont déjà raccordées à la fibre optique en cette fin d'année ;
- Le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport : le Département participera à hauteur de 315 K€, sur un montant global de 4,6 M€. La fin des études est prévue pour 2018-début 2019. Nous consacrerons un crédit de 10 400 euros en 2019 ;
- Les aérodromes de Colmar-Houssen et de Mulhouse-Habsheim : pour Colmar-Houssen, un crédit d'investissement de 100 K€ et un crédit de fonctionnement de 30 K€, pour Habsheim, le programme pluriannuel d'investissement est de 6 M€, et en fonctionnement nous consacrerons 60 K€ ;
- Le prolongement de la ligne du tramway : nous solderons le total des 3,1 M€ prévus ;
- Le soutien aux investissements des ports de Mulhouse, dans le cadre du CPER 2015-2020 ; l'aide du Département du Haut-Rhin est prévue à hauteur d'1,438 M€, dont 588 K€ en 2019 ;
- La LGV Rhin-Rhône branche Est ; le Département s'est engagé à apporter une contribution d'1 093 733 euros pour financer les études, les acquisitions foncières, les aménagements fonciers, les fouilles et les diagnostics archéologiques. La participation attendue en 2019 est de 43 749 euros ;
- L'adhésion de l'association EAP Express : le Département a été sollicité pour adhérer à cette association qui a été créée en 2010 pour promouvoir la réalisation du raccordement ferré entre l'EuroAirport et les réseaux français, allemands et suisses. Le lobbying autour de ce dossier est sa première mission. La cotisation pour 2019 devrait s'élever à 1 000 euros.

Voilà pour ce budget en faveur des grands équipements : 61 K€ en fonctionnement et 4,33 M€ en investissement. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de la commission. Y a-t-il des demandes de parole ?

Je voudrais souligner que votre commission, vous l'avez dit, prend en compte les mobilités douces, et que dans ce cadre, nous venons de nommer une chargée de mission vélo, Mme Oriane JOUAN.

S'il n'y a pas de demande de parole, je vous redonne le micro pour la délibération.

Alain GRAPPE

POLITIQUE DES ROUTES, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique des routes, des grands équipements et des infrastructures de communication, qui mobilisera des dépenses à

hauteur de 55 368 600,96 € et génèrera des recettes d'un montant de 4 888 000 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique des routes :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 7 708 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 43 270 000 € et un total d'autorisation de programme de 42 282 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 800 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 088 000 € et un total d'autorisation de programme de 2 588 783,75 €
- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique des grands équipements et infrastructures de communication :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 61 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 329 600,96 € et un total d'autorisation de programme de 60 000 €
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération.
- ❖ Autorise le versement, au titre de 2019, de la participation à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568.
- ❖ Autorise l'actualisation, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets à partir du 1er janvier 2019, des taux de subvention des communes et EPCI, comme détaillés en annexe n° 4 de la présente délibération.
- ❖ Approuve l'actualisation de la fiche rubrique « Amendes de police » telle qu'elle figure en annexe n° 5 de la présente délibération.
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.

Mme la Présidente

Merci cher collègue. Je sou mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Nous pouvons à présent passer à la 4^e commission, et en même temps à la 10^e, puisque le rapport politique de la solidarité est commun aux deux commissions. Les intervenants seront les différents élus concernés, qui portent ces politiques : Mme MEHLEN-VETTER, M. COUCHOT, Mme PAGLIARNO et Mme BOHN. Josiane MEHLEN-VETTER, pour démarrer la présentation de ces deux rapports.

Josiane MEHLEN

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, depuis 2015, les élus et les services de la solidarité ont porté leurs efforts, et toute leur énergie, à réaliser des économies de gestion, tout en améliorant la politique du juste droit, que nous connaissons maintenant : juste droit dans l'attribution des allocations, et en maintenant un service public de qualité. Grâce notamment à cette politique du juste droit, à la maîtrise des dépenses de l'APAH et à la révision de la politique de transport des élèves en situation de handicap, la solidarité générera près de 10 M€ d'économies, et ce malgré l'explosion des dépenses liées aux MNA, dont nous avons souvent parlé. Pour information, la baisse de l'allocation RSA contribue à elle seule à hauteur de 4,4 M€ à ces économies. Dans le même temps, nous avons réussi à réduire considérablement l'entrée dans ce dispositif des personnes qui ont besoin de cette aide. Nous avons, non pas maintenu la qualité, mais amélioré la qualité de cette allocation.

Je voudrais vraiment remercier les collègues présidents mais aussi élus, parce que de nombreux collègues sont toujours dans ces commissions ; merci pour cette belle collaboration, transversale et porteuse. Parce que notre ambition est de maintenir ce service public de proximité performant, et, nous l'avons prouvé, innovant, toujours à l'écoute de nos territoires. Ces résultats et ces ambitions exigent bien entendu de nos équipes un pilotage très fin et régulier des dépenses, et une réadaptation permanente des dispositifs et des pratiques professionnelles (Lara disait « une idée par seconde » ; c'est à peu près cela). Je pense qu'il est très important de les remercier pour leur rigueur, leur professionnalisme et leur engagement.

Forts de tous ces résultats et à l'instar du budget 2018, pour lequel nous avons privilégié la protection de l'enfance, les élus de la solidarité souhaitent pour 2019 investir une partie de leurs efforts de gestion au profit du maintien à domicile des personnes âgées (M. COUCHOT en parlera), au profit des EHPAD, mais aussi -et c'est très important- au profit de l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, pilier essentiel et complémentaire au dispositif du RSA bénévolat.

Mme la Présidente

Merci, Mme Josiane MEHLEN, pour cette introduction. Évidemment, dans le déroulé des présentations, Mme JENN nous présentera le volet famille insertion.

À présent, je crois que c'est au tour de M. Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci Mme la Présidente. Le budget de la solidarité, vous venez de le rappeler, était placé sous le signe du soutien aux seniors. Parmi les 60 initiatives du schéma de l'autonomie, vous avez annoncé dans vos propos introductifs la volonté de mettre un coup d'accélérateur sur les mesures relatives aux seniors. C'est une nécessité, car il faut anticiper les besoins futurs de nos aînés. La mise sous tension des institutions, en particulier des EHPAD, qui sont confrontés à une modification des profils des résidents, plus âgés, dans un état de santé plus altéré, en est l'illustration.

Le modèle des EHPAD a été mis à mal car il n'a pas été repensé à temps ; il y a urgence à agir, nous devons donner un signe fort de soutien, aussi bien aux personnes en besoin d'accompagnement qu'aux professionnels qui attendent des autorités une amélioration de leurs conditions de travail. Le budget répond à cela de quatre manières :

- La première est de cesser de consacrer notre énergie aux actions curatives ; les dépenses nouvelles sont évitables, si nous repérons les fragilités en amont et si nous y consacrons des moyens en termes de prévention. 2M€ sont inscrits pour ces actions, soit un doublement de l'effort par rapport aux crédits de 2018 ;

- La deuxième, c'est l'intensification de notre soutien aux EHPAD par deux mesures fortes :

- la reprise des subventions, avec 8 M€ sur six ans pour soutenir huit projets. Concrètement, c'est plus de confort et de sécurité pour les résidents : suppression des chambres doubles, espaces dédiés aux malades Alzheimer, amélioration des conditions de travail des soignants ;
- une augmentation de la masse budgétaire de 500 K€ pour renforcer les effectifs. Cet effort vient s'ajouter à celui de l'ARS de 800 K€.

Par ailleurs, nous avons terminé une étude sur la qualité de vie des EHPAD, qui nous permettra de disposer d'une photographie pour apprécier l'état de la situation.

- La troisième est une action pour une meilleure vie à domicile. Le premier élément qui apparaît dans les études est de renforcer ce maintien à domicile. Pour cela, une enveloppe de 2 M€ sur trois ans, est consacrée au financement des travaux effectués par les personnes pour rendre leur logement accessible : mettre une douche, installer un monte-escalier, par exemple. C'est aussi pour notre assemblée la volonté de simplifier les démarches, qui restent aujourd'hui beaucoup trop complexes, et d'accélérer le traitement des demandes. Un effort en crédit de fonctionnement de 450 K€ est réalisé, pour baisser la participation financière des personnes qui font appel à un service d'aide à domicile ;

- Un soutien renforcé aux proches aidants, avec le maintien de notre politique volontariste de soutien aux accueils de jour pour en minimiser le coût, et la mise en route du droit au répit, par une majoration de l'APAH de 500 euros par an pour financer l'hébergement temporaire, et de 900 € en cas d'hospitalisation inopinée.

Enfin, nous voulons innover, pour sécuriser toutes les étapes du parcours de soin, de la première orientation jusqu'au retour d'hospitalisation -étape cruciale- grâce au numérique.

Le budget total consacré aux seniors s'élève pour 2019 à 79,5 M€.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de commission.

C'est Mme PAGLIARULO qui prend la suite.

Karine PAGLIARULO

Juste un mot pour le handicap. Vous le savez, nous souhaitons attirer l'attention sur les points saillants qui ont eu lieu cette année ; le schéma de l'autonomie se fixe comme valeur centrale le fait de reconnaître la personne en situation de handicap comme actrice de sa vie, première experte de sa situation ; elle sait mieux que quiconque ce dont elle a besoin. Cette valeur doit constamment nous guider dans l'élaboration de nos réponses, qui doivent être construites par et pour la personne.

On relève dans le budget 2019 un budget maîtrisé pour la prestation de compensation du handicap, ainsi que pour le transport scolaire des handicapés, avec un service renforcé auprès des familles et des jeunes. On relève également une bonne maîtrise des dépenses en direction des établissements, un enjeu important quand on mesure le poids de cette dépense. En parallèle, une maîtrise des dépenses quand nous répondons à des besoins nouveaux, avec la création de sept places en foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistiques.

Enfin, il faut relever que notre offre en établissement adultes est à la hauteur des besoins ; le nombre de jeunes en attente d'une place est de neuf, mais seulement depuis moins de six mois.

Voilà, en résumé, ce que nous pouvions dire sur le handicap.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Puisque nous sommes sur les questions relatives à l'autonomie, et avant de passer au volet famille insertion, Mme VALLAT souhaite-t-elle prendre la parole ? Tout à l'heure ? Très bien. Nous pouvons donc poursuivre. C'est à Mme JENN, pour le volet famille insertion.

Fatima JENN

Merci Mme la Présidente. Précisons qu'une partie de la 10^e commission est liée à la solidarité (famille et enfance) et qu'une autre partie est liée au logement (je la présenterai tout à l'heure).

Les politiques enfance et famille font face à des modifications considérables en raison du contexte éducatif, social et familial que nous vivons aujourd'hui.

En 2019, le budget (conséquent) est de 90,5 M€ ; il sera dédié à l'enfance et à la famille. Il s'agit de la PMI, des espaces solidarité et de l'ASE. Pour ce faire, il s'agira de consolider les politiques qui tiennent compte de l'observation des besoins des publics qui connaissent des spécificités dans notre territoire haut-rhinois. Les politiques seront renforcées en matière de prévention. Ces politiques devront être fondées sur la coopération et la construction partenariale pour définir collectivement de nouvelles réponses. Là, je m'arrête : la politique enfance insertion est de plus en plus basée sur la co-construction, sur l'expertise d'usage, sur la capacité d'agir de nos concitoyens.

En protection de l'enfance, le Département a lancé une large concertation. Les enjeux sont nombreux : plus de 20 % des enfants confiés au Département sont porteurs d'un handicap, 49 % sont des adolescents pour lesquels la question de l'autonomie et de leur devenir de citoyen adulte se pose, plus de 22 % seront en 2019 des mineurs non accompagnés. Les conclusions de cette consultation

partenariale constitueront le socle du schéma départemental de protection de l'enfance qui sera présenté tout à l'heure par Patricia. Pour répondre à ces enjeux, le budget spécifique de la protection de l'enfance, en augmentation de 2,5 %, sera porté à 88,1 M€. Précisons que cette augmentation significative, tenant compte de l'actualité, est due à la hausse du budget lié aux MNA.

Le Département promeut l'agilité de ces modes d'intervention et la proximité dans son action publique. Ces deux caractéristiques sont également de mise dans le champ de l'insertion, dans toutes ses composantes, que ce soit le RSA, le champ social du logement, ou l'insertion des jeunes.

Le budget global de l'insertion est de 108,4 M€, en baisse de 872 K€. Cette baisse est le fruit des initiatives départementales, qui permettent d'abord un retour de l'emploi.

De manière pragmatique, les orientations 2019 sont axées sur la poursuite des actions qui ont fait leur preuve, mais il s'agira également d'innover, avec un plan mobilité, d'activer les contrats aidés à destination des secteurs marchands, de renforcer le lien avec les entreprises, et de répondre aux filières en tension, telles que l'agriculture, le BTP, la restauration et l'hôtellerie.

L'opération RSA vendanges, vous l'avez dit, Mme la Présidente, est un parfait exemple de notre capacité collective à entreprendre sur le principe gagnant-gagnant : 164 allocataires participent aux vendanges.

Pour maintenir les initiatives vertueuses, répondre aux besoins du public, développer notre capacité à innover et faire face à nos nombreux enjeux, le budget global sur l'enfance, la famille et l'insertion est conséquent, atteignant 198,95 M€ en 2019. Je vous remercie.

Mme la Présidente

Merci Mme Fatima JENN. Je passe à présent le relais à Mme BOHN.

Patricia BOHN

Merci Mme la Présidente. Il faut savoir que pour fin 2017, 1 748 mineurs ont été placés à l'Aide Sociale à l'Enfance ; 2 022 mineurs ont été suivis dans le cadre de mesures de protection de l'enfance à domicile. La durée moyenne d'un placement est en général d'un peu plus de quatre ans.

La loi du 14 mars 2016 réaffirme le rôle central du Département. Le Département a validé une feuille de route portant sur la politique de protection de l'enfance renouvelée, actée en 2017, et a installé en avril 2018 l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, permettant d'engager les travaux inhérents à la construction du prochain schéma départemental. L'intérêt de l'enfant doit être positionné comme boussole de toutes les orientations.

La protection de l'enfance du Haut-Rhin est une richesse faite d'institutions et d'acteurs différents : dans le Haut-Rhin, ce sont 1 200 personnes qui œuvrent pour la protection de l'enfance (près de 350 personnes au Conseil départemental et plus de 850 professionnels au sein des différents établissements et services d'accompagnement éducatif assurés par nos partenaires et financés par le Département). L'Observatoire pourra s'appuyer sur l'expérience de tous les acteurs de la protection de l'enfance et ainsi proposer une vision globale, cohérente et efficace, de la situation des politiques de l'enfance dans les départements. Le budget dédié a été à la hauteur de cette politique, avec 85 M€ pour 2018. Pour mettre en œuvre ce futur schéma, un comité de décision et de suivi de l'ODPE 68

s'est réuni en juillet et octobre, et trois groupes de travail se sont tenus début décembre, avec une réflexion partenariale et pluri institutionnelle, pour élaborer le projet de ce schéma. Il faut souligner le nombre important des participants (plus de 200). J'adresse par ce biais mes remerciements et félicitations à tous nos collaborateurs du Département en charge de la protection de l'enfance, et aux partenaires, pour leur investissement.

Pour l'année 2019, il s'agira de :

- Renforcer l'accompagnement des familles en proximité de la fonction parentale, pour éviter le placement des enfants ;
- Avoir une approche globale de la situation familiale, de la mobilisation de son expertise interne, de la connaissance fine des ressources partenariales à sa disposition ;
- Assurer une qualification permanente des équipes pour offrir un accompagnement de qualité aux familles et aux enfants ;
- Adopter l'offre de services en matière d'accueil et de prise en charge des enfants placés et de leur famille, et répondre à des besoins suffisamment couverts ;
- Disposer d'un pilotage structuré pour mieux connaître les besoins des usagers ;
- Évaluer l'efficacité de notre politique et s'adapter de manière permanente.

Ce schéma aura également pour visée d'apporter des réponses opérationnelles et en adéquation avec les besoins en protection de l'enfance sur le département du Haut-Rhin. L'ASE compte une prépondérance de 49 % de jeunes adolescents confiés (âgés de 12 à 17 ans), avec une prévalence de 20 % de jeunes porteurs d'un handicap. En outre, la démarche du projet pour l'enfant sera déployée progressivement. Le schéma départemental verra sa finalité au courant du deuxième trimestre 2019.

Mme la Présidente

Merci Mme BOHN. Un élément technique : nous avons devant nous des écrans et une installation technique neufs. Vous remarquez un décalage entre le son et l'image ; des ajustements sont en cours aujourd'hui, car c'est la première fois que nous utilisons ces installations. L'ajustement doit être fait poste par poste. Ne vous inquiétez pas à ce sujet.

Merci aux collègues pour la présentation de ces rapports relatifs à la solidarité, et merci à la belle équipe que vous constituez pour porter la politique de la solidarité.

Mme VALLAT, vous souhaitez prendre la parole ?

Marie-France VALLAT

Merci Mme la Présidente. Je voudrais souligner quelques points au sujet de ce budget. J'ai bien entendu l'importance que vous accordiez, Mme la Présidente, à l'incidence de nos politiques sur la population la plus fragile, et de manière générale, à l'impact humain de nos politiques. Vous comprendrez combien je suis attachée à cet aspect de nos politiques. Je voudrais souligner l'intérêt que je vois dans l'accompagnement précoce des familles pour réduire l'impact de nos politiques

ultérieures ; des politiques menées par le Département lorsque les enfants auront grandi, mais aussi pour garantir la cohérence d'un parcours en lien avec la famille.

La prévention spécialisée fait un gros travail dans les quartiers classés en politique de la Ville ; je crois qu'il ne faut cependant pas oublier les quartiers dans lesquels les difficultés existent, mais qui ont été exclus de ce dispositif en raison du carroyage adopté ; et ces quartiers n'atteignent donc plus la taille critique fixée.

Je voudrais mentionner le choix du développement d'un nouveau levier, celui de l'emploi pour les allocataires du RSA, et saluer ces mesures mises en place, qui me paraissent importantes pour accompagner les personnes en difficulté.

Pour la politique placée sous le signe du soutien des seniors, comme cela vient d'être rappelé par notre collègue Alain COUCHOT, je voudrais dire que pour faire face à l'augmentation importante du nombre de personnes concernées, le travail réalisé à personnel constant est difficile, et que le traitement des dossiers peut accuser beaucoup de retard. Un retard dont les conséquences financières pour les personnes sont compensées, mais qui ne facilite pas leur vie. Par ailleurs, le retard a non seulement des conséquences financières non neutres pour le Département mais il conduit à des souffrances pour les agents, qu'il ne faut pas oublier. Enfin, la prise en compte des aides destinées aux personnes souhaitant adapter leur logement est une option que je trouve positive ; à ce jour, seule une centaine de personnes bénéficie de ces aides. Lorsque l'on connaît l'importance de ces questions pour le maintien à domicile, on comprend que la lisibilité du processus est faible. Je voudrais ajouter qu'au-delà de cette illisibilité, la durée du traitement de la demande (Alain tu l'as rappelé dans ta présentation mais je ne pense pas l'avoir vu dans le texte) est bien trop élevée, eu égard à l'évolution des situations souvent rapide et à la fragilité des personnes dans ces situations. L'amélioration dans le processus doit également porter sur la rapidité et la fluidité du traitement de cette procédure.

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci Mme VALLAT. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Mme JENN, puis je répondrai à Mme VALLAT.

Fatima JENN

Je souhaite préciser à Mme VALLAT que la prévention spécialisée est une compétence du Département, sur fonds propres, et qu'il s'agit de droit commun. Ce n'est pas uniquement pour les parties en politique de la Ville ; cependant, comme les moyens sont limités en personnel, ils sont mis là où il y a le plus de problèmes. Mais cela n'a rien à voir avec le carroyage, c'est du droit commun.

Mme la Présidente

Merci, Mme JENN. Deux ou trois réflexions en ce qui me concerne ; merci pour votre intervention, Mme VALLAT. Nous avons effectivement en 2018 mis l'accent sur la protection de l'enfance, cela a été souligné en début de séance. Il s'agissait -et ce n'est pas rien- de 17 postes créés en 2018 pour la protection de l'enfance, et donc d'une véritable volonté politique. Je partage cependant votre avis ; si l'on arrive à développer les politiques de prévention, l'idéal serait que l'on n'ait plus besoin de

protection de l'enfance. Évidemment, nous n'y arriverons pas ; ceci étant, c'est un objectif, ambitieux, et peut-être inatteignable, mais que nous devons garder en tête.

Pour ce qui est de la prévention spécialisée, je pense qu'il faut ouvrir la réflexion sur la possibilité d'extension. Tout à l'heure, la Présidente de la Commission des Finances a parlé d'une idée à la seconde ; en l'occurrence, j'aurai également des éléments à apporter au débat dans le cadre de la réflexion de la commission, et des propositions à faire dans ce sens.

Cela a été dit, 2019 est l'année que nous allons consacrer pour lancer une nouvelle politique senior. Je voudrais ajouter un élément, qui n'a pas été signalé, car il est à l'état de réflexion : nous sommes en train de réfléchir à l'offre de résidence intermédiaire pour intéresser un public moins dépendant que celui des EHPAD. Il s'agit d'un axe important de nos réflexions.

Sur la solidarité, d'autres collègues souhaitent-ils intervenir ? Ce n'est pas le cas. C'est notre compétence de cœur, et le cœur de nos compétences.

Qui lit la délibération ? Mme BOHN.

Patricia BOHN

POLITIQUE DE LA SOLIDARITE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de la solidarité, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 381 221 330,50 € et générera des recettes à hauteur de 108 229 961 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Adopte les orientations du rapport budgétaire 2019 relatif à la Direction de la Solidarité joint en annexe,
- Inscrit au budget 2019 de la Solidarité des crédits de paiement à hauteur de 381 221 330,50 € dont :

En fonctionnement : un montant global de 379 027 882,50 €, réparti comme suit :

- ✓ 2 415 115 € pour la politique de prévention sociale et médico-sociale,
- ✓ 88 114 905 € pour la politique de protection de l'enfance,
- ✓ 108 420 727 € au titre de la politique d'insertion,
- ✓ 77 306 437,50 € pour les actions en direction des personnes âgées,
- ✓ 102 437 548 € pour les actions en direction des personnes en situation de handicap,
- ✓ 333 150 € au titre des frais communs de la Solidarité.

En investissement : un montant global de 2 193 448 €, réparti comme suit :

- ✓ 9 180 € de crédits de paiement et 9 180 € d'autorisations de programme pour la politique Prévention sociale et médico-sociale,

- ✓ 2 184 268 € de crédits de paiement et 3 056 000 € d'autorisations de programmes pour la politique personnes âgées.
- Habilité et autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toutes les décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L 233-1 du code de l'action sociale et des familles, éligibles aux concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, conformément aux orientations et prescriptions prises en la matière par la Conférence des financeurs,
- Autorise, en application des articles L 111-4, L 121-1 et L 121-4 du code de l'action sociale et des familles, la Présidente du Conseil départemental à octroyer les prestations d'action sociale facultatives (secours) mises en place par le Département, dans les conditions et selon les modalités fixées dans le règlement départemental d'aide sociale, et abroge en conséquence les dispositions contraires de ce règlement en tant qu'elles prévoyaient une compétence d'attribution de la Commission Permanente,
- Inscrit des recettes de fonctionnement à hauteur de 108 229 961 €, dont :
 - ✓ 624 000 € pour la politique prévention sociale et médico-sociale et la protection de l'enfance,
 - ✓ 52 076 036 € pour la politique d'insertion,
 - ✓ 37 362 971 € pour la politique d'aide aux personnes âgées,
 - ✓ 18 166 954 € pour la politique en direction des personnes en situation de handicap.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toutes décisions à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019 de la Solidarité.

Mme la Présidente

Merci. Je sou mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Approuvé. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à présent aux rapports de la 5^e commission ; c'est M. Rémy WITH, notre premier vice-président, qui nous les présente.

Rémy WITH

Merci, Mme la Présidente. J'aurais pu citer Alain JUPPÉ, pour répondre à Saint-Exupéry et au tigre, mais je ne le ferai pas. Par contre, j'ai bien noté que la chaleur venait d'en bas ; alors nous allons essayer de garder la tête froide pour pouvoir passer à la présentation de la politique de la territorialisation du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Cette politique de territorialisation existait déjà depuis quelques années dans le Département du Haut-Rhin ; cela correspondait à une volonté réelle d'être présents sur le terrain et d'accompagner les acteurs locaux qui animent les territoires. C'est la loi NOTRe qui nous a un peu freinés dans notre élan, et qui a fait que la collectivité a dû changer son fusil d'épaule. Sous sa rubrique de compétences spécifiques, notamment la solidarité territoriale de cette fameuse loi NOTRe, nous avons pu inscrire une nouvelle démarche, une nouvelle politique, et construire cette solidarité territoriale. Une action est en place depuis deux ans ; le fonds cantonal d'investissement, devenu le fonds de solidarité

territorial (FST), qui aujourd'hui donne pleine satisfaction, et permet d'accompagner des projets, certes petits, mais essentiels pour nos usagers et pour notre population.

Le deuxième chapitre de ce volet de la solidarité territoriale reposait sur un apport en ingénierie du territoire, ce qui se fait actuellement avec efficacité dans les territoires, au travers de l'ADAUHR, l'ADIRA, l'ADT... et j'en oublie sans doute.

Il manque le troisième chapitre, le soutien des projets, qui croise les besoins des partenaires et des politiques départementales, en particulier le schéma départemental d'accessibilité aux services publics. Avec cette ouverture et ce crédit inscrit au budget 2019, nous allons pouvoir prendre toute la mesure de ce nouvel objectif, continuer à être présents sur le territoire, et amplifier notre action aux côtés des porteurs de projets que sont les collectivités locales, les intercommunalités, mais aussi les associations.

Vous l'avez entendu, ce sont 12 M€ de crédits qui sont prévus sur trois ans, répartis en deux fonds : le fonds d'attractivité des territoires, pour 9 M€, et le fonds de soutien aux projets de proximité, pour 3 M€. Je ne vais pas entrer dans le détail des critères, mais je rappelle que c'est une politique vraiment territoriale, puisque nous avons recréé le territoire départemental en quatre territoires, au lieu des sept que nous connaissions avant. Pourquoi quatre ? Tout simplement, parce que pour pouvoir être efficaces et mettre en œuvre certaines actions, notamment les actions structurantes, il est important d'avoir des territoires significatifs. Ces quatre territoires, qui sont à peu près d'égale importance, correspondront aux quatre territoires bas-rhinois que nos collègues du Bas-Rhin ont mis en place il y a quelque temps. Je crois que c'est un début de convergence vers la politique de la future collectivité européenne d'Alsace.

Il s'agira dès 2019 de prendre en compte des projets qui seront prêts à être réalisés, pour être le plus efficace possible. J'espère que cette nouvelle politique connaîtra les mêmes succès que les CTV ; vous l'avez dit tout à l'heure, ce sont près de 15,9 M€ que nous avons encore à déboursier en termes d'aide, sur des projets qui sont soit en cours, soit pas encore engagés, et qui, nous l'espérons, verront le jour courant 2019. Avec ma collègue Monique MARTIN, nous avons rencontré tous les acteurs porteurs de projet sur chaque territoire, en ce qui concerne les CTV ; il est possible qu'un certain nombre de projets, pour diverses raisons, ne voient pas le jour en 2019. Je nourris l'ambition secrète, Mme la Présidente, que ces crédits inscrits à notre budget soient transférés sur la nouvelle politique de territorialisation, pour pouvoir être encore plus efficaces et pertinents sur cette nouvelle rubrique. Voilà le vœu que je formule à la veille de cette année 2019 : pouvoir pleinement reprendre pied dans nos territoires, parce le territoire, c'est aussi notre cœur de métier, notre raison d'être. C'est ce qui fait la particularité de la collectivité départementale.

Merci, Mme la Présidente, d'avoir compris cet enjeu, d'avoir accepté de repositionner la collectivité départementale sur nos territoires. Je crois -et l'actualité de ces derniers jours nous le montre bien- que s'y situent les enjeux de demain. Merci à vous.

Mme la Présidente

Merci M. le premier vice-président.

Rémy WITH

En l'absence de Monique MARTIN, qui a dû s'absenter pour un engagement sur son canton, j'ai également la tâche de devoir rapporter trois rapports : le premier concerne la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collèges).

POLITIQUE DE VALORISATION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET DE LA LOGISTIQUE (HORS COLLÈGES)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collèges) qui mobilisera (hors Maison de l'Alsace à Paris financière) des dépenses à hauteur de 17 973 915 € et générera des recettes d'un montant de 6 346 500 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collèges) :
 - En dépenses :
 - En fonctionnement : 10 392 060 € de crédits de paiement.
 - En investissement : 7 581 855 € de crédits de paiement et 5 497 100 € d'autorisations de programmes.
 - En recettes :
 - En fonctionnement : 1 638 500 € de crédits de paiement.
 - En investissement : 4 708 000 € de de crédits de paiement.
 - Au titre de l'opération financière Maison de l'Alsace à Paris, l'inscription de 1 500 000 € HT en dépenses et 1 800 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.
- ❖ Valide les opérations de travaux dans les bâtiments, retenues dans le cadre du Budget primitif 2019 et détaillées dans l'annexe 2 de la présente délibération.
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.

Mme la Présidente

Merci pour la présentation de la délibération. S'il n'y a pas de demandes de parole, je peux mettre le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Nous pouvons passer au deuxième rapport, la politique de l'action territorialisée.

Rémy WITH**POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'action territorialisée, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 15 924 663 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique de l'action territorialisée :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 107 980 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 15 816 683 € et un total d'autorisation de programme de 12 000 000 €

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,

- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.

Mme la Présidente

Pas de demandes de parole ? Je mets le rapport aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Approuvé. Je vous remercie d'avoir adopté ce rapport qui va nous permettre de donner plus de moyens et de renforcer nos capacités d'interventions dans les territoires.

Rémy WITH

Le troisième et dernier rapport porte sur la politique de développement territorial en faveur de l'attractivité et de la proximité. C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure dans mon préambule.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROXIMITE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de Développement Territorial en faveur de l'attractivité et de la proximité, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la nouvelle Politique de Développement Territorial, permettant d'accompagner les territoires dans leur projet de développement au service de leurs populations, mise en œuvre pour la période 2019-2021, dans le territoire haut-rhinois découpé en quatre Territoires de Vie (annexe 1), comprenant une répartition, par Territoire de Vie, des enveloppes financières dédiées de 9 M€ pour le Fonds d'Attractivité des Territoires et 3 M€ pour le Fonds de soutien aux Projets de Proximité soit au total 12 M€ (annexe 2),
- Approuve le règlement correspondant qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'achèvera le 31 décembre 2021 (annexe 3),
- Approuve la fiche projet à renseigner par les porteurs de projets (annexe 4) et autorise la Présidente à y apporter toutes les modifications nécessaires sur la période de validité la nouvelle Politique de Développement Territorial,
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de la Politique de Développement Territorial.
- Précise qu'une autorisation de programme pluriannuelle 2019-2021 de 12 M€ et des crédits de paiements de 2 M€ sont inscrits au budget primitif 2019.

Mme la Présidente

Merci. Pas de demandes de parole ? Je mets le rapport aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci beaucoup.

Nous pouvons à présent passer au rapport de la 6^e commission. C'est Mme Annick LUTENBACHER, qui, en l'absence de Michel HABIG, le président, fait à la fois le président de commission et le rapporteur.

Annick LUTENBACHER

Merci, Mme la Présidente. En introduction des quatre rapports, je voudrais rappeler que le Département est le principal acteur dans le domaine de l'environnement, et consacrera 10,8 M€ à cette politique en 2019.

En premier lieu, le Département est présent tant en ingénierie qu'en investissement dans tout le cycle de l'eau, pour lequel il investira plus de 5 M€ en 2019, avec des actions de préservation de la ressource et des zones humides, menées dans le cadre du soutien agro environnemental et des actions de renaturation, avec le soutien d'étiages, l'écrêtement des crues réalisé par ses dix barrages départementaux, tout un dispositif de canaux et de vannes qui réalimente nos cours d'eau. Avec l'ingénierie apportée au travers du Syndicat des rivières de Haute-Alsace, qui regroupe tous les syndicats de rivière, dont le Département est le principal contributeur, avec le soutien aux travaux de renaturation des cours d'eau, la réalisation de travaux de protection contre les crues, et enfin avec ses services techniques d'appui aux collectivités rurales pour l'assainissement (SATES) et pour l'eau potable (SATEP).

Le Département est également l'acteur principal dans le domaine de l'environnement, en gérant au plus près des territoires, en lien avec les communautés de communes et d'agglomération, grâce aux

Gerplan. Il consacrera à cette thématique 5,8 M€ en 2019. En gérant près de 1 500 hectares de surfaces naturelles sensibles dont il est propriétaire, il est également un acteur de terrain qui préserve les sites les plus remarquables de notre territoire.

Dans le cadre du développement durable, le Département apporte également son appui à une agriculture raisonnée, toujours plus respectueuse de la nature et des paysages, qui soutient par des aides et par des actions, qui permettent de valoriser la vente directe, l'abattoir de proximité situé à Cernay et son laboratoire vétérinaire départemental à la disposition des éleveurs, pour garantir une veille sanitaire de qualité, en assurant les restructurations foncières, avec l'aménagement foncier dont il a également la charge.

L'éducation à l'environnement tout au long de la vie, particulièrement dès le plus jeune âge, est indispensable pour accompagner les changements sociétaux que nécessite le développement durable. C'est pour cela que le Département a investi près d'1 M€ dans cette éducation, en soutenant les centres d'initiation à la nature et à l'environnement, ainsi que les associations, et 1,6 M€ aux syndicats mixtes, dont les brigades vertes, qui sont les gardiens vigilants de notre environnement.

Vous aurez également à vous prononcer sur notre politique en faveur de la montagne, tout particulièrement notre soutien aux quatre syndicats mixtes d'aménagement des sites de loisirs de montagne, qui nécessiteront l'inscription d'1,8 M€ en 2019, ainsi que sur le budget de notre régie départementale de production d'énergie électrique, qui à l'heure actuelle, fournit près d'1,4 GWh, ce qui représente l'équivalent de la consommation énergétique de tous les déplacements de notre collectivité.

Enfin, le développement durable doit prendre en compte la mutation énergétique de notre territoire pour laquelle notre Département est particulièrement actif, dans le cadre de la fermeture de la centrale de Fessenheim, dont une déclaration d'intention vous sera présentée tout à l'heure par notre Présidente.

Je passe au premier rapport.

Mme la Présidente

Oui. Y a-t-il des prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au premier rapport.

Annick LUTENBACHER

Merci Mme la Présidente. Le Département, acteur majeur dans le domaine de l'eau, est présent en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit la préservation de la ressource, l'eau potable, l'assainissement, mais aussi la gestion des rivières et des barrages, qui est dorénavant assurée en lien avec le Syndicat mixte du bassin de l'Ill-Rivières de Haute Alsace, opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2018. Le Département investit 5,07 M€ dans ce domaine, dont 1,3 M€ en fonctionnement et 3,7 M€ en investissement. Il est également l'acteur principal dans le domaine de l'environnement : gérer au plus près des territoires, notamment avec les Gerplan, les espaces naturels sensibles, dans un souci de développement durable. Ses actions l'amènent à apporter son appui à une agriculture raisonnée, respectueuse de la nature et des paysages, à soutenir les éleveurs grâce aux laboratoires vétérinaires départementaux et à l'abattoir de proximité. Un montant de 5,8 M€ est investi dans ce domaine, dont 3,9 M€ en fonctionnement, et 1,9 M€ en investissement.

La politique de l'environnement et de cadre de vie nécessite ainsi au total en 2019 des crédits en investissement à hauteur de 5 614 500 euros, de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 1 335 000 euros et de 5 210 420 euros en fonctionnement. Au total, 10,8 M€ sont investis pour notre environnement en 2019. Les recettes sont quant à elles estimées globalement à 9 781 500 euros, dont 8 531 500 euros en fonctionnement et 1 250 000 euros en investissement.

Mme la Présidente

Merci, Mme LUTENBACHER. Comme vous avez fait la présentation de l'ensemble des rapports, je pense que nous pouvons nous limiter au projet de délibération pour les autres rapports.

Annick LUTENBACHER

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'environnement et du cadre de vie qui mobilisera des dépenses à hauteur de 10 824 920 € et générera des recettes d'un montant de 9 781 500 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique de l'eau :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 344 340 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 725 000 € et un total d'autorisation de programme de 125 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 184 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 050 000 €

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique de l'environnement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 686 080 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 357 500 € et un total d'autorisation de programme de 160 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 100 000 €

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique de l'agriculture (y compris l'Abattoir de Cernay) :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 608 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 157 000 € et un total d'autorisation de programme de 1 050 000 €
 - en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 222 500 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 200 000 € et un total d'autorisation de programme de 200 000 €
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique du cadre de vie :
- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 515 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 275 000
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 000 €
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique de la transition énergétique :
- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 57 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 100 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
- ❖ Approuve l'annexe 2 jointe à la présente délibération établissant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental fixés pour 2019,
- ❖ Autorise la Présidente à signer une lettre d'intention proposant que le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de consolidation du barrage de la Lauch ainsi que son financement à hauteur de 2,1 M€, à condition que l'Etat apporte, de son côté, un financement complémentaire spécialement et uniquement dédié à cet ouvrage de 3,9 M€, et que le Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques (CTPBOH) valide la solution retenue sans demande complémentaire ni modification significative du projet proposé et donne délégation à la Commission permanente pour toute décision ultérieure notamment pour l'approbation d'une convention avec l'Etat et, le cas échéant avec l'Agence de l'Eau, pour préciser les modalités exactes de cette intervention,
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et du suivi du budget 2019.

Mme la Présidente

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Comme vous avez fait une présentation générale qui reprenait chacun des rapports, on peut présenter la délibération, ce qui n'empêche pas les collègues qui le souhaitent d'intervenir et de poser des questions.

Annick LUTENBACHER

Le deuxième rapport concerne la politique en faveur de la montagne.

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur de la montagne, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 1 354 671,50 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique en faveur de la montagne :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 787 820 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 566 851,50 € et un total d'autorisation de programme de 1 054 400 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019,
- ❖ Attribue, à titre exceptionnel, une participation statutaire de 100 000 € au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace, représentant un acompte sur la participation statutaire totale aux dépenses de fonctionnement 2019 et autorise le versement en une seule fois,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6561, programme F744 du budget départemental.

Mme la Présidente

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Annick LUTENBACHER

Le troisième rapport porte sur le budget 2019 de la régie départementale de production d'énergie électrique.

BUDGET 2019 DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE (SPIC)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'année 2019 pour la régie de production d'électricité du Département du Haut-Rhin et inscrit les crédits correspondants, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

BUDGET ANNEXE PRODUCTION ET REVENTE ELECTRICITE - BP 2019 -

SECTION INVESTISSEMENT					
COMPTE	DEPENSES	BP 2019	COMPTE	RECETTES	BP 2019
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00			
215312	Production thermique - Installations fixes	25 000,00			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	110 000,00			
2313	Constructions				
2315	Installations , matériels,et outillage technique	110 000,00			
020	Dépenses imprévues				
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT		135 000,00	TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00
040	Opérations de transfert entre sections	0	021	Virement de la section d'exploitation	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EQUIPEMENT		0	040	Opérations de transfert entre sections	135 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		135 000,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		135 000,00
RESTES A REALISER N-1			RESTES A REALISER N-1		
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			R 001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		135 000,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		135 000,00

SECTION FONCTIONNEMENT					
COMPTE	DEPENSES	BP 2019	COMPTE	RECETTES	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 500,00			
60	ACHATS MATIERES PREMIERES	9 500,00	70	VENTES D'ENERGIE	245 000,00
6061	Fournitures non stockables	9 500,00	7011	Ventes électricité	245 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	48 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
61528	Entretien réparations biens immobiliers	15 000,00	7718	Autres produits s/operations de gestion	1 000,00
61558	Entretien réparations biens mobiliers	24 000,00			
6161	Multirisques	9 000,00			
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 000,00			
6288	Divers	1 500,00			
6262	Frais de telecommunications	8 500,00			
63	IMPOTS TAXES	3 000,00			
63513	Impots,taxes, versements assimilés	3 000,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 000,00			
6215	Personnel affecté par la collectivité	25 000,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00			
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 000,00			
		6 000,00			
022	Dépenses imprévues	7 500,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		111 000,00	TOTAL DES RECETTES REELLES		246 000,00
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opération ordre transfert entre sections	135 000			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		135 000,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00
RESTES A REALISER N-1		0,00	RESTES A REALISER N-1		0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
TOTAL DES DEPENSES D' EXPLOITATION CUMULEES		246 000,00	TOTAL DES RECETTES D' EXPLOITATION CUMULEES		246 000,00

Mme la Présidente

Pas d'interventions ? Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Annick LUTENBACHER

Pour le quatrième et dernier rapport concerne la déclaration d'intention et les axes stratégiques du projet de territoire de Fessenheim, je vous propose de vous laisser la parole.

Mme la Présidente

Merci. Ce dossier est surtout suivi par Michel HABIG et moi-même, membres du Comité de pilotage du post-Fessenheim ; le gouvernement a exprimé sa volonté de signer une déclaration d'intention en début d'année prochaine, de manière concomitante à l'anniversaire du traité de l'Élysée. Cette déclaration d'intention doit être signée par l'État ; elle doit également être signée par les collectivités locales françaises parties prenantes et par les collectivités allemandes parties prenantes au début de l'année prochaine. Il s'agit pour vous de m'autoriser à signer ce document qui pose les bases du projet de redynamisation du territoire, par la fermeture future de la centrale nucléaire de Fessenheim. Cette déclaration acte l'ambition commune aux différents acteurs signataires, à savoir : devenir un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économies bas-carbone, reposant sur des filières d'excellence et d'innovation créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, pour réussir la nécessaire mutation économique des communes les plus concernées par la fermeture de la centrale. Cette vision s'articule autour de plusieurs axes qui sont détaillées dans le document qui vous a été remis :

- Créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire ;
- Améliorer la desserte du territoire et les mobilités ;
- Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique ;
- Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les industries du futur.

Vous avez bien compris qu'il s'agit là d'un document stratégique ; c'est une stratégie, et non des engagements budgétaires ponctuels sur des projets. Au jour d'aujourd'hui, les avancées majeures enregistrées sont le déclenchement par l'État d'un appel d'offres photovoltaïque spécifique au département du Haut-Rhin. C'est le projet de création d'une société d'économie mixte franco-allemande qui doit permettre de valoriser le foncier économique disponible. C'est aussi le lancement de l'étude de faisabilité de la liaison franco-allemande ferrée entre Colmar et Fribourg. C'est un fonds d'amorçage de 10 M€ dès 2019, alors que la centrale fonctionnera encore.

Voilà les avancées qui sont celles d'aujourd'hui.

Y a-t-il des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Mme LUTENBACHER

DECLARATION D'INTENTION ET AXES STRATÉGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE FESSENHEIM

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la déclaration d'intention qui liste les priorités portées par le Projet de territoire de Fessenheim et ses axes stratégiques, telle que figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Demande, avec insistance, des avancées substantielles et significatives quant aux engagements financiers de l'Etat sur les projets de redynamisation du territoire ainsi que sur les mécanismes de compensation pour les collectivités territoriales des pertes fiscales liées à la fermeture de la centrale nucléaire.

Mme la Présidente

Merci. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

Nous pouvons à présent passer aux rapports de la 7^e commission. C'est Mme Bernadette GROFF qui va nous les présenter.

Bernadette GROFF

Merci Mme la Présidente. En 2019, le Conseil départemental va poursuivre et densifier son soutien à la culture et au patrimoine. D'abord par les médiathèques qui sont les premiers lieux de pratique culturelle, accessibles au plus grand nombre. En 2019, le Département adoptera également un nouveau schéma de lecture publique, qui mettra en place un dispositif permettant de financer la construction de médiathèques structurantes sur notre territoire. Nos concitoyens ont une vraie passion pour le patrimoine ; le Plan patrimoine 68, doté de 9 M€ sur dix ans, que nous allons adopter aujourd'hui, permettra de financer la restauration des châteaux forts, du patrimoine du territoire, des grands sites remarquables et des maisons alsaciennes anciennes, et ce, à l'échelle des territoires de vie dont a parlé mon collègue, Rémy WITH.

L'exposition « 1918-1925. Les Alsaciens. Paix sur le Rhin », avec son dôme numérique, a été un succès. Nous sommes à plus de 1 633 visiteurs, soit l'équivalent de trois années de fréquentation de la salle de lecture des Archives. L'exposition circulera dans différents collèges, pour permettre aux jeunes de découvrir leur histoire. Nous souhaitons qu'ainsi les Archives sortent de leurs murs et soient rendues plus accessibles au grand public.

La dynamique d'appel à projets sera poursuivie en direction des collégiens mais aussi en direction des personnes éloignées de la culture, des personnes âgées et des personnes handicapées. Nous souhaitons ainsi rapprocher de plus en plus le monde de la culture et ceux de l'éducation et de la solidarité, pour permettre concrètement à ces différents publics d'avoir accès à la culture.

Le soutien au développement culturel des territoires se poursuivra également ; en plus du soutien à la création et à la diffusion de l'enseignement artistique à travers son schéma, le Département accompagnera en ingénierie les territoires qui font le pari de la culture pour développer leur activité, l'emploi et les solidarités. Pour cela, sous l'impulsion de notre président, la politique en faveur de la culture et du patrimoine proposera un engagement financier de plus de 8 M€ en fonctionnement et en investissement, et de 9 M€ pour le Plan patrimoine 68, dont je vous parlerai tout à l'heure.

Voilà les grandes lignes de notre politique d'accessibilité à la culture pour le plus grand nombre. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Je vous propose, Mme GROFF, de présenter l'ensemble de la politique de la 7^e commission, et de présenter tout de suite le Plan patrimoine. Puis nous passerons aux délibérations.

Bernadette GROFF

Le Plan patrimoine 68 décliné sur les quatre territoires de vie dont a parlé notre collègue tout à l'heure, a comme objectif d'accompagner les territoires et leurs projets de valorisation du patrimoine. Le Département entend amplifier cette politique en adoptant un Plan patrimoine 68 qui mobilisera une enveloppe de 9 M€ sur dix ans, répartis sur les différents territoires, avec quatre portes d'entrées : les châteaux forts, les sites remarquables, le patrimoine des territoires, les maisons alsaciennes anciennes. Il entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019.

Ce Plan patrimoine a été discuté longuement à plusieurs reprises en 7^e commission.

Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, Mme GROFF. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux rapports ? Ce n'est pas le cas. Je passe donc la parole à Mme HELDERLÉ, pour le premier rapport.

EMILIE HELDERLE**POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de la Culture et du Patrimoine, qui mobilisera 8 026 110 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique de la Culture et du Patrimoine :
 - en dépenses :
 - fonctionnement : 5 821 860 € de crédits de paiement et 85 330 € d'autorisations d'engagement.
 - investissement : 2 204 250 € de crédits de paiement et 10 492 955,76 € d'autorisations de programme.
 - en recettes :
 - fonctionnement : 216 622 € de crédits de paiement et 22 330 € d'autorisations d'engagement.

- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre :
 - de l'exécution et le suivi du budget 2019,
 - de la définition de critères pour le nouveaux appels à projets,
 - des éventuelles modifications de l'échéancier de versement de la subvention à la Ville de Colmar, pour le projet de Centre Européen du Livre.

- Modifie la date limite de dépôt des demandes de subventions « Culture » qui devront dorénavant parvenir au Département au moins trois mois avant le début de la manifestation et au plus tard le 31 juillet de l'année en cours, pour pouvoir être instruits et présentés au titre de cette rubrique dans l'année.

Mme la Présidente

Merci Mme HELDERLÉ. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

EMILIE HELDERLE

PLAN PATRIMOINE 68 NOUVELLE POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au Plan Patrimoine 68 concernant la nouvelle politique départementale d'aide à l'investissement en faveur du patrimoine historique, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve les nouvelles modalités de soutien départemental au patrimoine historique haut-rhinois telles que figurant dans le « *Règlement du Plan Patrimoine 68* » joint en annexe 2,
- Approuve les périmètres des Territoires de Vie pour la mise en œuvre du Plan Patrimoine 68 tels que définis en annexe 1,
- Précise que le Plan Patrimoine 68 est doté d'une enveloppe de 9 M€ au titre des années 2019 à 2028, laquelle sera répartie, à l'occasion d'une prochaine Commission permanente, entre les 4 Territoires de Vie précités,
- Fixe l'entrée en vigueur du Plan Patrimoine 68 au 1er janvier 2019,
- Abroge en conséquence, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-5-7-1 du 2 décembre 2016 relative à la Politique départementale d'aide à l'investissement en faveur du patrimoine historique, étant

précisé que les dossiers complets présentés sur le fondement de cette politique abrogée, enregistrés depuis le 1er septembre 2018, seront instruits selon les nouvelles dispositions du Plan Patrimoine 68, afin notamment de ne créer aucune rupture entre les deux dispositifs,

- Approuve le modèle de convention à passer avec les organismes de droit privé lorsque le bénéficiaire reçoit une ou plusieurs subventions départementales dont le montant annuel dépasse 23 000 €, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, le moment venu, les conventions particulières établies sur la base de ce modèle (annexe 3),
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative aux adaptations, compléments, modifications, à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif, ainsi que pour examiner l'éventuel partenariat à nouer avec la Fondation du Patrimoine,
- Précise que cette nouvelle politique sera assise sur les lignes budgétaires suivantes : programme D211, chapitre 204, fonction 312, natures 2041 et 2042 déclinées.

Mme la Présidente

Merci Mme HELDERLÉ. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

Nous passons à la 8^e commission ; je donne la parole à son président, M. Pierre VOGT.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente. Je vais essayer de résumer ; il n'y a qu'un seul rapport, qui concerne le budget de l'éducation et de la jeunesse.

Les principales actions sont menées dans le cadre de la déclinaison de nos stratégies éducatives, avec le doublement des investissements immobiliers dans les collèges, la mise en œuvre de la carte scolaire du secteur Saint-Louis, le guide de la maintenance dans nos collèges pour la rentrée prochaine, et le lancement d'un certain nombre d'appels à projets en faveur de la jeunesse, de la culture, de l'acquisition d'équipements mobiles connectés, et de projets en faveur de la citoyenneté.

Je travaille avec ma collègue Sabine DREXLER.

Concernant le budget de fonctionnement et d'investissement, on constate une hausse de 39,1 % ; les dépenses s'élèvent à 31 343 440 euros. Au niveau du fonctionnement, que nous avons voté le 1^{er} novembre dernier, le budget est en équilibre, malgré une petite augmentation des effectifs au niveau des collèges ; il tient compte de dépenses qui seront intégrées au niveau de la DSI (espace numérique de travail). Nous approchons des 30 000 élèves, alors que ce nombre s'est élevé pendant longtemps à 29 000, et à 32 000 il y a une quinzaine d'années.

Un effort important a été réalisé au niveau des investissements, qui augmentent de 81,8 % soit un montant de 7 469 800 euros ; il s'agit avant tout d'une accélération du PPI. Il y a peu de nouvelles opérations, si ce n'est dans le cadre de la carte scolaire de Saint-Louis, où nous devons anticiper, afin de faire des travaux concernant la restauration à Rixheim, qui va accueillir des enfants du secteur de Saint-Louis.

Je ne parlerai pas des grosses opérations ; elles sont nombreuses. Pratiquement tous les collèges sont touchés, soit par une restructuration globale ou partielle, soit par de la maintenance ; un projet plus particulier, qui va s'élever à 2,5 M€, concerne le collège de Saint-Amarin.

Il faut ajouter deux petits budgets :

- Un budget lié à la prestation externalisée, en plus du budget consacré à nos personnels. Nous avons 400 agents dans nos collèges ; en renfort de ces agents, un budget de prestation externalisée s'élève à 1,750 M€ (soit + 380 K€) ;

- Un budget qui concerne le numérique éducatif ; il s'agit du déploiement du plan informatique. Là aussi, nous sommes en pleine accélération, le budget passant de 1,143 M€ à 2,712 M€ (+137 %). Notre rôle est d'accompagner, avec la DSI le développement du numérique, les nouveaux usages (appels à projets concernant les tablettes, les Smartphones, etc.)

Je souhaite remercier très chaleureusement l'ensemble des services qui font un travail considérable. C'est un travail au quotidien, qui concerne 57 collèges publics et 12 collèges privés. Des personnes travaillent non seulement dans les collèges mais aussi dans nos services. Merci à eux.

Mme la Présidente

Merci. J'ai trois demandes de parole. M. TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

Merci, Mme la Présidente. Je souhaite rapidement rendre hommage à la politique éducative autour de laquelle vous avez su, Mme la Présidente, fédérer tous les élus de notre assemblée. Nous avons voulu faire de l'éducation une priorité, et cela se traduit concrètement par un programme pluriannuel qui mobilise des moyens à un niveau inédit, ce qui a été rendu possible par une gestion efficace des finances de notre collectivité. Cette ambition se concrétise à Mulhouse, sous la forme d'un plan de rénovation de quasiment tous les collèges, à commencer par le collège Kennedy, plan qui est parfaitement complémentaire du plan de rénovation des écoles lancé par la Ville de Mulhouse. A terme, les petits Mulhousiens auront, au service de la préparation de leur avenir, ainsi que les enseignants pour l'exercice de leur mission, des infrastructures de très grande qualité. Reste qu'en matière de démographie éducative, Mulhouse connaît une tension sur les effectifs, que nous avons gérée pragmatiquement par une adaptation de la carte scolaire qui a intégré aux données comptables des données socio-économiques nécessaires au maintien de la mixité sociale. Mais cette solution n'est pas durable, au vu des projections effectuées. L'évolution prévisible des effectifs des établissements mulhousiens démontre qu'il sera nécessaire de construire rapidement un nouveau collège à Mulhouse. Nous le savons tous, comme nous savons aussi qu'il faudra construire un nouveau collège dans la région de Saint-Louis. Il importe donc de travailler dès à présent à l'élaboration de ces projets. Alors que nous allons bientôt à Mulhouse fermer une prison, du fait de son transfert à Lutterbach, il n'y aura pas de plus beau symbole de notre confiance dans l'avenir que d'ouvrir concomitamment un nouveau collège.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je répondrai globalement, d'autres collègues demandant la parole. Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Je souhaite rappeler ma demande concernant l'analyse, non seulement budgétaire, mais aussi qualitative, de l'externalisation des prestations dans les collèges.

Mme la Présidente

Merci, Mme VALLAT. Une évaluation est bien prévue et doit se faire très prochainement, de façon qualitative ; vous connaissez mon opinion à ce sujet.

M. TRIMAILLE, en effet, il existe des tensions en termes d'effectifs de collégiens à Saint-Louis, et il va y en avoir à Mulhouse. Nous ne nous attendions pas aux effectifs que nous connaissons aujourd'hui ; nous ne nous attendions plus à devoir construire de nouveaux collèges dans notre département. Mais la situation démographique fait que la prévision d'effectifs à Saint-Louis va nous obliger à construire un nouveau collège ; et vraisemblablement nous n'y couperons pas à Mulhouse. En tous cas, nous étudions actuellement la question. J'ai dit récemment à Mme la Maire de Mulhouse, lors de notre dernière rencontre de travail, qu'on ne peut plus exclure la nécessité de construire un nouveau collège. Elle me parlait notamment du terrain laissé libre le moment venu par la prison. Ce n'était pas prévu ; je me tourne vers la Présidente de la Commission des Finances. Nous l'avons tous dit en début de séance, nous sommes des élus de terrain, des élus de proximité, et si un besoin se fait jour, nous devons être auprès des populations, des communes, et prendre acte des évolutions.

Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous pouvons passer à la délibération. Mme GROFF.

Bernadette GROFF**POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'Education et de la Jeunesse, qui mobilisera 31 343 440 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique « Education et Jeunesse » :
 - En dépenses :
 - En fonctionnement : 14 744 640 € de crédits de paiement et 190 000 € d'autorisations d'engagements.
 - En investissement : 16 598 800 € de crédits de paiement et 16 721 152,49 € d'autorisations de programmes.
 - En recettes :

- En fonctionnement : 1 500 000 € de crédits de paiement.
 - En investissement : 3 954 000 € de crédits de paiement.
-
- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.
 - Valide les opérations de travaux dans les collèges, retenues dans le cadre du Budget Primitif 2019 et détaillées à l'annexe 2 de la présente délibération.
 - Donne délégation à la Commission permanente pour :
 - toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019,
 - fixer les critères et le montant de la subvention à verser à la commune de Fessenheim pour les travaux d'amélioration de l'accès bus au collège,
 - la définition ou la modification de critères pour de nouveaux appels à projets.

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme GROFF. Avant le vote, je voudrais également remercier les services parce qu'il est en effet très compliqué de faire des prévisions d'effectifs de nos collèges pour les prochaines années.

Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

En fait, j'avais fait le lien, cher Marc SCHITTLY entre la fin de la prise de parole de Mme GROFF et vous. C'est à présent que je vous donne la parole pour le rapport de la 9^e commission.

Marc SCHITTLY

En résumé, que peut-on dire du budget sportif du Département ? Un montant stable par rapport aux années précédentes. Nous poursuivons l'accompagnement du transfert du centre sportif vers la M2A, selon les engagements pris en 2015. L'appel à projets « Sport et handicap » va également se poursuivre en 2019, après avoir été initié l'an dernier.

Les comités départementaux restent nos interlocuteurs privilégiés, et les aides aux clubs départementaux et aux clubs phares du Haut-Rhin ne connaissent aucune variation sensible.

Des lignes de crédits sont également prévues pour le Fonds départemental d'aide à l'organisation des manifestations sportives, pour les Mercredis de neige, et pour le soutien au sport scolaire.

Une fois de plus, la grille de répartition financière, initiée en son temps par le Conseil départemental des sports, a montré son efficacité, et empêche toute dérive financière.

Enfin, j'aimerais souligner la qualité des rapports entretenus avec le Comité départemental olympique et sportif, qui a renouvelé ses instances, ainsi qu'avec l'autorité étatique qui gère la Jeunesse et Sports dans notre département, et l'UNSS.

Tout ceci permet d'échanger des informations et de faire des choix judicieux que nous proposons d'abord à la commission puis à votre assemblée.

Mme la Présidente

Merci. Y a-t-il des interventions sur la politique en faveur du sport ? Ce n'est pas le cas. Mme HELDERLE.

Émilie HELDERLE

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur du Sport, qui mobilisera 2 518 910 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique « Sport » :
 - en dépenses :
 - fonctionnement : 1 794 000 € de crédits de paiement.
 - investissement : 724 910 € de crédits paiement et 1 455 000 € d'autorisations de programmes.
- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019 et pour la définition de critères pour de nouveaux appels à projets.
- Prend acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil départemental des Sports du 11 octobre 2018 portant sur l'activité de l'année 2017.

Mme la Présidente

Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

Pour la 10^e commission et le rapport sur la politique de l'habitat, Mme JENN.

Fatima JENN

Avant d'exposer le budget, je tiens à souligner que cette politique est volontariste ; elle évolue, elle est de plus en plus dynamique et il lui est donné plus de moyens, comme vous allez le voir. Elle répond à un besoin.

Plus de 69 032 ménages dans le Haut-Rhin, soit 24 302 sur M2A et 44 730 sur le reste du Département, sont en situation de fragilité énergétique. Cette précarité touche 55 % de propriétaires occupants, dont 45 % ont plus de 60 ans. Face à l'ampleur du phénomène, le Département a inscrit

la lutte contre la précarité énergétique comme sa priorité dans sa politique de l'habitat, qui prend en compte les enjeux sociaux, économiques et écologiques. Cette politique hors délégation se traduit notamment par un soutien à la réhabilitation des logements sociaux. Le Département garantit ainsi les prêts des bailleurs sociaux et finance sur ses fonds propres en fonction du gain énergétique ; le montant de la subvention départementale par logement se situe entre 1 500 euros et 2 900 euros. En 2019, 2 058 logements devraient être réhabilités, dans le cadre des réflexions post-Fessenheim.

Un soutien est donné à la réhabilitation des logements privés dans le cadre des programmes d'intérêt général (PIG) Habiter mieux, sur 2018-2023 : 500 euros pour les propriétaires occupants modestes, 750 euros pour les propriétaires bailleurs par logement vacant, et 750 euros pour les propriétaires bailleurs par logement occupé.

Cette politique sur le parc privé a été co-construite pour la première fois avec l'ANAH et tous les EPCI signataires de la convention PIG ; une excellente collaboration a été mise en place pour optimiser le soutien aux publics les plus modestes. À travers ce PIG, nous souhaitons, au titre de la solidarité territoriale, coordonner et faciliter le repérage des personnes en difficulté, via un guichet unique, qui sera porté par l'ADIL. Nous avons également engagé une réflexion pour lancer un nouveau Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) ; comme vous le savez, il existe désormais des programmes nationaux pour les copropriétés en très grande difficulté mais pas pour les copropriétés un peu fragiles ou non immatriculées.

Nous allons également lancer le Plan départemental d'hébergement des personnes défavorisées ; il sera signé mercredi prochain.

Le budget consacré à cette politique de l'habitat est de 4 733 000 euros, représentant 578 500 euros au titre du fonctionnement et 4 154 500 euros au titre de l'investissement. En recettes, en lien avec la délégation des aides à la pierre : 1 950 665 euros, dont 1 863 165 euros en investissement et 87 500 euros en fonctionnement.

Mme la Présidente

Merci. Des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Je passe le micro à Mme BOHN pour la délibération.

Patricia BOHN

POLITIQUE DE L'HABITAT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'habitat, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 4 733 000 € et génèrera des recettes d'un montant de 1 950 665 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique de l'habitat :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 578 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 277 837 €

- en investissement : un crédit de paiement de 4 154 500 € et un total d'autorisation de programme de 1 050 269 €
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 87 500 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 863 165 €
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative aux conséquences de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) sur les regroupements de bailleurs sociaux dans le Département du Haut-Rhin.

Mme la Présidente

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à la 11^e commission, avec son président, M. Daniel ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, je vais essayer d'être le plus concis possible. La coopération transfrontalière et le bilinguisme font partie des axes forts de la politique départementale, plus fortement en 2019, mais également au-delà. Vous le rappelez souvent, Mme la Présidente.

Nous avons aussi cette nouvelle dimension où nous verrons le lancement d'une stratégie du Rhin supérieur. En résumé, nous avons vraiment tout à gagner à travailler avec force avec nos voisins suisses et allemands sur les thèmes majeurs qui concernent la vie quotidienne des frontaliers, mais aussi la vie quotidienne de tous les habitants haut-rhinois. Pour cela, de grands axes se travaillent plus particulièrement au niveau de notre bassin rhénan, un bassin très important, nous l'avons encore vu récemment au travers du programme de l'action intergouvernementale. Nous avons de grands sujets d'actualité ; le premier concerne les transports, nous l'avons énuméré plusieurs fois : les lignes transfrontalières, la liaison ferroviaire de l'EuroAirport, et tout ce qui va se passer autour de Bâle.

Nous avons comme autre sujet le travail, la jeunesse et l'économie, tout cela dans un bloc, où tout se tient, avec un axe bilinguisme, un axe formation, les universités, où nous avons encore à travailler pour former cette université européenne. Et un dernier volet, très important : les échanges entre collèges, et entre autres structures culturelles. Il est de plus en plus important d'associer tout cela.

Un autre sujet concerne la santé, avec TRISAN, l'agriculture et l'environnement ; bien sûr le souci des plantes et insectes invasifs, mais aussi le soutien à l'agriculture dans sa globalité et sous toutes ses facettes.

Je me permets une petite parenthèse : un rapport présenté vendredi dernier à la conférence du Rhin supérieur a montré la disparité des aides, même à travers la PAC, entre nos voisins de Bade-Wurtemberg et l'Alsace (de un à dix). On comprend mieux pourquoi il reste des arbres dans certains pays et pas dans d'autres.

Un autre grand volet, nous en avons parlé, concerne l'énergie, avec l'après-Fessenheim, et tout ce que cela comporte au niveau transfrontalier.

Nous n'oublions pas le soutien aux actions transfrontalières quotidiennes : les INFOBEST, l'ETB, etc.

Un petit clin d'œil à l'international : la Pologne et le Mali, où nous continuons à soutenir cette action.

Le deuxième axe concerne le plurilinguisme, avec la signature de la dernière convention quadripartite, qui a de nombreux objectifs :

- Le premier est le recrutement, pour augmenter le nombre de professeurs dans nos écoles primaires bilingues. Sans professeurs, il est difficile de faire du bilinguisme ;
- Stabiliser les cursus bilingues paritaires ; nous savons que bon nombre de jeunes arrêtent. Si nous arrivons à les faire continuer, nous nous en réjouissons ;
- Développer la mobilité et la formation professionnelle des jeunes élèves alsaciens ;
- Introduire l'apprentissage du dialecte alsacien dès l'école maternelle. Je fais un petit clin d'œil à Thierry KRANZER ; à l'association des maires du Haut-Rhin à Battenheim, j'ai trouvé son exposé remarquable. Nous avons tous à faire en sorte que ce qu'il a appelé les « hemmung », les blocages disparaissent, et que notre dialecte alsacien puisse être sauvé.

Voilà en quelques mots ce que je souhaitais vous dire sur cette grande ambition, surtout dans notre collectivité future, où nous travaillons déjà, dans un grand partenariat entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue pour cette présentation. Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Je souhaiterais intervenir sur ce budget relatif à la coopération transfrontalière, qui est au cœur de nos politiques alsaciennes et qui nous est proposé aujourd'hui, pour dire que je regrette qu'il ne soit pas à la hauteur des ambitions affichées par notre Conseil départemental. Je pointerai simplement un détail, qui me paraît cependant important ; il s'agit de la participation de notre collectivité aux micro-projets, portée par les fonds européens, dont l'objet est de favoriser la cohésion des citoyens vivant dans cet espace rhénan cher à nos cœurs. Ces actions

devraient être les chevilles ouvrières de la construction de cette euro-collectivité que nous appelons de nos vœux. Si nous pouvions avoir une politique plus volontariste dans ce domaine, je pense que ce serait favorable à la construction de cette euro-collectivité.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Je crois que la volonté est là, et même plus que là : les engagements financiers et la question des micro-projets doivent être revus et discutés en commission. Cependant, tout ne se traduit pas forcément -et notamment dans le transfrontalier- par des engagements financiers. Le transfrontalier est avant tout une volonté politique, ensuite des relations personnelles, et enfin des engagements financiers. Il est vrai que demain la collectivité européenne d'Alsace aura le leadership dans le cadre du transfrontalier, à l'échelle du Rhin supérieur. Suite aux travaux de la commission, nous aurons au mois de janvier 2019 un événement fort : la présentation conjointe du Conseil départemental du Haut-Rhin et du Conseil départemental du Bas-Rhin de la stratégie OR (OR, comme Oberhein). Ce sera une nouvelle occasion de montrer combien nous développons notre politique transfrontalière.

M. DELMOND, puis M. ADRIAN.

Max DELMOND

Je voudrais souligner que cette commission aura une importance majeure. Au moment où l'identité européenne est en train de chanceler avec la montée des populismes et des réponses faciles et démagogiques, la France, avec l'Alsace, va avoir un rôle historique. Il faut affirmer que tôt ou tard, les États-Unis d'Europe existeront, que ce soit dans le large périmètre actuel de la CEE, ou dans un périmètre plus restreint, à l'échelle des pays fondateurs. La collectivité européenne d'Alsace, avec ses attributions institutionnelles, sera une collectivité unique en France, mais aussi unique en Europe, avec ses compétences transfrontalières. Mme la Présidente, vous en avez parlé, cette collectivité européenne d'Alsace sera un laboratoire organisationnel à l'échelle de l'Europe, avec le projet de la reconversion de Fessenheim, par exemple, qui sera mené avec notre voisin allemand. C'est une parfaite illustration du monde de demain ; comme disait Martin Luther King « j'ai fait un rêve », que l'Europe reste un continent de paix, de progrès social et environnemental, et que l'Alsace, avec Strasbourg comme siège de Parlement européen (donc capitale de l'Europe), ait un jour un statut similaire à celui du district de Columbia, et que Strasbourg ait un statut de capitale fédérale européenne, sur le modèle de Washington. C'est un rêve, et ce sont les vœux que je fais pour l'Alsace.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. J'interviendrais à ce propos également. Daniel ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Je vais essayer de conclure par rapport à tout ce qui a été dit, notamment en réponse à Mme VALLAT, qui est l'une des personnes très actives dans la commission. Marie-France, quand tu as parlé d'argent tout à l'heure, Lara a dit que nous avons répondu à toutes tes demandes ; mais nous n'avons pas été très gourmands. Mme la Présidente, vous l'avez bien dit : une partie de l'action ne coûte pas cher, mais il nous faut toutefois de l'argent, notamment pour renforcer

les échanges avec les jeunes. Nous pourrions peut-être au cours de l'année revoir certaines choses, Lara. Néanmoins, gardons cet objectif. J'arrête, pour permettre à Pascale d'intervenir. Pascale, qui porte avec moi tout ce souci transfrontalier, qui prend beaucoup de temps.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue, pour cette intervention. Nous soulignons l'engagement des collègues sur la coopération transfrontalière. Pascale SCHMIDIGER nous a rejoints ; je lui avais demandé de me représenter et de représenter l'assemblée ce matin à la cathédrale de Strasbourg aux obsèques de M. Michel LUCAS. Merci de nous avoir rejoints.

Je suis tout à fait sur la même longueur d'onde que vous, cher collègue ; le cœur de la collectivité européenne d'Alsace est l'Europe, et l'Alsace sera demain pour la France le laboratoire innovant de l'Europe, à travers cette nouvelle compétence qui sera la nôtre, dans le cadre de la collectivité européenne... à travers le leadership, tel est plutôt le mot que je devrais employer.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je passe le micro à Pascale SCHMIDIGER.

Pascale SCHMIDIGER

Merci, Mme la Présidente. Comme j'ai le micro, j'en profite pour ajouter un petit mot au débat, pour dire que nous mesurons tous les enjeux énormes de cette coopération transfrontalière, qui se décline finalement à tous les niveaux de nos commissions. Si Mme VALLAT peut regretter le volet budgétaire qui ne serait pas à hauteur de nos ambitions, je rappelle que, notamment en aménagement du territoire, les travaux qui concernent la mobilité sont un volet financier énorme, que l'on retrouve sur d'autres budgets. Ce sont des sommes très importantes ; je pense au tram 3, que nous avons financé, le tram transfrontalier, et à d'autres projets structurants transfrontaliers, dans le sud du Département. Nous sommes là pour veiller à ce que notre commission puisse avoir des moyens suffisants et nécessaires ; pour l'instant, c'est bien le cas.

Pascale SCHMIDIGER

POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIÈRE, EUROPÉENNE, INTERNATIONALE ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 2 042 073 € et générera des recettes d'un montant de 102 500 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 300 073 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 001 €

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 102 500 €

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique de promotion du bilinguisme :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 732 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 600 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 10 000 € et un total d'autorisation de programme de 10 000 €

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération,

- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.

Mme la Présidente

Merci, Mme SCHMIDIGER. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Je rappelle que dans l'accord de Matignon du 29 octobre, il est écrit que la collectivité européenne d'Alsace expérimentera des dispositions du traité de l'Élysée, qui sera adopté le 22 janvier prochain.

Nous pouvons passer à la dernière commission, la 12^e, avec M. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. La 12^e commission vous propose de délibérer sur deux rapports.

Le premier concerne les moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale, et plus précisément de la Direction des systèmes d'information (5 491 785 euros en investissement). Ce poste est en nette progression par rapport aux 2 909 000 euros de l'année passée ; il va nous permettre notamment d'équiper l'ensemble de nos collègues en moyens informatiques (serveurs, ordinateurs et équipements multimédia) et de rattraper le temps perdu. La Direction des appuis juridiques et la Direction documentaire ne subissent pas de fluctuations importantes ; elles sont plutôt stables, ainsi que la Direction générale des services. Le cabinet est en légère progression ; cela nous permettra d'accueillir dans de bonnes conditions nos collègues du Lot-et-Garonne l'année prochaine, et de doter de façon plus importante le volet formation des élus. La Direction de la communication est en légère progression également, pour nous permettre de promouvoir le projet Alsace et les actions liées à ce projet.

Les moyens proposés pour 2019 s'élèvent à 13 178 923 euros, dont 7 604 638 euros pour les crédits de fonctionnement et 5 574 285 euros pour les crédits d'investissement.

Je voudrais remercier les directeurs de ces services et l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs ; ils ont réussi en effet à bien maîtriser les dépenses de fonctionnement, dans un contexte contraint, mais qui nous permet de dégager des marges pour mettre en œuvre nos projets d'investissement.

Si vous en êtes d'accord, je poursuis, et je vous présente pour délibération le rapport qui concerne les ressources humaines, qui est bien sûr, plus conséquent. Il atteint quasiment les 100 M€.

Le budget des ressources humaines qu'il vous est proposé de voter pour 2019 s'élève à 99 473 000 euros ; il est en progression de 1,75 % pour les dépenses de fonctionnement et de 20,69 % pour les recettes de fonctionnement. La progression nette s'élève à 1 %. Après une nouvelle année de maîtrise des dépenses de personnel qui se traduit par un compte administratif 2018 prévisionnel dont l'évolution devrait approcher les 0,6 % seulement, évolution qui s'inscrit pleinement dans les efforts demandés dans le cadre du contrat financier avec l'État (les fameux 1,2 %), ce budget sera impacté en 2019 par d'importantes mesures exogènes et endogènes. Les principales mesures exogènes concernent les reclassements et avancements d'échelons issus du fameux PPCR (Protocole pour l'amélioration des parcours, carrières et rémunérations), pour 887 000 euros, qui viennent impacter de manière importante le GVT (Glissement, Vieillesse et Technicité), estimé à 1,2 M€. Par ailleurs nous adoptons le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP ; nous prévoyons sur ce poste une enveloppe de 713 000 euros, débloquée à compter du 1^{er} juillet 2019.

Les mesures endogènes concernent :

- L'installation d'un crédit de 275 500 euros, en vue d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne (ce sera donc favorable à nos agents) ;
- L'effet en année pleine de la revalorisation des tickets-restaurant, qui passent à 9 euros. Cela avait été demandé par les représentants du personnel ;
- Des efforts en faveur de la jeunesse, avec le rétablissement des stages d'été, la création de quatre emplois d'apprentis supplémentaires, et le déploiement progressif des services civiques.

Les crédits inscrits dans les dépenses de personnel qui ne concernent pas la masse salariale (formation, frais de déplacement, prestations sociales) sont maintenus au niveau de l'an passé, compte tenu des efforts déjà réalisés précédemment.

Les recettes sont conséquentes, s'élevant à 4 393 000 euros.

Je voudrais remercier la Présidente qui a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle de 200 euros à nos agents, qui leur sera versée au mois de décembre, afin de les remercier pour leur contribution au redressement de notre situation financière.

Pour terminer, je tiens également à remercier notre directrice des ressources humaines, Danièle WOLFF, ses collaboratrices et collaborateurs, qui ont eu beaucoup de mérite à élaborer ce budget, en raison des contraintes et de l'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement qui nous sont imposés.

Je propose à Fabienne ORLANDI de nous lire les délibérations.

Mme la Présidente

S'il n'y a pas de demande de parole, Mme ORLANDI peut nous présenter la première délibération

Fabienne ORLANDI**MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE)**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux moyens des Directions fonctionnelles de l'administration générale, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 13 178 923 € et générera des recettes d'un montant de 98 100 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A et détaillées en annexe I de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction des systèmes d'information :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 707 018 €
- en investissement : un crédit de paiement de 5 491 785 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 491 585 €

En recettes :

- en investissement : un crédit de paiement de 88 100 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction appuis juridique et documentaire :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 518 400 € repartit comme suit :
 - service juridique : 140 000 €
 - service documentation et veille : 132 300 €
 - service administratif de l'Assemblée : 246 100 €

En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction générale des services :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 345 520 € reparti comme suit :
 - concours divers de la Direction générale des services : 80 000 €
 - service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques : 265 520 €
- en investissement : un crédit de paiement de 17 500 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour le Cabinet :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 258 700 €.

- Inscrit, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction de la communication :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 775 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 65 000 € et un total d'autorisation de programme de 65 000 €

- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe I du présent rapport ;

- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.

Mme la Présidente

Merci. Des votes contre ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Nous passons à la deuxième délibération.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 99 476 107 € et générera des recettes d'un montant de 4 396 000 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit au budget primitif 2019 des ressources humaines :
 - en dépenses :
 - 99 473 107 € en fonctionnement dont 567 000 € pour la subvention à l'ASPAD68 et 120 000 € pour la subvention à la caisse départementale de retraites ;
 - 3 000 € au titre de l'investissement ;
 - en recettes :
 - 4 393 000 € en fonctionnement ;
 - 3 000 € au titre des recettes de l'investissement ;
- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe I de la présente délibération ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019 ;
- Approuve les créations d'emplois listées à l'annexe II de la présente délibération ;
- Approuve le tableau des emplois de la collectivité tel que présenté en annexe III de la présente délibération ;
- Autorise par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles 3-1°, 3-2°, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; charge l'organe exécutif de fixer les montants des rémunérations en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, les qualifications requises pour leur exercice, les qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que leur expérience ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe IV de la présente délibération ;
- Autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget départemental.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Merci. Des votes contre ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Nous revenons, Mme la Présidente de la commission des finances, à la 1^{ère} commission, pour le rapport consacré au SDIS et pour le vote du budget.

Lara MILLION

Concernant la contribution départementale au budget départemental d'incendie et de secours (je vous en ai déjà fait part dans le Powerpoint), il s'agit d'un montant 23,75 M€ : 22,75 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement. Ce montant est en hausse globale de 0,5 %.

Mme la Présidente

Merci. Y a-t-il des interventions ? Comme vous l'avez dit tout à l'heure, ce budget s'inscrit dans le cadre d'une activité croissante du SDIS. Je salue son directeur qui est parmi nous. Nos services de secours sont très mobilisés : + 20% d'activités opérationnelles depuis le début de l'année par rapport à l'an dernier. Nos services ont également été mobilisés dans le cadre de l'attentat de Strasbourg, malheureusement. Merci à vous, M. le directeur, et à vos services.

Il n'y a pas de demandes de parole. Mme ORLANDI, pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la contribution départementale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Fixe la contribution départementale au budget de fonctionnement 2019 du Service Départemental d'Incendie et de Secours à 22 750 000 € (vingt-deux millions sept cent cinquante mille euros), selon les modalités définies en annexe de la présente délibération.

- Attribue une subvention d'investissement de 1 000 000 € (un million d'euros) fléchée sur l'acquisition de véhicules et de moyens informatiques, selon les modalités définies en annexe de la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci. Votes contre ? Abstentions ? Le rapport est adopté.

Mme la Présidente de la commission des finances, est-ce vous ou Mme ORLANDI qui présentez la délibération pour le vote du budget ? Vous-même.

Lara MILLION

Après la présentation par mes collègues de toutes les politiques départementales, nous allons voir s'afficher le budget global : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, il y a plus de 86 M€ d'autofinancement, sans augmentation du taux des impôts. Concernant la section d'investissement, vous pouvez remarquer une augmentation des subventions d'équipement versées, des immobilisations corporelles et des immobilisations en cours (112,7 M€), avec un emprunt prévu de 44 M€.

La diapo qui suit montre les chiffres clés concernant le budget d'ambition pour notre territoire, mais nous vous en avons déjà parlé. Et bien entendu -cela a été dit par l'un de nos collègues- il ne faut pas attendre, concernant la construction de la collectivité européenne d'Alsace. Il y aura un rapprochement à construire, un budget unique de 2 milliards d'euros, un seul PPI, des orientations à partager, l'intégration des nouvelles compétences, avec une vigilance sur les transferts de moyens, la réflexion de la régulation de trafics de poids lourds. Beaucoup de travail reste à faire.

J'en profite pour remercier le service des finances, Vincent BETTER, son directeur, ainsi que Stéphanie TACHON, pour toute l'aide apportée. Je renouvelle encore une fois mes remerciements aux collègues et à vous, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Je remercierai l'ensemble des collègues à la fin de la séance, ce qui ne devrait plus tarder.

Je passe la parole à Mme ORLANDI pour la délibération. Pardon, Mme VALLAT m'a demandé la parole.

Marie-France VALLAT

Excusez-moi, Mme la Présidente, mais je n'ai pas bien compris l'ordre d'adoption des délibérations, et je voudrais revenir sur ce budget primitif, pour dire que si j'ai émis quelques réserves et s'il me reste quelques interrogations quant au budget qui vient de nous être présenté, je ne suis pas la seule. Je reconnais les efforts réalisés dans le cadre de ce budget et j'adhère à la philosophie générale que vous avez présentée, Mme la Présidente, en début de séance. J'adopterai donc ce budget primitif.

Mme la Présidente

Merci, Mme VALLAT, pour cette explication de vote et pour votre vote.

Mme ORLANDI, si vous voulez bien nous lire la délibération. En fait, Mme ORLANDI a lu la délibération tout à l'heure. Il serait préférable qu'elle la relise.

Fabienne ORLANDI**BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au Budget Primitif 2019 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de 774 324 520 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Décide :

- D'arrêter le volume du budget primitif 2019 du budget principal du Département du Haut-Rhin à 774 324 520 €, et de confirmer le vote par chapitre,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2019 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 4 259 009,09 €,
- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,17%,
- De prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés à la présente délibération (annexe 1),
- De reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexés la présente délibération (annexe 2),
- De fixer le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, sur la base du produit perçu de cette taxe en 2018 à ce jour, à 0,035% en faveur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE, soit une estimation budgétaire de 100 K€ en 2019) et à 1,865% pour la protection des espaces naturels sensibles,
- D'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2019 à 100,903 M€ en dépenses d'investissement conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération,
- D'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2019 à 15,891 M€ en dépenses de fonctionnement conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération,
- De reprendre, le cas échéant, la provision relative au contentieux entre le Département du Haut-Rhin et la Maison d'Alsace à Paris, à hauteur du montant pour lequel le Département serait condamné,

- De procéder à la régularisation d'opérations comptables conformément à l'annexe 4 jointe à la présente délibération,

- De supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2019, l'article 6.1.2, 4^{ème} tiret, du règlement financier relatif au cas particulier pour les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) et le remplace par le point suivant :
 - ❖ Pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - Les subventions d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération, sur la base des justificatifs visés à l'article 6.2.
 - Les subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 € seront versées comme suit, à raison d'un versement maximum par an :
 - Un premier versement de 50 % au démarrage des travaux, sur présentation de tout document justifiant le démarrage des travaux (ordre de service, notification de marché, attestation de démarrage des travaux, ...)
 - Un ou plusieurs acomptes dans la limite de 30 % supplémentaires, en fonction de l'avancement de l'opération et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2,
 - Le solde à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2.

- De prévoir l'application au 1^{er} janvier 2019 de ces modifications de versements des subventions accordées pour les EHPAD, plus favorables, aux subventions déjà allouées selon les modalités suivantes, à raison d'un versement maximum par an :
 - ❖ Pour les dossiers dont les subventions ont déjà été votées et ayant donné lieu à un ou plusieurs versement(s)
 - Versement, le cas échéant, d'un montant complémentaire portant au maximum le total des sommes versées à 50 % de la subvention,
 - Un ou plusieurs acomptes dans la limite de 30 % supplémentaires, en fonction de l'avancement de l'opération et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2
 - Le solde à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2.
 - ❖ Pour les dossiers dont les subventions ont déjà été votées mais n'ayant donné lieu à aucun versement :
 - Un premier versement de 50 % au démarrage des travaux, sur présentation de tout document justifiant le démarrage des travaux (ordre de service, notification de marché, attestation de démarrage des travaux, ...)
 - Un ou plusieurs acomptes dans la limite de 30 % supplémentaires, en fonction de l'avancement de l'opération et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2,
 - Le solde à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2.

- De déroger aux modalités de paiement de la subvention d'investissement, d'un montant de 3,5 M€, allouée par le Département à Saint-Louis Agglomération, dans le cadre de l'extension de la ligne 3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis, prévues à l'article 5 de la convention signée le 28 décembre 2016 entre le Département du Haut-Rhin et Saint-Louis Agglomération, et d'autoriser le Département à verser le solde de la subvention allouée à Saint-Louis Agglomération soit un montant maximum de 3,1 M€ en une seule fois après réception des justificatifs finaux prévus dans ladite convention,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget primitif 2019.

Mme la Présidente

Cette fois, nous pouvons voter en toute légalité. Je mets le budget 2019 aux voix. Qui est pour ? Certains collègues ont des procurations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie, mais je vous remercierai un peu plus solennellement dans un moment à la fin de la séance.

Deux mentions doivent encore nous être présentées.

Mme ORLANDI, vous n'avez pas lu la bonne délibération pour le SDIS ; avant de passer aux motions, pouvez-vous relire la bonne délibération ?

Fabienne ORLANDI

CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la contribution départementale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Fixe la contribution départementale au budget de fonctionnement 2019 du Service Départemental d'Incendie et de Secours à 22 750 000 € (vingt-deux millions sept cent cinquante mille euros), selon les modalités définies en annexe de la présente délibération.
- Attribue une subvention d'investissement de 1 000 000 € (un million d'euros) fléchée sur l'acquisition de véhicules et de moyens informatiques, selon les modalités définies en annexe de la présente délibération.

Mme la Présidente

Cette fois, c'est bon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Nous sommes presque arrivés au bout de la séance. Merci pour votre patience. Deux motions doivent nous être présentées. La première, présentée par M. Nicolas JANDER, concerne le maintien des services hospitaliers d'Altkirch et de Thann.

Nicolas JANDER

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit de pointer du doigt la différence entre des déclarations de principe du Président qui dit qu'il faut lutter pour le maintien des services de proximité dans nos territoires et la réalité de la politique qui est menée via l'Agence régionale de santé, qui n'est que le bras armé du gouvernement, et qui sur le terrain, souhaite fermer des services de proximité tels que la maternité de Thann, la maternité d'Altkirch, ou encore les services d'urgence d'Altkirch, pour la seule raison qu'il faut faire des économies, que l'hôpital de Mulhouse est à -14 M€, et que c'est très facile de couper des services de proximité comme Altkirch et comme Thann, sur la base d'une carte que l'on projette aux décideurs. Sur cette carte est indiqué qu'Altkirch figure à 30 minutes de Mulhouse et qu'il n'est pas si difficile que cela de se priver de la maternité ou des urgences d'Altkirch. Alors que l'on oublie totalement tout l'arrière-pays ; on oublie les 110 communes qui constituent le Sundgau ; on oublie, par exemple, que Kiffis est à une heure d'Altkirch et à une heure trente, voire 1 heure 45 de Mulhouse. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé cette motion pour le maintien des services hospitaliers d'Altkirch et de Thann et de la qualité du service hospitalier sur l'ensemble du département, parce qu'il est évident que si l'on ferme les urgences d'Altkirch, cela se reportera sur le service des urgences de Mulhouse, déjà congestionné, et où les personnels travaillent dans des conditions inadmissibles.

Nous avons la motion sous les yeux ; dois-je la lire ?

Mme la Présidente

Nous l'avons sous les yeux. Elle a été distribuée à la presse et au public.

Nicolas JANDER**MOTION pour le maintien des services hospitaliers d'Altkirch et de Thann et de la qualité du service hospitalier sur l'ensemble du département.**

Les hôpitaux d'Altkirch et de Thann sont menacés par une réorganisation de l'offre de soins du Groupement Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA).

Le projet présenté par les instances dirigeantes du GHRMSA porte un nouveau coup dur aux territoires ruraux du sud du département. En effet, ces instances évoquent la suppression du service des Urgences d'Altkirch et les maternités d'Altkirch et de Thann.

Sensible à cette menace qui pèse sur les Hôpitaux de proximité d'Altkirch et de Thann, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, chef de file des Solidarités :

EXPRIME sa vive inquiétude quant aux conséquences de cette réorganisation qui est de nature à mettre en péril l'avenir de ces deux établissements de santé de proximité,

DENONCE la politique générale de gestion de l'offre de service hospitalier dans laquelle s'inscrit ce projet de réorganisation, politique de gestion qui est purement comptable et ne prend assez en compte le facteur humain qui prédomine en matière de santé, tant en ce qui concerne les patients que le personnel hospitalier,

CONSIDÈRE que cette réorganisation créera irrémédiablement une iniquité territoriale dans l'accès à l'offre de soins et va à l'encontre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des

Services au Public du Haut-Rhin, approuvé à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 19 octobre 2018, et ayant reçu un avis favorable de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre haut-Rhinois, de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 16 avril 2018 et de la Commission permanente de la Région Grand Est le 29 juin 2018.

DEMANDE que l'ARS et le GHRMSA :

- maintiennent ces services publics hospitaliers constitutifs du système de santé français et auxquels nos concitoyens sont attachés,
- recentrent leur action sur les patients et le personnel hospitalier qui doit pouvoir disposer des moyens nécessaires au maintien de la qualité des soins.

Mme la Présidente

Merci. Qui est pour ? Votes contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

La deuxième motion est relative au projet de loi de programmation et de réforme pour la justice. Pierre BIHL nous fait la présentation.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Cette motion revient sur l'avenir de la cour d'appel de Colmar, qui est à nouveau menacée. Si vous en êtes d'accord, je vous en lis la conclusion.

MOTION relative au projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Le Gouvernement porte actuellement un projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice qu'il souhaite faire voter avant le 21 décembre prochain, date de fin de la session parlementaire.

Sous couvert de renforcer l'accessibilité et la qualité de la justice pour les justiciables, et d'améliorer le quotidien des professionnels du droit et de la justice, ce projet de loi opère une réorganisation statutaire profonde des juridictions.

En l'état, le projet de loi :

- fusionne les tribunaux d'instance avec les tribunaux de grande instance dans un « tribunal judiciaire »,
- permet, lorsqu'il existe plusieurs tribunaux judiciaires dans un même département, comme c'est le cas dans le Haut-Rhin, la spécialisation de l'un d'entre eux pour connaître seul, dans l'ensemble de ce département, de certaines des matières civiles ou pénales,
- prévoit, à titre expérimental, dans deux régions comportant plusieurs cours d'appel, l'exercice par l'une d'entre elles de fonctions d'animation et de coordination, ainsi que la spécialisation de certains contentieux civils.

Avec la mise en œuvre de ce principe de spécialisation, cette loi aura pour résultat à court terme de vider les juridictions d'une part importante de leurs compétences, au détriment de la proximité et de l'accès à la Justice des citoyens.

L'adoption de ce projet de loi conduira inexorablement :

- à la départementalisation des tribunaux de grande instance et la répartition des contentieux entre eux, y compris au-delà des frontières d'un département,
- au regroupement des cours d'appel et à leur spécialisation, avec le double effet d'engorgement de juridictions trop importantes en taille et déjà surchargées et d'éloignement du justiciable de son juge.

Le projet de loi ménage également une grande liberté du pouvoir réglementaire en ce domaine puisque ce dernier pourrait quasiment, sans concertation avec les élus locaux et les Barreaux, décider de la suppression ou de la modification du ressort des tribunaux de grande instance de Colmar et de Mulhouse, ainsi que des onze tribunaux d'instance haut-rhinois, transformés en simples chambres.

En outre, l'avenir de la cour d'appel de Colmar pourrait de nouveau être menacé, soit d'un transfert d'une grande partie de son contentieux au profit d'une super cour d'appel, soit même de fermeture.

Ces éventualités sont tout simplement inacceptables compte tenu de l'importance de la cour d'appel de Colmar et de la spécificité qu'elle a acquise en matière de droit local.

Il est inconcevable que l'Alsace puisse perdre sa cour d'appel ou la voir vider de ses compétences si particulières, au profit d'une autre juridiction à l'échelle de la Région Grand Est.

Ce projet de loi, en l'état, pourrait avoir de graves conséquences pour les territoires, les professionnels de la justice et les justiciables.

En tant qu'élus locaux, nous ne pouvons souscrire à un projet de loi qui risque d'éloigner les citoyens des lieux de justice et de compromettre grandement la qualité de la justice rendue.

C'est pour ces raisons que le Conseil départemental du Haut-Rhin :

- DEMANDE au Gouvernement de veiller à l'adoption d'un projet de loi qui assure le maintien de tous les lieux de justice dans le Haut-Rhin, garantissant ainsi une justice de qualité et de proximité pour l'ensemble de nos concitoyens ;
- DEMANDE au Gouvernement de conforter la Cour d'appel de Colmar.

Mme la Présidente

Merci. Éric STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Pour ne pas affoler inutilement les gens, la présidence de la cour d'appel n'est pas remise en cause à proprement parler, mais on est en train de vider les cours d'appel à travers les transferts de compétences, à Nancy ou à Metz. Le texte a été adopté mardi soir, en catimini. Normalement, ces textes sont adoptés après une séance de questions d'actualité ; ils ont décidé de passer au vote à 0h40, dans la nuit de mardi à mercredi, parce qu'ils ne sont même plus sûrs de leur propre majorité. Les conditions du débat sont scandaleuses. Ils n'ont pas fait de scrutin public, comme cela se fait habituellement pour ce type de texte.

L'essentiel du risque est le transfert silencieux de compétences d'une juridiction vers une autre, ce qui risque d'affaiblir certaines juridictions, comme la cour d'appel ou le tribunal de grande instance de Colmar, qui peut perdre un certain nombre de compétences. Ce qui est grave est que c'est pris par voie réglementaire. On ne sait pas aujourd'hui comment vont être réparties ces compétences juridictionnelles ; ce sera la prochaine étape, mais ce sera trop tard. Nous avons voté contre. Il y avait cinq voix d'écart, ce qui est très faible.

Mme la Présidente

Merci, Éric STRAUMANN d'avoir appelé notre attention sur cette question. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je sou mets cette motion au vote. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

J'ai encore une information à vous donner, et un petit mot de conclusion. Ensuite, nous pourrons nous libérer.

L'information est la suivante : je vous informe que j'envisage de mettre fin de manière anticipée au détachement de M. Maurice TUBUL sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services. Cette fin de fonction prendra effet le 1^{er} mars 2019, conformément à la réglementation en vigueur, plus précisément à l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, qui prévoit que cette décision ne peut intervenir qu'après un délai de six mois suivant la nomination dans l'emploi fonctionnel, et au plus tôt le premier jour du troisième mois suivant l'information de l'assemblée délibérante. J'ai reçu l'intéressé en entretien le 10 décembre dernier.

Nous voilà, à présent, chers collègues, Mesdames et messieurs, arrivés au terme de notre séance. Notre budget 2019, comme vos différentes interventions, montrent bien que les prochaines semaines et les prochains mois seront riches, et que le collectif est notre force. Il est la force de notre assemblée. Nous habitons à la fois un territoire de traditions mais aussi d'innovations. Le Département est le premier acteur de l'évolution et de la transformation du territoire, à la pointe des combats à venir.

Que cela soit sur l'avenir de l'Alsace, sur la construction de l'après-Fessenheim, sur le projet de train à hydrogène pour relier Colmar à Fribourg, sur les nouvelles politiques de solidarité et de retour à l'emploi que nous portons, ou encore sur d'autres stratégies éducatives ou de territorialisation, nous arrivons à conjuguer innovation et modernité avec pratique et concret. Mais le plus important et le plus précieux pour moi est notre état d'esprit. Nous faisons équipe, nous jouons collectif, et cela à tous les niveaux. L'intelligence collective, l'addition des forces, c'est une philosophie dans l'action, que nous défendons à chaque instant. Merci à chacune et à chacun d'entre vous, merci au premier vice-président, merci à tous les vice-présidents, merci aux présidents de commission, et plus particulièrement à la Présidente de la Commission des Finances, merci aux plus de 2 000 collaborateurs du Département représentés aujourd'hui parmi nous par Mme Stéphanie TACHON, directrice générale adjointe.

Ce budget que nous venons de voter, ce ne sont pas que des chiffres ; c'est un serment envers les citoyens, et ce serment, pour nous, c'est celui d'une gestion responsable, d'une action publique efficace, et des valeurs fortes.

Je terminerai donc, chers collègues, en vous disant ma profonde et ma sincère gratitude pour votre travail et pour votre investissement. Vous pouvez être fiers de ce que vous accomplissez.

Très belles fêtes de fin d'année à vous toutes et à vous tous, et à vos familles. Je vous remercie et je déclare close la séance.

Applaudissements.

Et bon appétit pour notre repas de Noël.

La séance est levée.

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le lundi 4 février 2019

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

J'attendais qu'il soit 14 heures 15 pour démarrer notre séance. Bienvenue à chacune et à chacun d'entre vous, chers collègues, Mesdames et Messieurs les directeurs, chefs de service du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse. Bienvenue également au public, et en particulier bienvenue au groupe de Durmenach, qui est le village de notre collègue Sabine DREXLER, mais qui est aussi un petit peu mon village. Je ne sais pas si c'est un signe, puisque c'est le village des ancêtres de mon grand-père Joseph REY. Donc cela me fait chaud au cœur que vous soyez là pour ce jour historique.

Nous allons, avant de débiter, passer la parole au benjamin pour l'appel. M. Nicolas JANDER, qui est aujourd'hui le benjamin, en l'absence d'Émilie HELDERLÉ.

Il est procédé à l'appel.

Mme la Présidente

Mesdames les Conseillères départementales,

Messieurs les Conseillers départementaux,

Mesdames, Messieurs ;

Vous imaginez l'émotion avec laquelle je m'exprime devant vous toutes et tous aujourd'hui à l'occasion de cette séance publique et solennelle qui marquera l'Histoire de l'Alsace. Je ressens l'émotion du chemin parcouru et celle du chemin qu'il reste à parcourir. Je ressens l'émotion que l'on peut éprouver lorsque l'on a le sentiment de participer à quelque chose qui dépasse le simple cours de nos vies. Je ressens l'émotion unique des aventures collectives comme celles que nous avons menées depuis deux ans pour notre belle et chère Alsace.

3 Février 2017 : séance commune des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour adopter une motion commune en faveur de la renaissance de l'Alsace.

3 Février 2018 : lettre de mission du Premier Ministre au Préfet MARX et lancement de « Cap vers l'Alsace ».

4 Février 2019 : séance solennelle des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour poser la fondation juridique de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Avec une régularité déconcertante, nous avons su avancer, surmonter les scepticismes et les difficultés, et répondre présents à chacun des rendez-vous de l'Alsace. Et vous comprendrez qu'à cet instant, je veux avoir une pensée pour nos collègues bas-rhinois qui ont voté ce matin. Car c'est bien l'union indéfectible et inédite de nos deux collectivités qui nous a permis d'avancer et de construire. Cette union, nous devons la préserver et l'amplifier jusqu'à la dernière seconde jusqu'au 1er janvier 2021, et en faire une ligne de conduite une fois la nouvelle collectivité née.

Si vous me permettez une métaphore heureuse, avec les Accords de Matignon du 29 Octobre ont eu lieu nos fiançailles, avec notre séance d'aujourd'hui sont publiés les bans, avec l'adoption de la loi Alsace sera célébré le mariage, et le 1er janvier 2021, nous célébrerons la naissance de l'Alsace née du rapprochement du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. En effet, nous ne sommes pas réunis pour une simple fusion de Départements, nous ne sommes pas réunis pour faire disparaître le Haut-Rhin et le Bas-Rhin auxquels nos concitoyens sont attachés.

Comme en Corse, demain, la Collectivité Européenne d'Alsace sera une collectivité unique, au lieu de deux aujourd'hui, qui recouvrira le territoire des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et de leurs deux Préfectures. Ce sera une collectivité inédite en France, dotée de compétences particulières et spécifiques.

Ces compétences, ce seront dans un premier temps celles de l'Accord de Matignon, puis des compétences complémentaires qui pourront être obtenues au cours du temps, notamment à travers la réforme de la constitution et la différenciation territoriale.

Concernant le premier bloc de compétences de l'Accord de Matignon, un certain nombre d'entre elles seront attribuées par la loi Alsace qui sera présentée au Conseil des Ministres et au Parlement d'ici quelques semaines. Il s'agit notamment du transfrontalier, du bilinguisme, du tourisme et du transfert des routes nationales non concédées, des piliers du projet. Les autres compétences sont toutes réunies dans un protocole de mise en œuvre que nous finalisons actuellement avec le Gouvernement. L'ensemble des compétences seront opérationnelles au 1er janvier 2021 au plus tard, puisque certaines compétences, notamment en matière de tourisme, seront mises en œuvre dès 2019 ou début 2020.

Les mêmes qui nous expliquaient il y a deux ans que nous devrions renoncer car nous n'obtiendrions rien, nous expliquent aujourd'hui que nous n'obtenons pas assez. Je tiens à appeler qu'en 2017 l'Alsace était devenue un souvenir. En février 2019 elle est à nouveau une réalité. Si nous n'avons pas obtenu la renaissance de l'Alsace durant ce quinquennat je vous assure que la situation aurait été irréversible et irrémédiable. Qui d'entre nous pouvait prendre la responsabilité d'acter la disparition définitive de l'Alsace ? Comme l'a écrit Albert SCHWEITZER : « L'idéal est pour nous ce qu'est une étoile pour le marin. Il ne peut être atteint dans l'immédiat mais il demeure un guide ».

Nous avons pris nos responsabilités, notre bâton de pèlerin et mené un combat de chaque instant pour rendre à notre Alsace ses couleurs, son nom, sa dignité, sa place sur les cartes de France, les moyens de son rayonnement et de son épanouissement au service de ses habitants et de la France. La Collectivité Européenne d'Alsace fait l'admiration et des envieux dans la France entière et enthousiasme nos voisins rhénans. Nous devons en avoir conscience. Bien sûr qu'elle sera perfectible et évoluera avec le temps, mais rien ne serait envisageable sans son existence.

Et le retour de l'Alsace a déjà commencé à porter ses fruits, puisqu'il ne vous aura pas échappé que son nouveau statut de leader transfrontalier et le lobbying que nous avons mené de façon acharnée, nous a permis d'être au premier rang de la signature d'Aix-la-Chapelle et d'obtenir que l'annexe du Traité liste parmi son agenda prioritaire des projets stratégiques pour l'Alsace : la liaison ferroviaire Colmar-Freiburg et la reconstruction du pont sur le Rhin ; la stratégie franco-allemande pour l'après-Fessenheim, les liaisons Strasbourg – Palatinat et Haguenau-Rastatt.

Nous avons su incarner le refus du statu quo, nous avons su faire taire la fatalité en ayant à chaque instant l'intérêt des Alsaciens chevillé au cœur et au corps. L'Alsace avait disparue, elle va renaître. L'Alsace était niée dans ses particularités, elles sont reconnues. L'Alsace n'avait plus de moyens d'actions, elle obtient des compétences spécifiques et particulières inédites dans la République.

Et je veux à cet instant rendre hommage à l'ensemble des citoyens, des associations, des élus locaux qui se sont mobilisés à nos côtés avec passion et ténacité, pour nous aider à réussir ce projet. C'est avec eux que nous devons construire la Collectivité Européenne d'Alsace au cours des deux prochaines années pour que demain, cette collectivité soit aussi un modèle de proximité et d'association des citoyens à l'action publique.

Le travail n'est pas fini, au contraire, il commence. Nous avons maintenant 2 ans pour construire cette collectivité. Dans les prochaines semaines, nous devons travailler étroitement avec l'ensemble des parlementaires pour permettre l'adoption de la loi Alsace au Parlement. Nous continuons le travail avec le Gouvernement. Nous intensifions chaque jour le travail avec le Bas-Rhin pour organiser notre rapprochement dans l'intérêt des Alsaciens, dans la sobriété et dans le respect et la considération de l'ensemble des agents de nos deux collectivités que je veux aussi remercier.

L'Alsace sera riche de ses agents, de ses territoires, de ses élus, de ses collectivités, de ses entreprises, de ses voisins, et bien sûr, de chaque Alsacienne et de chaque Alsacien. Elle devra être un révélateur de talent, un soutien pour tous ceux qui en ont besoin, un laboratoire d'Europe et d'innovation. C'est dans notre tradition humaniste et rhénane d'être aux avant-postes des évolutions du monde, en plaçant toujours l'Humain au cœur de tout. Cet humanisme moderne, nous aurons à le porter et l'insuffler.

Nous posons aujourd'hui la pierre fondatrice de l'Alsace de l'audace, de l'Alsace de la proximité, de l'Alsace de la solidarité, de l'Alsace de la créativité. Une Alsace dont l'ensemble des Français pourront être fiers. Un territoire qui donne à l'ensemble de ses habitants et notamment à sa jeunesse, des racines, mais aussi des ailes. Des raisons d'espérer et des opportunités à saisir.

Oui les objectifs sont ambitieux, oui le chemin à parcourir est encore long. Mais chaque voyage commence par un pas et ce pas, nous le faisons avec enthousiasme et détermination. C'est pour cela que je souhaite terminer avec ces paroles fortes du 1er Prix Nobel de la Paix, Henri DUNANT : « Seuls ceux qui sont assez fous pour penser qu'ils peuvent changer le monde y parviennent ».

Vive l'Alsace, vive l'Europe, vive la République et vive la France.

Applaudissements.

Chers collègues, est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Pierre BIHL, Président du groupe majoritaire Unis pour le Haut-Rhin.

Pierre BIHL

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je souhaite vous dire combien je suis fier de pouvoir écrire avec vous toutes et vous tous, cette nouvelle et belle page de notre histoire.

Comme moi, vous avez voulu que l'Alsace reprenne son destin en main.

Comme moi, vous avez cru en notre capacité à convaincre et à mobiliser.

Et tous ensemble, nous sommes aujourd'hui heureux de pouvoir, avec nos collègues et amis du Bas-Rhin, bâtir une collectivité qui saura répondre à ce besoin urgent d'Alsace exprimé par nos concitoyens.

Oui, chers collègues, nous VOULONS et nous ALLONS libérer les énergies de nos territoires, de nos entreprises, de nos associations, de toutes nos forces vives.

Libérons ces énergies des carcans apparus au fil des dernières années de recentralisation. Des carcans qui entravent les dynamiques territoriales et qui étouffent les intelligences collectives.

Libérons ces énergies en réaffirmant notre ancrage profondément rhénan et européen, et en faisant du Rhin, non plus une frontière, mais un trait d'union entre la France et l'Allemagne.

Libérons ces énergies, grâce aux nouvelles compétences dont disposera notre Collectivité Européenne à l'échéance 2021.

Libérons ces énergies, grâce à un projet politique alliant proximité et efficacité, pour une solidarité renforcée, une citoyenneté refondée et un service public adapté aux besoins locaux.

Libérons ces énergies pour démontrer que l'échelon que nous allons constituer, est le plus pertinent et le plus cohérent. Parce qu'il permettra une vraie simplification des organisations, une vraie mutualisation des moyens, et donc, de vraies économies de fonctionnement.

Oui, c'est bel et bien une opportunité historique que nous saisissons aujourd'hui.

Une opportunité de valoriser tous les potentiels de l'Alsace et de construire ensemble un modèle de développement vertueux, car respectueux des équilibres économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux.

Une opportunité d'innover, d'expérimenter, d'inventer des nouvelles pratiques, notamment avec nos partenaires rhénans.

Une opportunité de démontrer la force de notre ADN profondément européen, et ce, à la veille d'élections lourdes d'enjeux et décisives pour l'avenir de l'Europe.

Oui, chers collègues, même si une certaine vigilance reste de mise afin que notre volonté politique se traduise en une vraie capacité d'agir, le rapport qui nous est présenté intègre les conditions pour relever le défi d'une Alsace unie, résolument transfrontalière et passionnément européenne.

C'est donc avec confiance et détermination que le groupe "Unis pour le Haut-Rhin" votera ce rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. La parole est à M. Nicolas JANDER, Président du groupe UDI et indépendants.

Nicolas JANDER

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Nous entamons aujourd'hui une séance historique pour l'Alsace. C'est effectivement aujourd'hui, l'occasion de démontrer, une fois de plus, que les Alsaciennes et les Alsaciens que nous représentons, sont déterminés à prendre leur avenir en main, à être unis et pragmatiques.

Son avenir, l'Alsace l'a toujours construit en additionnant ses forces et en multipliant les initiatives novatrices.

En additionnant les forces Haut-Rhinoises aux forces Bas-Rhinoises, c'est une collectivité solide qui verra le jour avec en perspectives des compétences offrant la capacité à agir puissamment pour l'Alsace.

Il nous reste à multiplier sereinement les initiatives novatrices pour qu'un projet Alsacien et européen, qu'il nous appartient à présent de construire, voie le jour.

Comme président du groupe UDI et indépendants, comme centriste alsacien, je ne puis que me réjouir de la dimension ontologiquement européenne de notre nouvelle collectivité.

Nous qui sommes viscéralement attachés à l'idéal européen tel que l'avaient imaginé les pères fondateurs, nous avons parfois souffert de voir que l'Europe s'éloignait des citoyens, qu'elle se recroquevillait derrière un excès de technocratie.

Et bien la collectivité européenne d'ALSACE sera un fantastique laboratoire qui permettra de rapprocher l'EUROPE des préoccupations concrètes des gens. Elle sera un trait d'union entre l'Allemagne si proche, mais hélas parfois si lointaine, et la France, par des réalisations concrètes qui pourront avoir un retentissement positif sur la vie des alsaciens.

Je pense notamment aux mobilités, aux liaisons douces ou ferroviaires entre nos deux pays, aux échanges entre nos collégiens, que nous pourrions approfondir et systématiser, aux possibilités qui pourront être données aux entreprises allemandes de s'installer sur notre territoire, aux échanges sportifs, culturels et linguistiques à renforcer.

Ce projet Alsacien doit s'établir dans un contexte précis, celui qui nous est imposé par le gouvernement, une collectivité Alsacienne dans le Grand Est.

Et que l'on soit pour ou contre le Grand Est, les actions départementales et régionales doivent être coordonnées. Sinon, nous risquons de mettre notre territoire Alsacien, ses associations culturelles, ses clubs sportifs et ses communes en difficulté.

Nous devons arrêter de nous regarder en » chiens de faïence ».

Alors soyons pragmatiques et avançons pas à pas.

L'Alsace ne doit souffrir d'aucune opposition, polémique ou controverse, ni aujourd'hui, ni demain.

Quoiqu'en pensent certains, qui font des phrases derrière leur clavier pour avoir l'impression d'exister à nouveau, l'accord de MATIGNON est un acte fondateur et c'est l'honneur de notre collectivité, aujourd'hui, de porter la collectivité européenne d'Alsace sur les fronts baptismaux, tous unis et unanimes derrière notre présidente Brigitte KLINKERT.

Je suis sûr qu'au fond tout le monde s'en réjouit, car je suis sûr que tout le monde se réjouit du retour de l'Alsace.

Cette Collectivité Européenne d'Alsace doit être l'occasion de créer l'émulation autour du projet Alsacien, une émulation avec toutes les forces vives, tous les élus départementaux et régionaux. Nous avons un dénominateur commun, les Alsaciens, qui attendent de nous efficacité et non pas rivalités.

Additionnons les forces Alsaciennes et, ensemble, multiplions les initiatives pour l'Alsace. Le 1er janvier 2021 sera un grand et beau jour pour l'Alsace. Et rien, non rien ne doit venir gâcher la fête.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, M. JANDER. J'ai plusieurs demandes de prise de parole. On va tourner dans le sens des aiguilles d'une montre. Il y a d'abord Mme Marie-France VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, vous ne serez pas surpris par le vote favorable pour lequel je vais me prononcer tout à l'heure, comme j'ai déjà pu l'exprimer depuis le début de la démarche. Je voudrais vous remercier, Mme la Présidente, tout d'abord, tout particulièrement, et également les services qui vous ont accompagnée pour que cette proposition puisse nous être faite aujourd'hui.

Oui, de véritables avancées ont pu être obtenues, qui permettent de croire en l'existence réelle et concrète de l'Alsace, qui nous tient à cœur. Vous l'avez dit, Mme la Présidente, l'avenir de notre collectivité reste cependant à co-construire, et il est entre nos mains. J'espère que nous pourrons tous y prendre une part active et que le meilleur de nos deux politiques départementales puisse être mis en œuvre dans l'intérêt de tous les Alsaciens. Cet objectif doit être le nôtre pour les deux ans à venir et il s'agit d'un véritable défi que nous avons le devoir de relever pour les générations à venir.

Comme j'ai pu l'exprimer au mois de décembre, cette construction doit être l'objectif principal. Celui de la sortie de la région Grand Est n'est, pour moi, pas à l'ordre du jour et dépendra de l'évolution de nos collectivités. Je compte sur l'intelligence collective des élus dont nous faisons partie pour que notre collectivité soit innovante et saisisse toutes les opportunités qui permettront de faire rayonner l'Alsace en France et en Europe.

Je suis, vous le savez, très attachée aux valeurs humanistes. Je crois que nous partageons ces valeurs. Ces valeurs doivent être le fondement de nos politiques et je compte sur vous pour que celles-ci ne soient jamais oubliées. L'accroissement des inégalités se creuse sur nos territoires et aboutit à un déséquilibre tel que la société implose. À nous de rester attentifs à rester une collectivité de proximité, répondant aux besoins des Alsaciens, de tous les Alsaciens. Merci, Mme la Présidente.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. M. TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

Dans le sens des aiguilles d'une montre, c'est moi.

Merci, Mme la Présidente. Mes chers collègues, il est évident qu'à l'occasion de cette séance, dont on pourra dire qu'elle est historique, je souhaitais, comme mes autres collègues, pouvoir m'exprimer. En ce jour, je mesure, comme vous l'avez fait, Mme la Présidente, tout le chemin qui a été parcouru. Et je me souviens, souvenons-nous quand même qu'à une certaine époque, ce qui avait cours, c'était un véritable malaise – ce qu'on appelait le malaise alsacien, qui était né des évolutions institutionnelles menées, on va le dire, maladroitement. Ce malaise alsacien se traduisait par un sentiment anti-Grande Région – il faut le dire.

Les présidents des Conseils départementaux, à commencer par Éric STRAUMANN – Brigitte KLINKERT a pris la relève ensuite – et puis Frédéric BIERRY, ont eu l'audace à l'époque, et je dirai aujourd'hui la sagesse, d'ouvrir et de rouvrir le débat alsacien. Je pense que non seulement c'était une bonne initiative, mais surtout cela a été mené d'une très bonne façon. Pourquoi ? Parce que ce débat a été ouvert à la population, ce débat a été ouvert aux élus, aux associations, et il a pris la forme d'une véritable convention démocratique grâce à laquelle le malaise alsacien s'est très rapidement transformé en l'expression d'un désir d'Alsace. Un désir d'Alsace dont on a pu mesurer, au cours de ce débat, la force et le sens. Et le sens de ce désir alsacien, c'est que, nous autres Alsaciens, nous voulons pouvoir être considérés et reconnus comme une chance pour la France. Il faut reconnaître qu'un élément a facilité également les choses pour évacuer ce qui aurait pu rester un faux débat, parce que le sujet, finalement, n'était pas là. C'est l'initiative qu'a prise le Président de la République de poser le cadre, en disant : « Voilà, d'accord, on veut bien être ouvert, mais dans un cadre précis », qui était donc le maintien de la Grande Région et de l'Alsace dans la Grande Région. C'est ainsi que le désir d'Alsace s'est concrétisé sous la forme d'un projet pour l'Alsace. Ce n'est pas un projet pour ou contre quoi que ce soit d'autre. C'est en fait un projet pour l'Alsace, une Alsace dont les atouts et les ambitions sont une chance pour ses habitants, bien évidemment, mais aussi pour la France.

Je souhaite insister sur un point, à savoir que ce projet pour l'Alsace n'est pas un rétablissement de l'Alsace du passé. En fait, ce projet, il est tendu vers l'avenir, et c'est un renforcement de l'Alsace, pour en faire une terre d'avenir et de rayonnement, à construire tous ensemble, Haut-rhinois et Bas-rhinois, les habitants, les élus et l'ensemble des forces vives.

La Collectivité européenne d'Alsace, qui concrétise ce projet, est une Alsace qui a vocation à être le cœur européen de la France, cela pour des raisons historiques, pour des raisons géographiques, mais également économiques, culturelles et, je dirai aussi, morales. L'Alsace a vocation, et revendique cette vocation, d'être le laboratoire de l'Europe de demain, à savoir l'Europe de la proximité, comme cela a été rappelé, c'est-à-dire une Europe qui se construit par la base, avec les acteurs de terrain. C'est cette Europe qui nous manque encore aujourd'hui.

C'est un projet qui est ambitieux. Il ne faut pas se le cacher : il y aura des obstacles à surmonter. Mais ce que je souhaite dire aujourd'hui, c'est que le désir alsacien est si fort qu'il nous permettra d'avancer et de faire de l'Alsace une cause universelle à laquelle chacun aura à y gagner. Merci.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Certes, aujourd'hui, nous pouvons, mes chers collègues, toutes et tous, nous féliciter et féliciter la Présidente Brigitte KLINKERT et, bien sûr, Frédéric BIERRY, Président du Département du Bas-Rhin, pour le travail accompli en vue de faire reconnaître notre spécificité alsacienne. Mais permettez-moi de rappeler ici, que sans l'État, sans le Président de la République, Emmanuel MACRON, le Premier ministre Édouard PHILIPPE – je ne peux pas m'en empêcher, parce que j'attendais que... –, la Ministre Jacqueline GOURAULT et le Préfet MARX, nous ne serions pas là aujourd'hui à délibérer sur cette fusion. Donc j'invite à la confiance envers l'État pour nous accompagner encore dans la construction de notre nouvelle collectivité. L'union fera notre force. La confiance fera notre succès. Et je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Mme JENN. La parole, à présent, est à Mme MILLION.

Lara MILLION

Merci. Une intervention brève, Mme la Présidente, surtout pour vous féliciter, pour tout le travail réalisé. Quelle fierté pour les Alsaciens de faire réexister institutionnellement et politiquement, justement, cette Alsace. Quelle fierté de modifier le sens de l'histoire. C'est vrai que c'est une première étape, et ni l'État ni nous ne pourrions décevoir. Nous sommes prêts, vous l'avez dit, à relever tous les défis sur les nouvelles compétences qui nous seront attribuées. Pour cela, il nous faudra les moyens financiers, et nous le rappellerons, bien entendu, à l'État. Mais nous, les conseillers départementaux alsaciens, nous serons vigilants, inventifs, car nous l'avons déjà prouvé : nous savons faire mieux en proximité et en efficacité. Un très grand travail nous attend avec le Bas-Rhin pour préparer le Budget 2021 d'Alsace.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Mme MILLION. M. Alain GRAPPE.

Alain GRAPPE

Merci, Mme la Présidente. Je voulais juste revenir sur l'importance que revêt la prise de compétence des routes nationales et des autoroutes non concédées par cette nouvelle Collectivité européenne d'Alsace. Cela doit nous permettre d'étudier et de mettre en place un dispositif de régulation de la circulation du trafic poids-lourds sur l'axe nord-sud alsacien, et ainsi sécuriser cette liaison particulièrement saturée en trafic, et particulièrement accidentogène comme chacun le sait. Donc pour nous, cette prise de compétence est une grosse importance. Merci.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci de l'avoir souligné, puisque nous serons effectivement le premier et pour l'instant le seul territoire français à disposer de cette compétence sur les routes nationales et les autoroutes non concédées, avec qui plus est la possibilité de mettre en place un mécanisme de régulation du transit poids-lourds. Merci, M. le Président de la Commission des routes, de l'avoir rappelé.

Ensuite, M. HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

J'ai changé. Mme la Présidente, mes chers collègues, à l'aube de retrouver notre belle Alsace, comme disait tout à l'heure la Présidente, au travers d'une Collectivité à la hauteur de la dimension européenne de notre territoire, je souhaite que nous puissions être unis autour de ce projet commun. C'est la raison pour laquelle je voterai oui aujourd'hui. Si je suis favorable au principe de concrétiser enfin cette belle ambition, je me pose encore beaucoup de questions et j'ai besoin de garanties plus concrètes pour pouvoir me positionner sereinement dans le temps.

C'est donc un oui exigeant, combatif et interrogatif que j'exprime aujourd'hui, un oui qui a encore besoin d'assurance, car pour moi il s'agit d'une première étape, et la corbeille est insuffisamment remplie pour pouvoir s'engager définitivement aujourd'hui. Que mettre dans la future maison Collectivité européenne d'Alsace ? Quelles sont les ambitions pour ce nouveau territoire alsacien ? Allons-nous générer des économies et des simplifications ? Allons-nous réellement réduire le millefeuille administratif qui coûte si cher aux contribuables et alimente la grogne légitime de nos concitoyens ?

L'Alsace a besoin de réelles compétences supplémentaires et de moyens pour les exercer, et pas simplement des compétences déléguées par l'État. Les accords de Matignon restent encore bien flous, voire insuffisants sur le sujet, et je me méfie d'un État plutôt centralisateur. On voit bien avec les dossiers qui ont défrayé l'actualité ces derniers jours (Fessenheim et StocaMine) que la confiance que nous pouvons octroyer à l'État et à Paris est quand même relativement limitée.

Il y a aussi l'enjeu de l'équilibre territorial alsacien. Je suis attaché comme élu du 68 et comme Colmarien. Je m'inquiète par exemple qu'il soit prévu que la future Assemblée soit composée de 40 élus bas-rhinois et de seulement 34 élus haut-rhinois. Et nous ne sommes pas ici dans l'équilibre. Souvenons-nous qu'en 2013, lors du référendum, le Haut-Rhin avait largement rejeté la proposition faite, essentiellement par rejet de la centralisation des pouvoirs dans le Bas-Rhin. C'était la cause principale. Nous devons démontrer que nous avons compris et entendu le message et que nous

respectons le vote de 2013. Ne loupions pas le coche une deuxième fois. La population alsacienne ne le comprendrait pas. Elle ne l'accepterait pas.

Pour ce faire, et en gage de cette volonté d'équilibrer le paysage géographique alsacien, nous devons proposer la capitale du Haut-Rhin, c'est-à-dire Colmar, comme capitale administrative et politique de cette nouvelle Collectivité, le jour où nous serons entrés dans le concret. J'y suis attaché certes comme élu colmarien, mais aussi comme Haut-rhinois et Alsacien.

En conclusion, et à un moment où nos concitoyens expriment fortement à la fois le désir d'Alsace et celui d'être plus étroitement associés aux décisions politiques, je pense qu'il serait utile et sage d'organiser un RAC, un référendum alsacien sur la Collectivité, pour assurer la décision finale. Cela aurait du sens et donnerait plus de poids à nos choix concernant l'organisation politique de l'Alsace. Cela nous permettrait aussi de savoir si nous répondons ou non au désir d'Alsace. Cela épargnerait enfin aux Alsaciens le mauvais coup du traité de Lisbonne de 2005, qui a conduit les politiques à contourner l'expression populaire et qui n'a fait que renforcer la méfiance et la colère de nos concitoyens vis-à-vis des politiques. Merci.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je vous répondrai à la fin du tour de table, s'il y a encore des demandes de prise de parole. M. STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Merci, Mme la Présidente. C'est vrai que c'est une journée historique aujourd'hui, avec un processus qu'on a entamé immédiatement après le vote de cette funeste loi NOTRE, qui n'a jamais été acceptée en Alsace, qui pose d'ailleurs toujours des problèmes par ailleurs. C'est pour cette raison que le Président de la République, très à l'écoute de la population et des gilets jaunes, a même proposé qu'on rouvre le débat sur cette question.

Je crois sincèrement que c'est une journée historique. Pourquoi ? Parce qu'on a fait sauter le premier verrou. Vous connaissez ma position. Tout le monde ne la partage pas. Mais j'ai une intuition : il faut qu'on sorte du Grand Est. Cela se fera, pas demain, je ne sais pas, en fonction de comment cela va se dérouler, mais c'est dans l'ordre de l'histoire. Cette pression, qui a été exercée de manière continue ces deux dernières années, a permis effectivement la création de cette Collectivité d'Alsace. Il faut dire qu'au départ j'étais relativement sceptique. Je me suis dit qu'on est dans les grandes discussions et qu'on n'aboutirait à rien. Il faut reconnaître effectivement que le gouvernement, et en particulier Mme GOURAULT a vraiment été à l'écoute sur le sujet. C'est une élue de terrain. C'est une élue d'une zone rurale, qui a parfaitement compris le message de l'Alsace. Je ne suis pas sûr que cela ait été entendu au niveau du Président de la République, qui a moins d'expérience dans ce domaine, en tout cas dans ses fonctions électives de terrain. Mais une fois que ce premier verrou a sauté, vous verrez : les choses vont se dérouler peut-être plus vite qu'on ne l'imagine, et plus vite qu'on le pense.

C'est vrai, on peut s'interroger : que penseront nos concitoyens sur cette évolution ? On peut toujours imaginer des craintes dans le Haut-Rhin, mais on les entend beaucoup moins que lors du référendum, malheureusement loupé à l'époque. Je crois qu'effectivement, l'argument principal aujourd'hui dans le quotidien de nos concitoyens est de dire : on va récupérer nos routes nationales, on va récupérer

les autoroutes et on pourra enfin réguler le trafic par la mise en place d'une écotaxe, qu'on réclame depuis 2005, avec la mise en place de la Maut en Allemagne. C'est une réponse claire, c'est une réponse positive. Les Alsaciens seront très en attente sur ce sujet. On pourra le faire relativement rapidement, en passant une convention avec les autorités allemandes, même pas les autorités, l'opérateur allemand, Toll system, qui s'en occupe. Et je crois que cela serait vraiment une belle avancée pour notre territoire.

Le sujet va arriver à l'Assemblée nationale. Évidemment, on y sera très attentifs. Je rassure ma collègue En Marche. Tu as ta carte En Marche, non ? Tu l'as, la carte En Marche ? Enfin, il n'y a pas de cotisation, donc on ne sait pas. Mais il n'y a aucune raison qu'on ne vote pas ce texte. On va proposer un certain nombre d'amendements. Évidemment, dans l'un des premiers amendements, on va proposer la sortie du Grand Est. Il ne faut pas rêver, mais on va essayer d'aménager au mieux les intérêts de notre Collectivité.

Mais je serai quand même attentif sur un point : c'est la marque Alsace. On a beaucoup critiqué Philippe RICHERT, moi en premier. Mais je crois qu'il faut quand même mettre à son actif la création de cette marque, qui est une réussite tout à fait exceptionnelle. Beaucoup d'entreprises se sont approprié cette marque. On la voit. C'est une marque moderne, qui est comprise partout. Et je ne comprendrais pas que la Région n'abandonne pas cette marque, ne transfère pas cette marque au profit de la Collectivité d'Alsace. Donc je serai vraiment sensible sur ce sujet.

Ensuite, nous avons le siège, évidemment, la question du siège. J'étais à l'époque de la loi NOTRE l'auteur de l'amendement « Strasbourg, siège du Grand Est ». J'avais proposé un autre amendement. C'était à la gare de l'Est aussi, deuxième lieu de siège, puisque c'est le lieu où le temps de parcours est le plus court. On a retenu Strasbourg. Cela n'était pas constitutionnel, il faut le savoir. C'est la seule région de France où on a retenu le nom d'une ville. Mais je vais le proposer également pour Colmar. Et j'espère convaincre mes collègues parlementaires de trouver aussi un équilibre territorial, puisque j'ai vu que, dans le Bas-Rhin, il n'y avait pas d'unanimité ce matin pour voter ce texte. Et j'espère que nous aurons cet après-midi une unanimité haut-rhinoise, pour aller dans le sens de l'histoire, pour aller dans le sens de cette Collectivité unique. Et j'espère aussi que, dans l'esprit de nos camarades, il y aura aussi l'idée d'un équilibre sur notre territoire alsacien, que chacun, bien entendu, comprendra.

En tout cas, bravo à tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier. Il reste évidemment encore beaucoup de choses à réaliser. On sera à côté de Brigitte, bien entendu. On sera à côté également de notre collègue du Bas-Rhin, Frédéric BIERRY, pour défendre au mieux l'Alsace, notre région, puisque c'est le lapsus d'ailleurs qu'a utilisé le Ministre DE RUGY. Il parlait l'autre jour, lorsqu'il était à Vogelsheim, de la Région Alsace. La Région Alsace n'existe plus. Mais on voit bien qu'on a réussi, à force de transmettre cette idée, à rentrer cela dans la tête de nos ministres, que l'Alsace est réellement une région. En tout cas, bravo à toutes et à tous. Bravo à toute l'équipe administrative, pour ce beau résultat. Merci.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, chers collègues, pour vos contributions. Si vous le permettez, quelques réponses à l'un ou l'autre d'entre vous. Déjà, je voudrais vous remercier tous, chers collègues, pour votre soutien durant tous ces mois. La Collectivité européenne d'Alsace est effectivement, Fatima, tu fais bien de le redire,

une co-construction avec l'État. Seuls, nous n'y serions évidemment jamais arrivés. Cette co-construction va d'ailleurs se poursuivre dans les jours, dans les semaines, dans les mois qui viennent avec le gouvernement.

Merci aussi, Philippe TRIMAILLE, d'avoir rappelé que l'Alsace que nous construisons aujourd'hui n'est pas l'Alsace que nous connaissions hier. L'Alsace que nous avons connue est une Alsace ouverte, ouverte sur ses voisins, comme elle l'a d'ailleurs toujours été. C'est en nous, cette ouverture. C'est notre ADN, l'ouverture vers nos voisins. C'est une Alsace qui sera, comme tu l'as dit, cœur de l'Europe, laboratoire expérimental de l'Europe pour la France. Nous pouvons et nous devons en être fiers.

Je voudrais aussi, en réponse à l'une ou l'autre intervention, vous dire que, pour nous tous, je crois, aujourd'hui, que la guerre entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin est dépassée, et qu'en 2013, l'enjeu n'était pas la disparition de l'Alsace. Aujourd'hui, c'est cela.

Avec Frédéric BIERRY, avec vous toutes et vous tous, chers collègues, nous avons pris nos responsabilités. En suivant la logique du tout ou rien, nous aurions certainement abouti à une disparition définitive et irrévocable de l'Alsace. Notre devoir était de l'empêcher. Plusieurs d'entre vous, je le sais, comme moi, comme Frédéric BIERRY, nous souhaitons la sortie du Grand Est. Nous avons fait le sacrifice de cette position dans l'intérêt de l'Alsace et dans l'intérêt des Alsaciens, pour permettre sa reconnaissance.

Depuis 2015, il faut bien le dire, les débats, les échanges qu'il y a eu sur l'Alsace se faisaient sur de l'immatériel, sur de l'incantation. Avec la Collectivité européenne d'Alsace, l'Alsace n'est plus juste un souvenir ou un concept ; elle devient une réalité tangible et elle devient un horizon pour 2021. Une institution, chers collègues, à condition qu'elle soit réelle – et là, elle est réelle –, peut évoluer avec le temps. Elle peut évoluer dans ses compétences, tandis qu'un concept prend le risque de disparaître à jamais, avec le temps.

Chers collègues, vraiment, le chemin parcouru est énorme. Il y a encore un an, peu de personnes auraient espéré que nous en arriverions là. Bien sûr que l'on peut toujours vouloir plus. Il faut toujours garder à la fois ambition, mais aussi prudence. Mes chers collègues, soyons capables aussi de nous réjouir et de voir l'apport, qui est un apport indéniable, celui de la Collectivité européenne d'Alsace. Parce que, comme je vous le disais tout à l'heure, cette Collectivité européenne d'Alsace sera une Collectivité unique en France, qui va faire l'objet d'une loi. Nous voulions une loi. Il va y avoir une loi. Et elle ne peut être vue comme, simplement, une fusion de Départements. Nous avons des compétences fortes. Je pense d'ailleurs, et le Premier ministre l'a dit, que ces compétences sont une première étape. Il pourra y en avoir d'autres, si nous le souhaitons, si nous le demandons. Mais il y a déjà le transfrontalier, le bilinguisme, le tourisme, les routes, la culture, le sport. Ce sont des compétences concrètes, qui vont nous permettre, dans la proximité, de changer le concret, le quotidien de nos concitoyens, de faire de nouveau apparaître l'Alsace sur les cartes, en tant que Collectivité, de faire rayonner aussi notre territoire. Et c'est bien une Collectivité avec des compétences uniques et, comme l'a dit le Premier ministre, du cousu main pour l'Alsace.

Évidemment, il n'y a que ceux qui font des choses qui sont sujets à l'imperfection. Mais nous avons tous ensemble – et de dis bien tous ensemble –, avec les élus locaux, avec les parlementaires, avec les associations, avec les Alsaciennes et les Alsaciens, parce qu'il y a eu beaucoup de réunions sur le territoire, le mérite d'avoir fait. Et nous avons le mérite aussi d'avoir obtenu la renaissance de l'Alsace, la reconnaissance de ses spécificités, de son identité et de sa vocation européenne et

transfrontalière. Parce que ce que nous avons obtenu comme compétences correspond bien à nos particularités et à nos spécificités – donc à nos demandes.

Nous menons actuellement encore les dernières négociations avec le gouvernement sur le projet de loi, qui aujourd'hui a été soumis au Conseil d'État. Mais un projet de loi peut encore évoluer. Il pourra notamment encore évoluer – je m'adresse à notre député, qui est conseiller départemental –, par le biais des amendements. Donc nous comptons sur les parlementaires pour nous aider encore, et sur le gouvernement, pour faire encore évoluer ce projet de loi.

Depuis le début de notre engagement sur ce projet, nous sommes vigilants et déterminés. Nous continuerons à rester vigilants et déterminés.

Il y a quelques mois, le destin de l'Alsace semblait scellé, c'est-à-dire anéanti, réduit à néant, pour toujours. Grâce à la Collectivité européenne d'Alsace, l'Alsace renaît, l'Alsace reprend la maîtrise de son destin. Nous en sommes fiers et cette Alsace fière et innovante, nous voulons la construire avec tous ceux, toutes les Alsaciennes et tous les Alsaciens, qui le souhaitent. C'est en tout cas notre démarche, notre engagement et notre méthode de travail.

La question du siège a été abordée, comme elle a été abordée déjà à plusieurs reprises. Le Premier ministre l'a dit : ce sont les élus de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace qui décideront du siège de cette future Collectivité.

Je pense avoir fait à peu près le tour des questions qui étaient posées, sauf s'il y en avait d'autres, ou d'autres observations. En tout cas, ma manière de travailler, c'est aussi de travailler non pas contre des territoires, mais de travailler avec les territoires, et d'ajouter les synergies en-dehors des querelles. **Éric STRAUMANN.**

Éric STRAUMANN

J'ai juste une question, une précision sur cette question du siège. En réalité, en fait, il y a deux sièges. Lorsqu'on avait fait l'amendement de Strasbourg, on n'avait pas conscience exactement de cette nuance. Il y a le siège de la Collectivité elle-même, qui est décidé lors de la séance, quelques semaines après la séance d'installation. La Collectivité, les élus, choisiront leur siège. Mais il y a le siège des services de l'État, donc le chef-lieu de l'État. C'est donc la prérogative du Parlement, éventuellement, de fixer ce chef-lieu. L'idée, en disant « les services de l'État auront leur siège à Colmar », va aussi permettre de rassurer les Haut-rhinois sur le maintien de la présence de la Préfecture, qui n'a jamais d'ailleurs été remise en cause, ni lors du référendum. Cela a été rappelé très clairement par le gouvernement : on est complètement dans le scénario corse. Il y a toujours deux préfectures. Il y a une préfecture à Ajaccio et à Bastia. Simplement, le fait de dire que les services de l'État mettent la Préfecture, mettent leur siège à Colmar, cela permet de garantir le maintien de la Préfecture. Même si, plus tard, on décidait de changer cela, il faudrait le modifier par la loi. Donc ne pas confondre le siège État, si vous voulez, le siège administratif avec le siège de la Collectivité, qui sont deux choses bien distinctes.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Si vous me permettez, sur le ton de l'humour : une renaissance par le siège est toujours douloureuse. Donc, le siège après la renaissance de l'Alsace.

Amusement des élus.

Éric STRAUMANN

C'était pour être bien pédagogique. Surtout, les députés En Marche n'ont pas forcément le sens de la nuance. Mais si tu peux leur répéter... Je suis sûr que tu vas défendre ma position. Ou pas ?

Fatima JENN

(Hors micro.) On en parlera tout à l'heure.

Éric STRAUMANN

Il y a déjà une faiblesse à Mulhouse.

Mme la Présidente

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Cela n'est pas le cas. Dans ce cas-là, je propose au Président de la Douzième Commission de nous présenter le rapport. La parole est à Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Comme nous le faisons habituellement, je vais vous faire quelques propos préliminaires ou introductifs, et je donnerai ensuite la parole à notre Rapporteur, Fabienne ORLANDI, pour vous présenter la délibération, qui est à adopter cet après-midi.

Grâce à une mobilisation politique et citoyenne de près de deux ans, et sous l'impulsion des deux Départements, le gouvernement a pris la mesure du désir et du besoin d'Alsace. La déclaration commune signée à l'Hôtel Matignon le 29 octobre 2018 constitue une première étape déterminante du processus de création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le présent rapport constitue l'acte politique fondateur de la Collectivité européenne d'Alsace qui sera créée à compter du 1^{er} janvier 2021, à partir du regroupement du Département du Bas-Rhin et du Département du Haut-Rhin, et de l'octroi concomitant de compétences spécifiques et particulières. Pour donner corps à ce projet ambitieux pour l'Alsace, il est nécessaire que les deux conseils départementaux se prononcent à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés par délibération concordante en faveur de la mise en place de cette Collectivité européenne d'Alsace qui naîtra du regroupement des deux collectivités, en application de l'article L 3114-1 du code général des collectivités territoriales. Ces délibérations sont un préalable indispensable à l'adoption du décret en Conseil d'État qui prononcera la création effective de cette nouvelle collectivité, laquelle interviendra selon l'engagement du gouvernement de manière concomitante à l'adoption du projet de loi dotant la Collectivité européenne d'Alsace de ses compétences spécifiques et nouvelles.

Comme je vous le disais tout à l'heure, je vous propose maintenant de donner la parole à Fabienne ORLANDI, notre Rapporteur, qui nous présente la délibération in extenso à adopter.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

VU les articles L 3211-1 et L 3114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration commune en faveur de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace signée le 29 octobre 2018 entre Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin, Monsieur Jean ROTTNER, Président du Conseil régional de Grand Est, Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre, Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Madame Elisabeth BORNE, Ministre auprès du ministre d'Etat chargé des Transports, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse,

VU l'avis du comité technique du 31 janvier 2019,

VU la demande présentée par les conseillers départementaux sur le fondement de l'article L 3114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin,

Considérant le contenu de la déclaration commune en faveur de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace signée à l'Hôtel Matignon le 29 octobre 2018 qui prévoit la construction d'une Collectivité Européenne d'Alsace dotée de compétences particulières, supplémentaires et spécifiques, jointe à la présente délibération,

Considérant la résolution commune, adoptée le 26 novembre 2018, par laquelle les conseillers départementaux d'Alsace s'engagent à ce que la Collectivité Européenne d'Alsace repose sur trois piliers : la proximité, l'efficacité et la citoyenneté,

Considérant le calendrier proposé, qui doit permettre la création de cette collectivité par décret au 1er janvier 2021, concomitamment à l'adoption d'une loi spéciale la dotant des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet de territoire, notamment dans le domaine de l'action transfrontalière, du bilinguisme, du développement économique, de l'attractivité, du rayonnement et du tourisme, des transports, de la culture et du sport,

Considérant les échanges en cours entre les services ministériels compétents et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, relatifs au contenu et à la rédaction du projet de décret et du projet de loi afférents à la future Collectivité Européenne d'Alsace, de nature à garantir à la future Collectivité Européenne d'Alsace l'exercice du premier socle de compétences figurant dans la déclaration signée à l'Hôtel Matignon précitée,

Considérant l'engagement du Gouvernement de doter, dès sa création, cette nouvelle collectivité des compétences adéquates précitées, qui seront enrichies ultérieurement, notamment, sur la base du principe de différenciation inscrit dans le projet de révision constitutionnelle,

Considérant que l'attribution, à la Collectivité Européenne d'Alsace, et ce, dès sa création, des compétences supplémentaires figurant dans la déclaration commune précitée, constitue une condition essentielle et déterminante de la présente demande de regroupement des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,

Considérant le courrier de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales du 31 janvier 2019, traduisant l'engagement du Gouvernement à poursuivre le travail permettant d'obtenir l'exacte traduction de la volonté exprimée par toutes les parties, particulièrement en matière de bilinguisme. Dans ce domaine, les Départements réaffirment leur attachement à disposer de modalités innovantes et spécifiques et notamment d'une capacité de recrutement direct d'intervenants contractuels en complémentarité avec le cadre de recrutement de l'Education Nationale mais également pour des heures d'enseignement immersives supplémentaires,

Considérant le processus réglementaire et législatif permettant la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, qui repose sur l'adoption de délibérations concordantes des deux Départements, permettant au comité de massif de rendre un avis, puis l'intervention d'un décret en Conseil d'Etat concomitamment à l'adoption d'une loi relative aux compétences de cette collectivité,

Considérant la volonté exprimée par les Alsaciens visant à incarner leur spécificité dans une institution nouvelle et innovante,

Considérant l'engagement de l'Etat de maintenir les deux préfectures actuelles, localisées à Strasbourg et à Colmar,

Le Conseil départemental, sur proposition d'au moins 10% de ses membres :

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Demande au Gouvernement, en application de l'article L 3114-1 du Code général des collectivités territoriales, la création d'une Collectivité Européenne d'Alsace, par regroupement des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, à compter du 1er janvier 2021,
- Précise que la présente décision constitue la deuxième étape du processus de création de la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le cadre de la déclaration commune en faveur de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, jointe en annexe, signée à l'Hôtel Matignon le 29 octobre 2018, qui en constituait la première,

- Décide de l'engagement d'une démarche commune, selon une méthode itérative et concertée, avec le Département du Bas-Rhin, la Région et le Gouvernement permettant d'une part, la création, par décret en Conseil d'Etat, de la Collectivité Européenne d'Alsace au 1er janvier 2021 et d'autre part, de manière concomitante, l'octroi à la Collectivité Européenne d'Alsace des compétences spécifiques et particulières mentionnées dans la déclaration commune signée à l'Hôtel Matignon susvisée,
- Donne mandat à sa Présidente pour accomplir, notamment en lien avec le Président du Conseil départemental du Bas-Rhin, les démarches nécessaires dans ce cadre, et notamment pour mener toutes discussions et valider tout document de nature à permettre la mise en œuvre du projet décrit dans la déclaration commune signée à l'Hôtel Matignon, dans le respect des engagements qui y figurent, dans le respect des compétences de l'Assemblée délibérante.

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Je vous propose, chers collègues, de faire le vote à main levée. Les collègues qui ont une procuration lèveront les deux mains, si vous voulez bien. J'ai à présent l'honneur de mettre aux voix cette délibération « vers une Collectivité européenne d'Alsace ». Qui est-ce qui est pour son adoption ? Je vous remercie. A priori, ni vote contre, ni abstention. Adoptée à l'unanimité.

Applaudissements soutenus.

Chers collègues, je tiens, avec émotion, à vous remercier, chacune et chacun, de votre vote, mais aussi de votre engagement unanime pour l'Alsace, à mes côtés, aux côtés de Frédéric BIERRY, depuis maintenant plusieurs mois. Merci pour votre engagement unanime pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Chers collègues, nous venons d'accomplir un acte qui est collectivement un acte fondateur, qui est unique, dans un engagement politique. Je peux vous le dire, c'est un acte unique dans le cadre d'un mandat d'élu, un acte fondateur historique pour l'Alsace. Chacune et chacun doit à présent devenir l'ambassadeur de ce beau projet de la Collectivité européenne d'Alsace, et nous devons aussi et surtout continuer à rester unis et soudés dans la construction de cette future Collectivité.

Avant de clore la séance, j'aimerais simplement partager avec vous une feuille de route. C'est la suivante.

« Mes convictions reposent sur quatre fondements : la politique comme engagement sans opportunisme, la recherche de la cohésion sociale et le développement économique, la compréhension d'en-haut en gérant le bas, la pensée et l'action locales tout en pensant et en agissant global. ».

Ces mots, ce sont ceux d'Adrien ZELLER, et vous comprendrez qu'en ces circonstances particulières je souhaitais qu'à travers nous, il puisse avoir le mot de la fin.

Je vous remercie. La séance est close.

Applaudissements.

La séance est levée.